



REPUBLIQUE DU BENIN

-----***-----



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----***-----

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

-----***-----

MISSION D'AUDIT INDÉPENDANT DES MARCHÉS
PUBLICS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP), AU TITRE
DE LA GESTION BUDGÉTAIRE 2021

RAPPORT INDIVIDUEL DEFINITIF DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ

Mission réalisée par :

CABINET NIMADEN L. Expertises Sarl

Septembre 2023



Réf : 67/NIMADEN L.EXPERTISES Sarl/DG/DT/SC/AD

//-)

Monsieur le Président de l'Autorité
de Régulation des Marchés Publics
08 BP 0791 Tri-postal Cotonou
Tél : + 229 21 30 50 56 / 21 30 50 57

BENIN

Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2021-Rapport définitif de mission du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 2022-10/PR/ARMP/S-PRMP du 14 décembre 2022 relatif à l'audit indépendant des marchés passés au titre de la gestion budgétaire 2021, nous avons l'honneur de vous soumettre conformément aux termes de références de ladite mission, le rapport définitif de l'audit de conformité réalisé au niveau du **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**.

La mission de revue a pour objectif de vérifier la régularité des processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2021, afin de mesurer le degré de respect, par les autorités contractantes, les autorités approbatrices, et les organes de contrôle des marchés publics, des dispositions et procédures édictées par la réglementation relative aux marchés publics.

Le présent rapport fait donc l'état des constats, observations, risques tout en exprimant les opinions et en formulant des recommandations et plans d'actions sur le système et les procédures de passation de marchés mis en œuvre par le **MAEP**.

Démarrée officiellement par une séance de prise de contact en présence des acteurs de la chaîne des dépenses publiques, notre mission a été conduite en conformité avec les dispositions de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ainsi que ses différents décrets d'application mais aussi aux dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application pour les marchés publics dont la procédure de passation a été initiée avant l'entrée en vigueur de loi de 2020 mais qui ont été notifiés après l'entrée en vigueur de celle-ci.

Tout en vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Abomey-Calavi, le 07 septembre 2023
Pour NIMADEN L. EXPERTISES,


Eliezer Dossou AHOHOUEKOUN
Réviseur-Comptable, Gérant

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
LISTE DES TABLEAUX	8
1. RESUME DES CONCLUSIONS.....	9
1.1 DILIGENCE N° 1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS	9
1.2 DILIGENCE N° 2 : L'APPRECIATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAINE DES MARCHES PUBLICS	12
1.3 DILIGENCE N° 3 : L'APPRECIATION DE L'INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME.....	14
1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L'EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES	16
1.5 -DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES.....	17
1.6 DILIGENCE N° 6 : L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SECURISATION DES BIENS ACQUIS	25
IL S'AGIT ICI DE S'ASSURER DE L'EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE AFFERENT A LA GESTION DES BIENS DURABLES ET CONSOMMABLES ACQUIS PAR LE MAEP.....	25
DANS LE CADRE DE NOTRE MISSION, VERIFIE D'UNE PART LA BONNE APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET REGLES LIEES A LA GESTION DES STOCKS ET DES IMMOBILISATIONS PAR DE MAEP ET D'AUTRE PART, LA CONFORMITE DES DIRECTIVES DONNEES ET DES ACTIONS ENTREPRISES AVEC LES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES.....	25
1.6.1 A PROPOS DU DISPOSITIF DE GESTION DES BIENS ACQUIS.....	25
1.6.2 A PROPOS DU DISPOSITIF DE SECURISATION DE CES BIENS.....	25
1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHES	25
2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	28
2-1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION	28
2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS	28
2.2.1. OBJECTIF GENERAL	28
2.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	28
2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION.....	29
2-4 DIFFICULTES RENCONTREES	30
3. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS.....	31
3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	31

3-2	CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	32
4.	APPROCHE METHODOLOGIQUE	33
4-1	NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS.....	33
4-2	METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE	33
4-3	CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	37
4-4	ÉCHANTILLONNAGE	38
5.	RESULTATS DES TRAVAUX.....	41
5-1	OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS	41
5-1-1.	<i>Constat sur la détermination des besoins par l'Autorité contractante.....</i>	<i>41</i>
5-1-2.	<i>CONSTAT SUR LA QUALITE DE LA PLANIFICATION DES MARCHES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE</i>	<i>41</i>
5-1-3	<i>CONSTAT SUR L'ELABORATION ET LA PUBLICATION DE L'AVIS GENERAL SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS PAR L'AC</i>	<i>41</i>
5-1-4	<i>Constat sur la qualité des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC).....</i>	<i>42</i>
5-1-5	<i>Constat sur la situation des marchés passés par Appel d'Offres Ouvert (AOO)</i>	<i>42</i>
5-1-6	<i>Constat sur les situations d'attribution de marchés passés par appel d'offres restreint</i>	<i>43</i>
5-1-7	<i>Constat sur la situation des marchés passés la procédure de Demande de Renseignement et des Prix (DRP).....</i>	<i>43</i>
5-1-9	<i>Constat sur la situation des marchés passés par la procédure d'entente directe</i>	<i>44</i>
5-1-10	<i>Constat sur la présentation, signature des offres et soumission.....</i>	<i>50</i>
5-1-11	<i>Constat sur la réception des offres.....</i>	<i>50</i>
5-1-12	<i>Constat sur l'ouverture des offres</i>	<i>51</i>
5-1-13	<i>Constat sur l'infructuosité des procédures au niveau de l'Autorité contractante</i>	<i>51</i>
5-1-14	<i>Constat sur l'évaluation des offres.....</i>	<i>51</i>
5-1-15	<i>Constat sur le fractionnement des marchés et les collusions de fournisseurs</i>	<i>52</i>
5-1-16	<i>Constat sur la pertinence et conformité au cadre juridique des avis de la CCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence.</i>	<i>52</i>
5-1-17	<i>Constat sur la notification de l'attribution provisoire.....</i>	<i>54</i>
5-1-18	<i>Constat sur la restitution des garanties de soumission.....</i>	<i>54</i>
5-1-19	<i>Constat sur l'approbation des marchés publics.....</i>	<i>55</i>
5-1-20	<i>Constat sur l'enregistrement des marchés publics</i>	<i>57</i>
5-1-21	<i>Constat sur la notification du contrat au titulaire.....</i>	<i>58</i>
5-1-22	<i>Constat sur la qualité du contrat.....</i>	<i>59</i>
5-2-3	<i>Constat sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement</i>	<i>59</i>
5-1-23	<i>Constat sur la publication des avis d'attribution définitive.....</i>	<i>60</i>
5-1-24	<i>Constat sur les procédures ayant fait l'objet de plaintes.....</i>	<i>60</i>
5-1-25	<i>Constat sur le respect des délais de passation des marchés audités.....</i>	<i>60</i>
5-2	CONSTAT SUR L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES PUBLICS.....	81
5-2-1	<i>constat sur la régularité des prises d'avenants.....</i>	<i>81</i>
5-2-2	<i>Constat sur la réception des prestations.....</i>	<i>82</i>
5-2-4	<i>Constat sur le respect des délais d'exécution des prestations.....</i>	<i>83</i>
5-2-5	<i>Constat sur le paiement des prestations</i>	<i>84</i>
5-3	- EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	85
6.	CONSTATS GENERAUX.....	294

7. ANALYSE DES RISQUES	296
8. RECOMMANDATIONS	304
9. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CORRECTIVES DES CONSTATS D'AUDIT	308
10. CONCLUSION GENERALE	317
11. ANNEXES.....	318

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	Autorité Contractante
ADRP	Avis de Demande de Renseignements et de Prix
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
AOOI	Appel d'Offres Ouvert International
AOON	Appel d'Offres Ouvert National
AOR	Appel d'Offres Restreint
APCMP	Avis Public à Candidature de Marchés Publics
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CI	Consultant Individuel
CPMP	Commission de Passation des Marchés Publics
COE	Commission / comité ad hoc d'Ouverture et d'Évaluation des Offres
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
DP	Demande de Propositions
ED	Entente Directe
I	Insatisfaisant
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MQ	Mauvaise Qualité
MI	Moyennement Insatisfaisant
NC	Non Conforme
PPM	Plan de Passation des Marchés Publics
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès-Verbal
SCBD	Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé
SCI	Sélection de Consultants Individuels
SED	Sélection par Entente Directe
SFQ	Sélection Fondée sur la Qualité
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SFQC	Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant
SMC	Sélection au Moindre Coût
S	Satisfaisant
S/PRMP	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
SPM	Spécialiste en Passation des Marchés
PV	Procès-Verbal
TdR	Termes de Référence

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : INDICATEURS D'APPRECIATION DU NIVEAU DE COMPLETEUDE DES DOSSIERS DES MARCHES AUDITES :	
.....	18
TABLEAU 2 : COMPLETEUDE DES DOCUMENTS DE PASSATION	19
TABLEAU 3 RESUME DE L'OPINION GLOBALE DE L'AUDITEUR	27
TABLEAU 4:CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	37
TABLEAU 5 : ECHANTILLON SOUS REVUE PAR TYPE DE MARCHES :.....	38
TABLEAU 6 : ECHANTILLON SOUS REVUE PAR PROCEDURES DE PASSATION.....	39
TABLEAU 7 : TABLEAU DELAI	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TABLEAU 8 : ÉVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.	86
TABLEAU 9:SYNTHESE DE CONCLUSION DE L'AUDIT DE CONFORMITE	90
TABLEAU 10 : ANALYSE DES RISQUES	296
TABLEAU 11: PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	304
TABLEAU 12: PLAN D'ACTION DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS	308

1. RESUME DES CONCLUSIONS

Les principaux résultats obtenus à l'issue de l'audit, se présentent ainsi qu'il suit :

1.1 DILIGENCE N° 1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS

La revue du cadre juridique par la mission d'audit s'est basée sur les dispositions législatives, réglementaires et décisionnelles qui régissent l'ensemble des procédures de passations et le cadre institutionnel des marchés publics en République du Bénin et ce, suivant les exigences des TDRs.

Au terme de l'étude du cadre juridique, Il ressort d'une part que les procédures de passation des marchés échantillonnés objet de la mission d'audit de 2021 sont soumises non seulement aux dispositions de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin (toujours en vigueur) mais aussi aux dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application pour les marchés publics dont la procédure de passation a été initiée avant l'entrée en vigueur de loi de 2020 mais qui ont été notifiés après l'entrée en vigueur de celle-ci.

D'autre part, cette revue de conformité des opérations de passation des marchés de 2021, a été faite aussi en référence aux différentes dispositions des onze (11) décrets d'application de loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin (signés le 23 décembre 2020 et publiés au journal officiel de la République du Bénin, le 15 juin 2021 pour une partie et le 1^{er} juillet 2021 pour le reste) et notamment les dossiers types ainsi que les différentes notes, décisions et circulaires prises par l'ARMP en clarification à la loi.

En outre, dans le but de créer un système efficace de gestion de la commande publique au Bénin, le nouveau cadre juridique des marchés publics régit par la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application a réaffirmé le triple niveau organisationnel avec des règles et mécanismes qui assurent leur indépendance. Il s'agit des :

- organes de passation qui comprennent la PRMP, la COE et les services attachés à la PRMP ;
- organes de contrôles qui regroupent la DNCMP, les DDCMP, les CCMP et les DCMP ;
- l'organe de régulation qui est l'Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP) du Bénin.

De ce fait, il le faut souligner, la mission a passé en revue différents types de marchés publics (les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles) suivant différentes formes de procédures comme les AO, DRP, DC, SD et ED et ce, sur la base d'un arsenal juridique composé à la fois des textes législatifs, réglementaires, jurisprudentiels et des décisions des organes compétents.

Par ailleurs, la revue de ce cadre juridique des marchés publics nous amène à apprécier sa performance d'une part et à nous prononcer sur ses insuffisances qui méritent d'être corrigées d'autre part. L'analyse a révélé ce qui suit :

- **Aspects positifs du cadre juridique des marchés publics**

L'adoption de la n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application après la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017, a apporté quelques changements significatifs dans le système de passation des marchés publics au Bénin. En effet, on note des avancées et des innovations majeures illustrées par :

- le renforcement des règles des régimes de préférences dans les procédures de passations des marchés ;
- le principe de séparation des fonctions de passation (PRMP, COE), de contrôle (CCMP, DDCMP, DNCMP) et de régulation (ARMP) clairement instauré par l'article 9 du nouveau code des marchés publics ;
- la transposition des directives et décisions communautaires à travers les dispositions de la n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application et les actes de l'ARMP comme manifesté par exemple par le remplacement de la « Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) » par la « Commission d'Ouverture et d'Évaluation (COE) » pour se conformer aux Directives de l'UEMOA ;
- la suppression de deux conditions non pertinentes de recours au gré à gré en vue de se conformer à la Directive n° 04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 à savoir les motifs de marchés complémentaires et de marchés exécutés à titre de recherche et d'essais ;
- l'introduction de la terminologie « offre économiquement la plus avantageuse » plus pertinente que la terminologie « offre la moins-disante » ;
- l'exigence du respect de la réglementation en matière environnementale, sociale et du travail, de protection des personnes handicapées et du genre, afin de se conformer aux bonnes pratiques internationales ;
- la suppression du principe de nullité des marchés conclus par une personne autre que la PRMP, en raison de leur inopposabilité aux tiers ;
- la fixation du délai d'élaboration du plan prévisionnel de passation des marchés (dix jours calendaires au maximum à compter de l'approbation du budget) ;
- la possibilité de création par les autorités contractantes d'un groupement de commande afin de coordonner et de regrouper leurs achats lorsque cela permet de réaliser des économies par la mutualisation des compétences et de l'expertise des acheteurs ;
- l'introduction de la technique de l'enchère électronique en vue de permettre in fine à l'autorité contractante de réaliser davantage d'économies ;
- la réduction des contraintes qui inhibent la compétitivité des offres et tendent à les complexifier
- la gratuité du retrait des dossiers d'appel à concurrence ;
- le raccourcissement des délais de remises des offres découlant de la suppression du « caractère éliminatoire » des pièces administratives à l'étape de soumission ou d'évaluation ;
- la fixation de la garantie de soumission à 1% du montant prévisionnel HT du marché, avec la possibilité offerte aux micros, petites et moyennes entreprises de fournir une simple déclaration sur l'honneur en guise de caution de soumission ;
- l'introduction des moyens électroniques comme canaux de notification des résultats d'attribution aux soumissionnaires ;

- le relèvement du plafond des avenants de 25% à 30% de la valeur totale du marché de base ;
- l'obligation faite aux soumissionnaires d'adresser à l'Autorité contractante concernée, une copie du recours formulé devant l'ARMP en contestation d'une décision rendue par la PRMP ou son supérieur hiérarchique ;
- le relèvement du seuil de dispense (de moins de FCFA 2 000 000 à FCFA 4 000 000 hors taxe) et des seuils de passation des marchés publics des communes sans statut particulier ;
- la prise du décret n° 2020 - 604 du 23 décembre 2020 portant modalités spécifiques d'exclusion d'opérations d'achat ou d'entités du champ d'application du code des marchés publics.

En dépit de ces efforts d'adaptation de la réglementation nationale aux exigences des instruments juridiques internationaux et communautaires, l'environnement du droit des marchés publics mérite d'être toujours amélioré pour éviter les cas de vides juridiques.

• Les points de recommandation

Pour bien se conformer aux exigences et aux pratiques de la commande publique sur la chaîne internationale, plusieurs autres aspects du cadre législatif et réglementaire des marchés publics au Bénin méritent d'être renouvelés et renforcés :

- la prise de mesures efficaces pour veiller à la mise à disposition effective au profit des institutions en charge de la commande publique des ressources humaines qualifiées, logistiques et financières telles que prévues par la législation ;
- l'adoption des mesures de sujétion des procédures dérogatoires aux régimes préférentiels ;
- la précision des méthodes de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations (**Article 35 alinéas 1 et 2 du CMP 2020**) ;
- la création des règles en vue de situer clairement les niveaux d'intervention des secrétaires exécutifs des mairies dans les procédures de passations des marchés en vue de se conformer aux exigences de la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin (car avec cette nouvelle loi sur la décentralisation, l'autorité approbatrice des marchés publics passés par les communes n'est plus le Maire concerné comme le dispose l'article 22 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Cette responsabilité est désormais confiée au Secrétaire Exécutif, Ordonnateur du budget de la Commune concernée (article 134 de la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin) ;
- la condition de recours au gré à gré sur autorisation du Conseil des ministres en dernier ressort (prévue par l'article 34 de la loi n° 2020-26 ou l'article 52 de la loi n° 2017-04), n'est pas conforme aux dispositions de l'article 38 de la Directive n° 04/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA. Ce motif supplémentaire de recours au gré à gré, non prévu par la Directive n° 04/2005/CM/UEMOA constitue une dérogation particulière qui échappe non seulement au contrôle a priori de la DNCMP mais aussi à la limite des dix pour cent

(10%) fixée pour les marchés de gré à gré par année budgétaire. Il n'est donc pas de nature à garantir le respect du principe fondamental de transparence des procédures.

Il est à conclure que le cadre juridique des marchés publics a atteint un niveau acceptable au Bénin. Les dispositions de la réglementation relatives aux règles d'acquisition sont conformes en générale aux principes internationaux.

Dans la pratique, le **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)** a appliqué les dispositions du nouveau code des marchés publics pour les marchés conclus après le 29 septembre 2020 dans le cadre de la gestion budgétaire 2021.

S'agissant des organes et des procédures, les prescriptions du code des marchés applicables ont été respectées.

Ainsi, l'appréciation de cette diligence au niveau du **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)** est jugée satisfaisante.

1.2 DILIGENCE N° 2 : L'APPRECIATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAINE DES MARCHES PUBLICS

L'organisation et le fonctionnement des organes normatifs de passation et de contrôle des marchés du **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)** ont été passés en revue.

Nous avons dans un premier temps vérifié l'existence des différents organes selon le cadre institutionnel instauré par le code des marchés publics en vigueur et dans un second temps leur fonctionnement et l'effectivité du principe de la séparation des organes conformément à l'article 9 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Cette appréciation se présente comme il suit :

✓ **La Personne Responsable des Marchés Publics**

En vertu des dispositions des articles 1^{er} et 2 du décret n° 2020-596 du 23/12/2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la COE, la PRMP est mandatée par l'Autorité contractante pour mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Elle est habilitée à signer le marché au nom et pour le compte de l'Autorité contractante.

Pour les marchés passés sous revue, le **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)** dispose d'une PRMP en la personne de Monsieur **HOUNYO Florent**. Le mandat de Monsieur **HOUNYO Florent** en qualité de PRMP a été renouvelé par l'arrêté N° 2020/042/MAEP/DC/SGM/CJ/SA037SGG20 du 30 juillet 2020.

✓ **Secrétariat Permanent de la PRMP**

La PRMP est assistée d'un secrétariat permanent dans la mise en œuvre de sa mission conformément aux articles 7 et 8 du décret n° 2020-596 du 23/12/2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la COE.

La PRMP du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dispose d'un Secrétariat Permanent de la PRMP au titre de la gestion 2021. Ce Secrétariat est composé d'un Secrétaire Permanent, Monsieur LASSISSI Mouhamed Faik nommé par l'arrêté N°020/MAEP/DC/SGM/DAF/PRMP/CJ/SA/017/SGG2021 du 10 mai 2021 et d'autres membres dont les noms suivent :

***Ceux nommés par l'arrêté N°019/MAEP/DC/SGM/DAF/PRMP/CJ/SA/017/SGG2021 du 10 mai 2021 :**

- Madame NOUNAGNON Eléonore, attachés des services administratifs, Membre PRMP ;
- Monsieur NOUKPONSI Oscar, Administrateur des services financiers, Membre PRMP ;
- Madame MIDAHUEN Doria, Administrateur, Membre PRMP ;
- Monsieur ALADJODJO Comlan Thiery, contrôleur services financiers, Membre PRMP ;
- Monsieur GOUSSOU Kocouvi, attachés des services, Membre PRMP.

***Ceux nommés par l'arrêté N°019/MAEP/DC/SGM/DAF/PRMP/CJ/SA/017/SGG2021 du 10 mai 2021 :**

- GBAGUIDI Felix, Ingénieur Génie Rural, personne-ressource ;
- KIMBA GUILLAUME, Ingénieur Génie Rural, membre PRMP ;
- HOUEGBAN ELVIS C., Ingénieur services techniques, personne ressource ;
- KOUBOGNI Charles, Agent de liaison, membre PRMP.

✓ **Commission/Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres**

Une commission ad hoc est mise en place conformément à l'article 09 et 10 du décret n° 2020-596 du 23/12/2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la COE, pour assister la PRMP dans ses missions. De même, l'article 9 du décret n° 2020-605 du 23/12/2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, prévoit la mise en place d'un comité de passation des marchés pour les marchés publics passés par les procédures de demande de renseignements et de prix.

Au niveau du MAEP, la mission a constaté la mise en place des commissions ou comités d'ouverture et d'évaluation des offres pour l'ensemble des procédures nécessitant une commission ou un comité.

Les actes de mise en place de la commission ad hoc et du comité sont de la compétence du premier responsable de l'autorité contractante. Mais pour le compte des marchés sous revue au MAEP, ces actes ont été régulièrement pris par la Personne Responsable des Marchés Publics à la suite d'une délégation de mandat reçue du ministre.

✓ **Cellule de Contrôle des Marchés Publics**

Aux termes des dispositions de l'article premier du décret n° 2020-597 du 23/12/2020 portant attribution, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin, les opérations de passation de marchés, de la planification à l'attribution du marché, sont soumises à l'avis conforme d'une cellule de contrôle des marchés publics constituée auprès de l'Autorité contractante, pour les marchés dont les montants sont dans sa limite de compétence.

La mission de revue a constaté l'existence d'une cellule de contrôle des marchés publics dont Monsieur **KOTTO Narcisse Stanislas** est le **Délégué de contrôle des marchés publics**. L'acte de nomination n'a pas été fourni à la mission. Il est assisté par Madame **AHOMAGNON Bidossesi Eléonore épouse ATCHOKOSSI**, Spécialiste en passation des marchés. Les autres membres de l'organe de contrôle du MAEP sont :

- Monsieur CONDE Dadjia Patrice, membre CCMP ;
- Madame HOLONOU Affiavi Judith, membre CCMP ;
- Monsieur DOKOTO Yarou Lambert, membre CCMP.

Commentaire et opinion :

Au regard des observations faites sur l'organisation et le fonctionnement des organes de passation et de contrôle du MAEP, les constatations suivantes ont été faites :

- l'existence d'un organe chargé de la passation des marchés publics (PRMP et son secrétariat permanent) avec des rôles et responsabilités clairement définis à travers le décret n°2018-226 du 13 Juin 2018 portant AOF de la PRMP et de la CPMP;
- l'existence d'un organe chargé du contrôle des marchés publics (délégué du contrôle des Marchés et CCMP) avec des rôles et responsabilités clairement définis à travers le décret n°2018-225 du 13 juin 2018 portant AOF de la CCMP ;
- l'absence des attestations de Diplôme de l'assistant de la PRMP et de ses membres ;
- l'absence des attestations de Diplôme du Délégué de contrôle des Marchés Publics et de ses membres ;
- l'inexistence de manuel de procédures interne à ces deux organes ;
- l'existence de la documentation requise ;
- la tenue non exhaustive et à jour des divers registres ;
- l'inexistence de locaux de travail adéquats ;

Conclusion : *la revue de l'organisation et le fonctionnement des organes normatifs, au regard des différents constats faits donne lieu à une **appréciation moyennement satisfaisante**.*

1.3 DILIGENCE N° 3 : L'APPRECIATION DE L'INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME

Inscrit au rang des principes fondamentaux régissant les marchés publics en République du Bénin, la transparence des procédures voudrait que l'autorité contractante assure une information claire et pertinente sur les marchés, de nature à garantir l'intégrité du système et surtout à diminuer le risque de contentieux que présentent souvent les résultats de l'évaluation des offres.

Le respect de ce principe par l'Autorité Contractante suppose :

- une publicité préalable de tout projet de marchés : à travers l'avis général des marchés publics, le plan de passation des marchés publics ;
- une publicité satisfaisante : il s'agit ici d'assurer la publication large, suffisante et dans tous les canaux, des avis d'appel à concurrence, le cas échéant, des PV d'ouverture des offres, des PV d'attribution provisoire et les avis d'attribution définitive ;
- le paraphe des documents essentiels (pages essentiels des offres, PV d'ouverture, rapport d'évaluation, PV d'attribution provisoire et le contrat) ;

- la qualité des Dossiers d'Appel à Concurrence : elle donne la possibilité aux candidats de prendre connaissance du besoin de l'autorité contractante et des critères de sélection à utiliser pour l'attribution du marché ainsi que les documents types (cahiers de clauses, acte d'engagement, code d'éthique et de déontologie, engagement du candidat à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie...), qui facilitent le contrôle a posteriori du respect de ces règles (**voir l'article 8 du décret n° 2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique**) ;
- la réception effective des plis : il s'agit ici de respecter scrupuleusement les dispositions de l'article 69 de la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 sur la réception des offres ;
- l'ouverture satisfaisante des plis : elle permet de rassurer les soumissionnaires de l'effectivité du principe de la transparence à travers les différents contrôles de la présence des pièces constitutives des offres par la/le COE et le représentant de l'organe de contrôle, conformément à l'article 70 de la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- l'évaluation satisfaisante des offres et propositions : Il est question ici de faire preuve d'objectivité dans l'évaluation des offres en tenant compte des critères définis dans le Dossier d'Appel à Concurrence pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- l'effectivité de l'étude du rapport de l'évaluation des offres par l'organe de contrôle compétent : Il s'agit ici de vérifier si les résultats de l'évaluation des offres ont été validés par l'organe de contrôle qui assure le contrôle à priori de la procédure et ceci dans les délais requis ;
- la notification aux soumissionnaires évincés des résultats d'évaluation : Il s'agit ici de notifier par écrit ou par tous autres moyens électroniques les résultats d'évaluation aux soumissionnaires évincés ; cette notification doit comporter les mentions obligatoires prévues par la réglementation ;
- le respect du délai légal d'attente avant la signature du contrat : il permet aux soumissionnaires évincés de pouvoir formuler des éventuels recours à l'endroit de l'Autorité Contractante ou devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics le cas échéant, après la notification et/ou la publication du procès-verbal d'attribution du marché ;
- la traçabilité tout au long du processus qui voudra que les actes relatifs à une procédure soient écrits et conservés.

L'appréciation globale de ces indicateurs pour l'ensemble des marchés audités au niveau du MAEP nous a permis de faire les constats d'irrégularités ci-après :

- non-respect de l'ordre chronologique pour la signature du contrat ;
- Insuffisance des canaux de publication des avis ;
- Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire et définitive ;
- *Absence de preuve de notification aux soumissionnaires évincés des résultats d'évaluation.*

Niveau de conformité : moyennement satisfaisant.

1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L'EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

La compétence et l'expérience des membres des organes de passation et de contrôle des marchés de l'Autorité Contractante ont été aussi passées en revue par la mission.

Ici, nous avons d'abord vérifié la conformité de la composition des différents organes par rapport aux textes en vigueur. Ensuite, nous avons apprécié les aptitudes professionnelles des membres par rapport aux exigences du décret n° 2020-596 du 23/12/2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la COE et le décret n° 2020-597 du 23/12/2020 portant attribution, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin.

Les diligences mises en œuvre ont permis de relever ce qui suit :

- ✓ **Personne Responsable des Marchés Publics**

En principe, la PRMP doit être un cadre de catégorie A qui a rang de directeur technique, échelle 1 ou niveau équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins quatre (4) ans dans le domaine des marchés publics selon l'alinéa premier de l'article 3 du décret n° 2020-596 du 23/12/2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la COE.

En l'espèce, la mission a constaté que le mandat de la PRMP a été renouvelé par l'arrêté N° 2020/042/MAEP/DC/SGM/CJ/SA037SGG20 du 30 juillet 2020 sur la base de ces compétences suite à la bonne gestion des procédures aux yeux de l'AC.

- ✓ **Secrétariat Permanent de la PRMP**

Composition et profil requis : Article 8 du décret n° 2020-596 du 23/12/2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la COE

- un secrétaire des services administratifs de la catégorie B ou de niveau équivalent, ou un archiviste de la catégorie A ou de niveau équivalent ;
- un assistant en passation de marchés disposant d'une formation de base en passation des marchés ou d'au moins une année d'expérience dans le domaine des marchés publics.

De l'analyse des CV et diplômes des agents du S-PRMP, la mission a constaté l'absence d'un secrétaire des services administratifs de la catégorie B ou de niveau équivalent, ou un archiviste de la catégorie A ou de niveau équivalent parmi les membres du secrétariat PRMP.

- ✓ **Commission ad'hoc/ Comité d'Ouverture et d'Evaluation**

Composition et profil requis : Article 10 du décret n° 2020-596 du 23/12/2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la PRMP et de la COE et l'article 10 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix.

- la PRMP au profil mentionné supra ;
- le responsable en charge des affaires financières, au profil correspondant à sa fiche de poste ;
- le responsable du service technique concerné, au profil correspondant à sa fiche de poste.

Pour les procédures auditées, les actes de mis en place de la COE sont généralement signés par la PRMP.

✓ **Cellule de Contrôle des Marchés Publics**

Composition et profil requis : Article 3 du décret n° 2020-597 du 23/12/2020 portant attribution, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin.

- un chef de Cellule qui est un spécialiste en passation des marchés publics ou un délégué de la Direction nationale de contrôle des marchés publics. Il doit être un cadre de la catégorie A échelle 1 de la Fonction publique ou de niveau équivalent, s'il devrait être désigné hors de l'Administration publique et avoir idéalement une expérience d'au moins quatre (4) ans le domaine des marchés publics ;
- un juriste de la catégorie A ou, à défaut, B au moins ou de niveau équivalent s'ils devraient être désignés hors de l'Administration publique et avoir une expérience d'au moins deux (2) ans dans le domaine des marchés publics
- un spécialiste du domaine d'activité dominante de l'autorité contractante, de la catégorie A ou à défaut, B1 ou équivalent ;
- un secrétaire des services administratifs de la catégorie B ou équivalent.

L'analyse des CV des agents de la CCMP, révèle que le MAEP dispose de :

- *un délégué de contrôle, spécialiste en passation des marchés publics avec les expériences requises ;*
- *un personnel avec les qualifications requises.*

Cependant les diplômes de ce personnel n'ont pas été fournis à la mission pour mieux apprécier les qualifications mentionnées sur les CV.

Conclusion : *Pour la revue de la compétence et expériences des membres des organes normatifs, au regard des différents constats faits donne lieu à une appréciation moyennement satisfaisante.*

1.5-DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES

L'appréciation de la tenue et de la conservation des dossiers et documents des différentes étapes de la passation des marchés sous revue a été effectuée. Notamment à travers la tenue à jour des différents registres et la mise en place d'un système d'archivage physique et numérique.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ne dispose pas d'un local dédié à l'archivage. Elle ne dispose pas non plus d'un archiviste dédié ou d'un dispositif d'archivage et de classement des documents de passation des marchés publics. Les dossiers de marchés mis à la disposition de la mission ne sont ni contenus dans les boîtes à archives ni archivés de manière numérique. Aucun système d'organisation des archives n'est mis en place. Toutefois, la mission a constaté qu'un effort d'archivage numérique est en cours et participera à la maîtrise des documents de passation des marchés.

Au-delà de ces paramètres, l'appréciation de la « tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs à la gestion des marchés » a été faite à travers le niveau de complétude des documents de passation attendu de chaque procédure. Ainsi, l'indicateur d'appréciation

de la tenue et conservation des dossiers et documents définis par la mission se présente comme il suit :

Tableau 1 : Indicateurs d'appréciation du niveau de complétude des dossiers des marchés audités :

Marge d'appréciation (Soit X le taux de complétude obtenue)	Opinion	Explication
$X \leq 20 \%$	Défaillant	Il a été constaté une absence totale des pièces essentielles de la procédure de passation et d'exécution de la plupart des marchés audités.
$20 < X < 50 \%$	Insatisfaisant	Il a été constaté la présence de quelques-unes seulement des pièces essentielles de la procédure de passation et d'exécution de la plupart des marchés audités.
$50 \leq X \leq 70 \%$	Moyennement satisfaisant	Il a été constaté la présence de la majorité des pièces essentielles de la procédure de passation et d'exécution de la plupart des marchés audités.
$70 < X \leq 90 \%$	Satisfaisant	Il a été constaté la présence de la quasi-totalité des pièces essentielles de la procédure de passation et d'exécution de la plupart des marchés audités.
$90 \% < X \leq 100 \%$	Très satisfaisant	Il a été constaté la présence de la totalité des pièces essentielles de la procédure de passation et d'exécution de la plupart des marchés audités.

Des documents requis ont été mis à disposition de la mission. Ainsi, Les valeurs exprimées en pourcentage sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Complétude des documents de passation

	Numéro du marché	Nombre de pièces attendues (A)	Nombre de pièces obtenues (B)	Taux de complétude (B/A)
1	Marché N°1420 du 21/05/2021 relatif aux travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi.	23	20	86,96%
2	Marché N°1421 du 21/05/2021 relatif aux travaux de réfection de bâtiments administratifs au Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche à Cotonou.	23	20	86,95%
3	Marché N°5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 13/12/2021 relatif aux travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou	23	20	86,95%
4	Marché N°2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Élevage (DE)	23	19	82,6%
5	Marché N°2782/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 12/08/2021 relatif à l'acquisition de motocyclettes et accessoires au profit du projet de lutte contre le charbon bactérien au Bénin (PLCB) pour le compte de la direction de l'élevage.	23	20	86,95%
6	Marché N°0833 du 14/04/2021 relatif à la fourniture d'équipements de micro irrigation au profit du PAVPHA	23	20	86,95%
7	Marché N°5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 25/11/2021 relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC)	23	19	82,60%
8	Marché N°5417/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/12/2021 relatif au recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lot 1 : DAF).	23	20	84,96%

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

9	Marché N°4416/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 05/11/2021 relatif aux travaux de câblage pour la mise en service du SIGFIP dans les bureaux des agents de la DAF	19	18	94,73%
10	Marché N°3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/10/2021 relatif à l'acquisition de 5 pirogues monoxyle au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles	19	16	84,21%
11	Marché N°4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif à l'acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC	19	17	89,47%
12	Marché N°2860/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 12/08/2021 relatif au recrutement de société de désensablement des caniveaux et ramassage du sable ordurier du MAEP	14	13	92,85%
13	Marché N°5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF	19	17	89,47%
14	Marché N°0432/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs avec la société Hydro-bio Consulting	14	11	78,57%
15	Marché N°2915/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021 relatif à l'Etudes partielles & travaux d'aménagement pour 2500 ha de bas-fonds rizicoles pour le compte du PADAAM	14	12	85,71%
16	Marché N°2745/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021 relatif à l'études et réhabilitation de 250 kilomètres de pistes, terrassement et traitement de points critiques relatif à 250 kilomètres	14	11	78,57%
17	Marché N°0433/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à l'acquisition de cent soixante-trois (163) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la société groupe veto services	14	11	78,57%
18	Marché N°0446/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 15/03/2021 relatif à l'acquisition de deux cent quatre-vingt-huit (288) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la Société des Huileries du Bénin	14	11	78,57%
19	Marché N°5330/MEF/MAEP/DNCMP du 06/12/2021 relatif à l'acquisition de matériels de pré et de post récolte au profit du programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (PAPAPE/SAPEP-BENIN)	14	11	78,57%

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

20	Marché N°2697/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 1)	14	12	85,71%
21	Marché N°2697/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 2)	14	12	85,71%
22	Marché N°2700/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 4)	14	12	85,71
23	Marché N°3365/MEF/MAEP/DNCMP du 23/09/2021 relatif à la Maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sédentarisation des Troupeaux de Ruminants au Bénin	14	12	85,71%
24	Marché N°5798/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 21/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant pour la Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production animale.	32	30	93,75%
25	Marché N°0141/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 04/02/2021 relatif au recrutement d'un consultant national ou international pour la revue à mi-parcours du PADAC	32	32	100%
26	Marché N°5711/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 14/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du guide et des outils de capitalisation des interventions du projet	19	18	96,87%
27	Marché N°5982/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 22/12/2021 relatif au recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières et comptables des Directions Centrales, Techniques et Déconcentrées du MAEP	32	29	90,62%
28	Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 186 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC)	23	18	78,26%

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

29	Marché N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC	19	15	78,94%
30	Marché N° 4058/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/10/2021 relatif au recrutement d'un prestataire réalisation d'un prestataire pour les travaux d'impression de divers documents pour l'organisation des élections au profit de la chambre nationale de l'agriculture.	19	17	89,47%
31	Marché N° 3515/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 01/10/2021 relatif au recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité économique et financière du programme national de développement des plantations et des grandes cultures	14	12	85,71%
32	Marché N° 2693/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger et de l'Ouémé.	14	12	85,71%
33	Marché N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado	27	23	85,18%
34	Marché N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou	27	18	66,66%
35	Marché N°3764/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 06/10/2021 relatif à l'acquisition de moteurs diesel au profit du programme promotion de l'agriculture (ProAgri)	19	18	94,73%
36	Marché N°3323/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 22/09/2021 relatif à l'acquisition de moteurs hors-bord de 25 CV au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles	19	17	89,47%
37	Marché N°4881/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif à la conception et l'impression des fiches sur les filières riz, maïs et cultures maraichères.	19	16	84,21%

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

38	Marché N°5419/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 08/12/2021 relatif à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement de la salle de réunion du Recensement National de l'Agriculture (RNA)	23	21	91,30%
39	Marché N°1696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/06/2021 relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)	23	21	91,30%
40	Marché N°2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 05/07/2021 relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 4*4 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB)	23	22	95,65%
41	Marché N°3892/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 13/10/2021 relatif à la fourniture d'intrants agricoles au profit du Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricoles (PAVPHA)	23	22	95,65%
42	Marché N°0544/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 24/03/2021 relatif au gardiennage et à la surveillance des locaux du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (lot 1) Cabinet MAEP	23	19	82,60%
43	Marché N°5569/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 10/12/2021 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de 50HA de périmètres irrigués à Kompanti dans l'arrondissement de Kompa, Commune de Karimama dans le département de l'Alibori pour le compte du PAPVIRE-ABC	23	19	82,60%
44	Marché N°2952/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 30/08/2021 relatif aux travaux de construction d'un centre de traitement à la DDAEP-COLLINES	23	21	91,30%
45	Marché N°4414/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 05/11/2021 relatif aux travaux de réfection du bloc administratif de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entreprenariat Agricole (DLROPEA)	23	23	100%
46	Réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs par la société HYDRO ENGEERING JOB SARL	14	12	85,71%
47	Marché N°0431/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs	14	12	85,71%

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

48	Marché N°4549/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/11/2021 relatif à l'élaboration des plans de développement et de renforcement institutionnels des associations de développement villageois et des organisations de producteurs appuyées dans les communes de Zogbodomey, Savalou, Bantè et Bassila (Lot 6) du PSAAB	32	24	75 %
49	Marché N°5306/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 06/12/2021 relatif au recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages pratiquant la production végétale	19	15	78,94%
50	Marché N°2696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 5)	14	12	85,71%
51	Marché N°2696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 6)	14	12	85,71%
52	Marché N°2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 30 juillet 2021 relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit technique du projet d'appui au développement des collines (PADAC)	23	23	100%
53	Marché n°.....acquisition de tricycle au profit du programme de promotion de l'agriculture (ProAgri)	19	19	100%
54	Marché n°1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05) véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto – Novo	23	20	86,95%
	TOTAL	1085	946	87,19%

Commentaire : Avec un taux de complétude de 87,20% au niveau de du MAEP, on note globalement la présence de la quasi-totalité des pièces essentielles des marchés et notamment celles indispensables au suivi et au contrôle des contrats de travaux, fournitures et prestations intellectuelles.

En conclusion, la tenue et la conservation des dossiers et documents de passation des marchés au sein de la du MAEP est jugée satisfaisante.

1.6 DILIGENCE N° 6 : L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SÉCURISATION DES BIENS ACQUIS

Il s'agit ici de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne afférent à la gestion des biens durables et consommables acquis par le MAEP.

Dans le cadre de notre mission, vérifié d'une part la bonne application des instructions et règles liées à la gestion des stocks et des immobilisations par de MAEP et d'autre part, la conformité des directives données et des actions entreprises avec les dispositions légales et réglementaires.

Dans le cadre de notre mission, nous avons constaté que le MAEP utilise la méthode de gestion de stock First In First Out (FIFO) mais pour certains biens tels que le matériel informatique sont utilisés selon la méthode de juste à temps. La gestion administrative se tient à travers le logiciel SIGCOMA qui génère les fichiers tels que le livre journal, le grand livre et les fiches stocks. Au MAEP, le magasinage des biens est assuré par des magasins selon la nature desdits biens. Le système de rangement et d'entreposage utilisé est celui qui permet de mettre les biens les plus utilisés au premier plan et ensuite les biens moins utilisés et tout ceci dans un rangement qui permet d'assurer la sécurité des biens fragiles. La traçabilité des biens acquis est assurée par l'édition des ordres d'entrée et de sortie ainsi la tenue de la comptabilité budgétaire.

Pour ce qui est des biens acquis affectés à l'utilisation, au MAEP, les biens sont identifiables par les codes d'estampillage. Contre les aléas à savoir vol, usure et incendie, un système de caméra de surveillance existe dans tous les magasins et dans les couloirs, de même les agents de sécurité sont présents sur tous les sites et il y a aussi un système d'anti-incendie.

En conséquence, les observations faites par rapport à cet indicateur se résument ainsi qu'il suit :

1.6.1 A propos du dispositif de gestion des biens acquis

Nos diligences ont pu nous prouver que le système mis en place pour la gestion des fournitures et biens acquis est satisfaisant.

1.6.2 A propos du dispositif de sécurisation de ces biens

Le MAEP dispose de magasins de stockage de biens acquis. Dans ces magasins sont gardés les biens acquis par le MAEP et le magasin est sous une bonne surveillance sécurité.

En conclusion, nous avons noté que le dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis est globalement satisfaisant.

1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS

La mission a passé en revue la passation des marchés en respect des termes de référence de la mission et au cadre juridique des marchés publics en vigueur notamment la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en Républiques du Bénin et ses onze (11) décrets d'application.

Les constatations d'ordre général issues de notre revue de la passation des marchés se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ Insuffisance de parape des offres et procès-verbaux d'ouverture des plis ;

- ✓ *Non-respect du délai de signature réglementaire (3 jours ouvrables), on note 10 jours ouvrables ;*
- ✓ La période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis
- ✓ *Non-respect du délai réglementaire de notification du marché approuvé au titulaire : de deux (02) jours calendaires, on a constaté un délai de 5 à 6 jours sur certains marchés ;*
- ✓ *Signature des contrats par la PRMP avant acceptation et signature desdits contrats par les prestataires attributaires provisoires ;*
- ✓ Insuffisance des canaux de publication des avis ;
- ✓ Mise en place des COE par les PRMP en lieu et place des ordonnateurs du budget des autorités contractantes ;
- ✓ Absence de preuve de notification de résultats ;
- ✓ Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire et définitive ;
- ✓ Absence de preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations (**Article 35 alinéa 1 et 2 du CMP 2020**) ;
- ✓ Non-respect du délai d'étude des dossiers d'appel à candidature par les organes de contrôle.
- ✓ Non-respect du délai d'évaluation des offres, des propositions techniques et financières par la COE (10 jrs ouvrables AOO, art 4 point 3 du décret 2020-600 du 23/12/2020) ;
- ✓ Non harmonisation des signatures et des paraphe sur les PV et rapports d'évaluation ;
- ✓ Absence des lettres de notifications des résultats d'attribution provisoire pour certains marchés ;
- ✓ Absence des motifs de rejet des offres dans certains marchés ;
- ✓ Absence de preuve de notification du marché (BE déchargé)
- ✓ Non-respect du délai d'étude des projets de marchés par les organes de contrôle (3 jrs après réception du projet de marché, art 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020) ;
- ✓ Absence de preuves de restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires évincés ;
- ✓ Absence des rapports de contrôle à posteriori des marchés passés par la procédure de demande de cotation ;
- ✓ Marchés approuvés hors délai de validité des offres sans preuves de prorogation de la durée de validité ;
- ✓ *Non-respect du délai légal pour le visa et authentification du contrat par la CCMP (3 jrs ouvrables après la réception du projet du marché ; article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020) ;*
- ✓ *Marché enregistré en cours d'exécution ;*

- ✓ la non précision dans les clauses contractuelles des obligations comptables auxquelles seront soumises le titulaire ;
- ✓ Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive ;
- ✓ Absence de PV de réception des travaux, fournitures ou des livrables ;
- ✓ Absence de preuve de paiement dans certains marchés ;
- ✓ Marché exécuté hors délai contractuel sans preuve d'application des pénalités de retard ;

Niveau de conformité : moyennement Satisfaisant.

Les appréciations de chaque critère de conformité des processus de passation des marchés par rapport à la réglementation ont été déterminées et précisées.

Tableau 3 RESUME DE L'OPINION GLOBALE DE L'AUDITEUR

N°	Pôles de diligences	Opinion
01	Le cadre juridique des marchés publics	<i>Satisfaisant</i>
02	Appréciation de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs	<i>Globalement satisfaisant</i>
03	Appréciation de l'intégrité et de la transparence du système	<i>Moyennement Satisfaisant</i>
04	La compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés	<i>Moyennement satisfaisant</i>
05	La tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés	<i>Satisfaisante</i>
06	Évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis	<i>Globalement satisfaisante</i>
07	La revue de la passation des marchés	<i>Moyennement Satisfaisante</i>
<u>Opinion globale de la performance de la passation des marchés.</u>		<i>Globalement satisfaisant</i>

2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2-1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Aux termes des dispositions du décret n°2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), celle-ci a, entre autres, pour missions : l'assistance des autorités nationales compétentes dans le cadre de la définition des politiques et de l'élaboration de la réglementation en matière de la commande publique, la formation des acteurs et le développement du cadre professionnel, la mise en œuvre des procédures d'audits techniques indépendants de la commande publique ainsi que la sanction des irrégularités constatées et le règlement non juridictionnel des litiges nés à l'occasion de la passation de la commande publique.

A ce titre, l'ARMP est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit technique indépendant en vue de contrôler et de suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés.

C'est dans ce cadre que l'ARMP, à la suite des missions d'audit de l'année 2020, envisage de faire réaliser des audits indépendants des marchés publics passés par les autorités contractantes au titre de l'exercice budgétaire 2021.

Ainsi, les objectifs de la mission se déclinent ainsi qui suit :

2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

2.2.1. Objectif général

La mission a pour objectif de vérifier la régularité des processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2021, afin de mesurer le degré de respect, par les autorités contractantes, les autorités approbatrices, et les organes de contrôle des marchés publics, des dispositions et procédures édictées par la réglementation relative aux marchés publics.

2.2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la présente mission d'audit des marchés publics nous permettra de :

- vérifier que les procédures suivies sont conformes aux dispositions applicables ;
- exprimer une opinion sur la qualité de l'exécution des contrats, incluant les aspects techniques et financiers, la réalisation physique ainsi que le caractère compétitif des prix ;
- identifier les cas de passation des marchés non conformes à la réglementation en vigueur, pour les marchés de travaux, de fournitures et de services des autorités contractantes pour l'exercice 2021 ;
- procéder à la comparaison des dépenses réellement effectuées, par rapport aux dispositions contractuelles des marchés concernés, afin de vérifier si les fonds ont été utilisés aux fins prévues ;
- apprécier si l'autorité contractante a un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et si ledit système de contrôle permet de s'assurer que :

- les procédures de passation des marchés suivies sont conformes à la réglementation, et si elles sont mises en œuvre de manière efficace et dans les délais raisonnables ;
- les paiements sont effectués uniquement pour les dépenses éligibles et pour les travaux, fournitures et services réellement effectués et réceptionnés ;
- faire des recommandations sur l'amélioration du système de passation, de gestion et de suivi des marchés ainsi que sur le système d'archivage de toute la documentation relative aux marchés publics ;
- mettre l'accent sur la pratique de fractionnement des dépenses, ainsi que l'usage des appels d'offres restreints et des avenants.

Les principaux résultats attendus de la mission d'audit sont la production des rapports de conformité et de matérialité.

2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION

En vue de la réalisation et de l'atteinte des objectifs de la mission, plusieurs démarches et diligences ont été menées ; il s'agit de :

- la demande et la délivrance par l'ARMP d'un mandat d'intervention ;
- l'obtention d'une séance de prise de contact et de démarrage de la mission avec les cadres du **MAEP** ;
- l'obtention auprès de l'ARMP de la liste de tous les marchés planifiés , passés et exécutés dans le cadre de la gestion budgétaire 2021 ;
- la demande par courrier en date du 31 mai 2023 auprès du **MAEP**, de toutes les pièces relatives aux différentes procédures des marchés passés au titre de la période sous revue ;
- le traitement de la population de marchés par type de marché et par procédure ;
- la confirmation de la population de marchés à auditer à 100% de la liste des marchés transmis par l'ARMP pour la revue de conformité suivant les stipulations du point 2.4 étendue de mission tel qu'exigé dans les TdR ;
- la revue des procédures de passation de marchés pour l'échantillon retenu conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application) ;
- l'appréciation de l'organisation de l'Autorité Contractante pour la gestion des marchés conformément à la réglementation applicable ;
- l'analyse de l'exécution diligente des marchés sélectionnés dans le cadre de la présente revue ;
- la vérification de la preuve de paiement ainsi que l'appréciation du délai de paiement des prestataires ;
- la restitution des résultats d'audit de conformité ;

- la réception et le recueil des observations de l'autorité contractante suite à la séance de restitution des résultats d'audit de conformité ;
- l'élaboration des rapports provisoires d'audit de conformité prenant en compte les contre-observations de l'autorité contractante parvenues par mail ;
- la finalisation du rapport provisoire d'audit prenant en compte les contre observations du MAEP

2-4 DIFFICULTES RENCONTREES

Quelques difficultés ont été rencontrées par la mission au cours de la revue de conformité parmi lesquelles certaines ont été surmontées. D'autres néanmoins nous ont éprouvées dans notre élan. Entre autres difficultés nous notons :

- le délai très court imparti pour la réalisation de la mission vu le nombre de marchés à contrôler et les diligences à faire au niveau de l'autorité contractante ;
- l'absence de certaines pièces essentielles dans la documentation mise à notre disposition
- l'absence de salle d'archivage des documents ;
- l'absence d'un système d'archivage numérique ; etc.

Nous souhaiterions qu'à l'avenir qu'il en soit tenu compte pour d'éventuelles missions et pour une mission d'audit plus réussite.

3. ENVIRONNEMENT DES MARCHÉS PUBLICS

3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le cadre juridique et réglementaire des marchés publics béninois applicable à la période sous revue, est pourvu d'un ensemble de règles législatives et réglementaires en vigueur au moment de la passation des marchés publics par l'Autorité contractante.

A cet effet, le Cabinet NIMADEN L. EXPERTISES Sarl mandaté par le commanditaire pour la conduite de la mission de revue de conformité, a procédé d'abord à une revue documentaire de l'ensemble des textes qui sont en vigueur en République du Bénin et applicables aux activités de passation de marchés publics.

Il ressort de cette revue que durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n°2020-26 du 29 Septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ces onze (11) décrets d'application entrée en vigueur le 23 décembre 2020. Au nombre de ces décrets d'application, nous avons :

- Décret N° 2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation des marchés publics ;
- Décret N°2020-596 du 23 décembre 2020 portant attribution, organisation et fonctionnement de la personne responsable des marchés publics et de la commission d'ouverture et d'évaluation ;
- Décret N° 2020-597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin ;
- Décret N° 2020-598 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction nationale de contrôle des marchés publics ;
- Décret N° 2020-599 du 23 décembre 2020 fixant les seuils de passation, de sollicitation de prix, de dispense et de contrôle des marchés publics ;
- Décret N° 2020-600 du 23 décembre 2020 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics ;
- Décret N° 2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
- Décret N° 2020-602 du 23 décembre 2020 portant approbation des documents types de passation des marchés publics en République du Bénin ;
- Décret N° 2020-603 du 23 décembre 2020 fixant les procédures et modalités de passation des marchés publics relatifs aux besoins de défense et de sécurité nationales exigeant le secret ;
- Décret N° 2020-604 du 23 décembre 2020 portant modalité spécifique d'exclusion d'opérations d'achat ou d'entités du champ d'application du code des marchés publics ;
- Décret N° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix.

En conclusion, pour le MAEP, le contrôle de conformité a été fait sur la base des dispositions de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin ainsi que ces textes d'application. Mais aussi aux dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application pour les marchés

publics dont la procédure de passation a été initiée avant l'entrée en vigueur de la loi 2020 mais qui ont été notifiés après l'entrée en vigueur de celle-ci.

3-2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Le cadre institutionnel des marchés publics au Bénin est régi par les articles 10 à 22 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ces décrets d'application. En application de ces dispositions, il est institué des organes de passation des marchés publics, des organes de contrôle des marchés publics et un organe de régulation.

▪ Les organes de passation des marchés publics

Les organes de passation des marchés publics dans le cadre juridique béninois sont composés de la personne responsable des marchés publics (PRMP), de la commission d'ouverture et d'évaluation (COE) et les autorités d'approbation. La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) est le mandataire de l'autorité contractante qui est chargé de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. « *Il est la personne habilitée à signer le marché au nom et pour le compte de l'Autorité Contractante* ».

Pour l'ensemble des marchés passés en 2021 et donc relevant des dispositions de loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics, une Commission ou un comité ad hoc d'Ouverture et d'Évaluation (COE), est mise en place pour assister la PRMP dans la conduite de chaque procédure de passation des marchés. La COE assiste également la PRMP dans l'exécution de sa mission.

▪ Les organes de contrôle des marchés publics

La loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin prévoit essentiellement deux (02) organes de contrôle.

Il s'agit de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP).

La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) est une direction placée sous la tutelle du Ministère en Charge des Finances. Elle est l'organe central de contrôle de la commande publique. Elle dispose dans chaque département, d'une Direction Départementale de Contrôle des Marchés Publics (DDCMP).

La cellule de contrôle des marchés publics est Créée auprès de chaque autorité contractante pour assurer le contrôle de l'ensemble des opérations de passation de marchés dont les montants prévisionnels hors taxe sont dans sa limite de compétence, et ce depuis la phase de planification jusqu'à l'attribution du marché.

▪ L'organe de régulation des marchés publics

L'organe de régulation de la commande publique au sens de l'article premier du décret N° 2020-595 du 23 décembre 2020 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation des marchés publics, une autorité administrative indépendante chargée de la régulation de la commande publique. L'ARMP est rattachée à la Présidence de la République et est dotée de la personnalité juridique et jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

4-1 NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS

La présente mission d'audit a été conduite en conformité avec les dispositions de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses textes d'application mais aussi aux dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application pour les marchés publics dont la procédure de passation a été initiée avant l'entrée en vigueur de la loi 2020 mais qui ont été notifiés après l'entrée en vigueur de celle-ci.

En plus de l'ensemble de ces dispositions, le cabinet a fait usage des normes édictées dans les directives ou règlements relatifs à la passation des marchés des différents partenaires techniques et financiers, notamment le règlement de la banque mondiale (troisième édition de juillet 2018 et quatrième édition de novembre 2020) de même que les Règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux et pour l'utilisation des consultants de la BAD en tant que de besoin.

4-2 METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE

4-2-1 APPROCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique utilisée par le cabinet NIMADEN L. EXPERTISES- Sarl pour la conduite de la mission de revue, a pris en compte les aspects précisés dans les termes de référence et est conforme aux normes internationales d'audit suscitées, aux normes nationales (la loi 2020-26 du 29 Septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin) et aux instructions du guide d'audit des marchés publics en vigueur au Bénin.

En outre, elle a été fondée sur des techniques permettant de rechercher et d'évaluer les risques en marchés publics et de veiller au respect des éléments indispensables suivants :

- respect de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics au Bénin ;
- respect des dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application pour les marchés publics dont la procédure de passation a été initiée avant l'entrée en vigueur de loi de 2020 mais qui ont été notifiés après l'entrée en vigueur de celle-ci ;
- respect des normes édictées dans les directives ou règlements relatifs à la passation des marchés des différents partenaires techniques et financiers, notamment les Règlements de la Banque Mondiale (troisième édition de juillet 2018 et quatrième édition de novembre 2020) ;
- respect du guide des audits en marchés publics en vigueur ;
- respect des phases d'exécution prévues ;
- respect des bonnes pratiques comme la tenue des réunions de cadrage, de clôture et de débriefing de la mission en présence du commanditaire ;
- vérification de la conformité physique des travaux avec les PV de réception provisoire et définitive.

4-2-2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour la mise en œuvre de la mission de revue de conformité, nous avons utilisé une démarche méthodologique déclinée en trois (03) étapes avec des livrables partiels soumis aux observations des responsables de la chaîne des marchés du MAEP. Il s'agit entre autres de :

- 1- Préparation et planification de la mission d'audit
- 2- Exécution proprement dite de la mission
- 3- Restitution et rapports

Le déroulement indicatif de la mission et les différentes diligences à mettre en œuvre dans le cadre de l'audit peuvent être décrits comme suit :

Etape 1 : Préparation et planification de la mission d'audit	1.1 Recueil des textes réglementant les marchés publics et des directives des partenaires
	1.2 Demande et réception chez le commanditaire de la liste des autorités contractantes et des marchés publics à auditer selon un canevas bien précis
	1.3 Echantillonnage des Autorités Contractantes à auditer et des marchés passés par lesdites autorités, évaluation des risques d'échantillonnage et validation des différents échantillons par l'ARMP
	1.4 Demande de documents nécessaires pour le démarrage de la mission et informations des autorités contractantes pour apprêter la documentation
	1.5 Briefing : séance de cadrage avec le commanditaire ;
	1.6 Prise de connaissance du MAEP et revue documentaire
Etape 2 : Exécution de la mission	2.1 Audit de conformité des procédures 2.2 Audit de matérialité
Etape 3 : Restitution et Rapport	3.1 Débriefing (restitution des fiches de synthèses) et prise en compte des avis contradictoires et/ou de conciliation écrit de l'entité auditée ; 3.2 Transmission des projets de rapports provisoires individuels à l'ARMP pour validation 3.3 Transmission des rapports (finaux individuels et synthèse définitif) à l'ARMP

Première étape : Préparation et planification de la mission d'audit

Une bonne mission est conditionnée par une bonne préparation nécessitant la réalisation de certaines actions/tâches. Les diligences préliminaires ci-après ont été effectuées par la mission de revue afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs.

1.1 Recueil des textes et des directives des partenaires

Nous avons procédé ici au recueil des textes (lois, décrets, circulaires) encadrant les marchés publics au Bénin auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Par ailleurs, d'autres textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement du MAEP ont aussi été pris en compte par la mission de revue. Nous avons également collecté les directives des partenaires en cas de besoin.

1.2 Demande et réception de la liste des autorités contractantes et des marchés publics à auditer

La liste des autorités contractantes retenues pour l'audit a été reçue auprès du commanditaire (l'ARMP) ainsi que la valeur et le nombre de marchés publics passés par le MAEP au titre de la période sous revue. Cette liste a aussi précisé les marchés objets de recours. La liste des cinquante-quatre (54) marchés passés par le MAEP comporte les renseignements importants ci-après relatifs à :

- la référence du marché ;
- l'objet du marché ;
- le type de marché (travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles) ;
- le mode de passation (appel d'offres ouvert, demande de renseignements et de prix, Demande de cotation, AMI-DP, Gré à gré, Consultation de prestataire) ;
- la date d'approbation ;
- le nom du titulaire du marché ;
- le montant du marché.

1.3 Briefing : séance de cadrage avec le commanditaire

Au démarrage de la mission, une réunion de cadrage a été effectuée en présence du commanditaire et du consultant.

Les éléments ci-après ont été exposés lors de la réunion :

- présentation/justification de l'échantillon des marchés publics sélectionnés et de notre démarche méthodologique ;
- recueil des avis et suggestions de l'ARMP et Validation ;
- exposition des conditions ou modalités pratiques de la mise en œuvre (disponibilité d'accès au bureau des autorités contractantes, logistique, ordres de mission et points focaux auprès des autorités contractantes) ;
- présentation de la composition de l'équipe de consultants devant intervenir sur le terrain et leur rôle ;
- présentation et discussion du planning d'intervention du consultant au titre de la période d'audit.

A l'issue de la séance de cadrage, un accord a été trouvé par nous et le commanditaire sur les conditions pratiques de la réalisation de la mission.

1.4 Prise de connaissance de l'autorité contractante et revue documentaire

Au démarrage de la mission, nous avons rencontré les acteurs en charge des organes de la passation, du contrôle et les points focaux de la mission d'audit du MAEP afin de présenter notre lettre de mission, notre démarche de travail, les conditions d'exécution de la mission de revue ainsi que les modalités de collaboration et de travail.

En outre, nous avons fait une revue des documents communiqués à l'autorité contractante par l'ARMP afin de s'assurer de leur exhaustivité.

Deuxième étape : exécution proprement dite de la mission

L'exécution proprement dite de la mission a été faite en deux étapes : l'audit de conformité par rapport aux procédures d'une part et l'audit de matérialité ou de l'exécution physique des marchés publics d'autre part.

2.1 L'audit de conformité par rapport aux procédures

La revue de conformité s'est marquée par l'utilisation des fiches d'audit remplies pour chaque marché audité en fonction de la cartographie des risques d'anomalies significatives.

De façon générale, ces fiches d'audit appuyées de la cartographie de tous les risques d'anomalies possibles ont permis à la mission de revue, d'apprécier les procédures de passation, de réception et de paiement des marchés attribués.

a. Elaboration de la cartographie des risques d'irrégularités à vérifier

La cartographie des risques d'irrégularités nous a permis d'identifier les différents risques d'irrégularités en matière de passation, du paiement et de réception des marchés publics. Elle nous a permis aussi d'aboutir au remplissage des guides ou fiches d'audit par marché.

b. Elaboration des fiches et questionnaires d'audit

Cette sous phase passe par la mise sur pied de fiches d'audit et de questionnaires d'audit censés nous guider pendant nos investigations et analyses. Cette fiche a été établie pour chaque marché audité de l'échantillon au niveau **du MAEP**.

Quant aux questionnaires d'audit destinés aux différents organes de passation et de contrôle des marchés publics, ils nous ont permis de collecter des informations sur leur organisation, leur fonctionnement et leurs activités sur la base des textes en vigueur. Ceci nous a permis de procéder à un diagnostic approfondi desdits organes.

Les différentes fiches d'audit que nous avons remplies pour chaque marché audité nous ont permis de vérifier tous les points de contrôle prévus. Quant aux questionnaires, ils nous ont permis de collecter les documents sur l'effectivité et le fonctionnement des organes de passation et de contrôle.

2-2 Audit de matérialité ou d'exécution physique des marchés

Conformément aux termes de référence, nous allons également procéder à l'audit de l'exécution physique des marchés éligibles à cet effet, en vue de s'assurer de la performance des opérations, la conformité technique et la qualité des prestations réalisées.

Les résultats de l'audit de matérialité feront l'objet d'un rapport distinct.

Troisième étape : restitution et rapports

3.1 Débriefing (restitution de rapport provisoire) et Prise en compte avis contradictoire et/ou de conciliation écrite des entités auditées

La synthèse des constats (fiche de synthèse) a été exposée d'abord à l'autorité contractante à l'occasion d'une séance de restitution qui a été organisée à cet effet en vertu du « principe du contradictoire » dans la mise en œuvre des opérations d'audit.

Le MAEP a apporté son avis contradictoire qui a été analysé et pris en compte par la mission de revue.

Cette séance a été sanctionnée par une liste de présence signée par les acteurs ayant assisté à la restitution. Cette liste est annexée au présent rapport.

3.2 Projet de rapport provisoire individuel

A la fin de la mission, il a été élaboré un projet de rapport provisoire individuel adressé à l'endroit de l'ARMP pour validation.

3.3 Rapport final individuel

Après une prise en compte des observations et corrections, le rapport final individuel sera fait et déposé à l'ARMP et fera objet de validation.

3.4 Rapport synthèse définitif

L'étape suivante consistera au dépôt du rapport synthèse définitif de la mission qui sera aussi validé par l'ARMP.

4-3 CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE

Le critère d'appréciation des indicateurs de conformité a été apprécié par type d'opinion à émettre par le cabinet.

Tableau 4: Critères d'appréciation des indicateurs de conformité

Opinions	Explication
Totalement satisfaisante	Il a été noté une totale conformité aux exigences du Code des Marchés Publics applicable et de ses textes d'application.
Satisfaisante	Il a été noté une conformité aux exigences de fond du Code des Marchés Publics mais pas à toutes les règles de forme ne portant pas atteinte à l'équité dans la passation des marchés.

Opinions	Explication
Moyennement satisfaisante	Il a été noté un non-respect des exigences de fond et de forme sur des aspects peu importants. Les procédures mises en place ne garantissent pas totalement une transparence de la passation et l'exécution des marchés.
Non satisfaisante	Il a été noté une quasi-totale entorse aux exigences du Code des Marchés Publics et de ses textes d'application.
Absence de conclusion	Il nous a été impossible de tirer une conclusion sur le caractère satisfaisant ou non de la procédure de passation de marché compte tenu des carences documentaires.

4-4 ÉCHANTILLONNAGE

Au cours de l'exercice budgétaire 2021, le MAEP a passé 185 marchés pour un montant total de **19 679 678 143 TTC**. Sur la base de cette population de marchés passés, la mission d'audit a porté sur un échantillon de **54 marchés** d'une valeur globale de **17 382 719 936 FCFA** répartis par type de marchés, soit **29,19%** de la population de marchés passés par le MAEP au titre de l'année 2021. Cet échantillon représente **88,33%** du montant global de l'ensemble des marchés passés en 2021 au sein de l'Autorité Contractante.

L'échantillon des marchés audités répartis par type et procédure de passation se présente comme suit :

Tableau 5 : Échantillon sous revue par type de marchés :

Types de marchés passés	Nombre de marchés		Ratio du nombre des marchés audités par rapport aux marchés passés (B/A)*100	Montants TTC des marchés		Ratio du montant des marchés audités par rapport aux marchés passés (D/C)*100 Audités (B)
	Passés (A)	Audités (B)		Passés (C)	Audités (D)	
Travaux	21	14	66,67%	13 368 196 364	13 042 365 634	97,56%
Fournitures	98	17	17,34%	2 360 690 210	848 624 172	35,95%
Prestations intellectuelles	34	17	50%	3 740 020 901	3 439 660 530	91,97%
services	32	06	18,75%	210 770 668	52 069 600	24,70%
TOTAL	185	54	29,19 %	19 679 678 143	17 382 719 936	88,33%

Commentaire :

L'analyse du tableau permet de constater que l'échantillon est constitué majoritairement en pourcentage des marchés de travaux avec **66,67%** du total de l'échantillon. De même, en montant, les marchés de travaux sont les plus importants avec **97,56%** du total de l'échantillon contre **24,70%** pour les marchés de services, **91,97%** pour les marchés de prestations intellectuelles et **35,95%** pour les marchés de fournitures.

Tableau 6 : Echantillon sous revue par procédures de passation

Types de Procédures	Nombre de marchés		Ratio du nombre des marchés audités par rapport aux marchés passés (B/A)*100	Montants TTC des marchés		Ratio du montant des marchés audités par rapport aux marchés passés (D/C)*100
	Passés (A)	Audités (B)		Passés (C)	Audités (D)	
Appel d'offres ouvert (AOO)	37	05	13,51%	2 087 349 148	1 004 747 896	48,14%
Demande de renseignements et de prix (DRP)	63	13	20,63%	1 194 518 023	497 426 112	41,64%
Demande de cotations (DC)	70	22	31,43%	899 457 943	382 192 899	40,05%
Entente directe	14	14	100%	15 498 353 029	15 498 353 029	100%
Appel d'Offres Restreint (AOR)	00	0	0%	0	0	0%
Seuil de Dispense (SD)	01	0	0%	3 260 000	0	0%
TOTAL	185	54	29,19%	19 679 678 143	17 382 719 936	88,33%

Source : Confectionné par le cabinet à partir des données de la liste des marchés fournies par l'ARMP

Commentaire :

De l'analyse de ce tableau, il ressort que **29,19%** des marchés passés en 2021, toutes procédures confondues, ont été audités. Ils représentent **88,33%** du montant cumulé des marchés passés par le MAEP au cours de l'exercice budgétaire 2021.

Les marchés audités sont repartis en plusieurs types de procédures suivant les seuils de passation, conformément à la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés

publics en République du Bénin et à son décret d'application n°2020-599 du 23 décembre 2020 fixant les seuils de passation, de sollicitation de prix, de dispense et de contrôle des marchés publics en République du Bénin.

De façon spécifique :

- **11,11%** des marchés passés par appel d'offres ouverts (AOO) ont été audités. Ils représentent **46,64%** du montant cumulé des marchés passés suivant cette procédure au cours de la période sous revue ;
- **34,62%** des marchés passés par Avis à Manifestation à Intérêt (AMI) ont été audités. Ils représentent **41,78%** du montant cumulé des marchés passés suivant cette procédure au cours de l'exercice budgétaire en 2021 ;
- **22,22%** des marchés passés par Demande de Renseignements et de Prix (DRP) ont été audités. Ils représentent **47,92%** du montant cumulé des marchés passés par DRP au cours de l'exercice budgétaire en 2021 ;
- **27,78%** des marchés passés par Demande de Cotations (DC) ont été audités. Ils représentent **40,46%** du montant cumulé des marchés passés par DC au cours de l'exercice budgétaire 2021 ;
- **100%** des marchés passés par Entente Directe (ED) ont été audités. Ils représentent **100%** du montant cumulé des marchés passés par ED au cours de l'exercice budgétaire en 2021 ;
- Aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres Restreint (AOR) ;
- Aucun marché n'a été passé en dessous des seuils de passation.

5. RESULTATS DES TRAVAUX

5-1 OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS

5-1-1. Constat sur la détermination des besoins par l'Autorité contractante

En application des dispositions de l'article 23 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin qui dispose que la nature et l'étendue des besoins doivent être déterminées avec précision par l'autorité contractante avant tout appel à concurrence ou toute procédure de négociation par entente directe. Aussi, les marchés publics conclus par l'autorité contractante au sens de cette disposition doivent avoir pour objet exclusif de répondre à ces besoins en prenant en compte des objectifs de développement durables dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

De la revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP, la mission a constaté que :

- la nature et l'étendue des besoins sont majoritairement bien déterminés par l'autorité contractante ;
- Les marchés publics conclus par l'autorité contractante avaient pour objet de répondre effectivement aux besoins des acteurs de ce secteur ; la plupart de ces marchés ont été passés dans le but de soutenir les éleveurs et les agriculteurs, de rénover les sites et bâtiments du MAEP.
- Les montants des marchés respectent les intervalles des montants prévisionnels.

Toutefois, la revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé l'existence d'avenant dans la procédure d'exécution de deux (02) marchés. L'étude des documents reçus par la mission révèle que ces avenants sont sans incidence financière.

En conclusion, le respect de cette disposition est jugé moyennement satisfaisant.

5-1-2. Constat sur la qualité de la planification des marchés par l'Autorité Contractante

Conformément à l'article 24 alinéa 4 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « Les marchés passés par l'autorité contractante dont les montants prévisionnels hors taxes sont supérieurs au seuil de dispense, doivent avoir été préalablement inscrits dans ces plans prévisionnel ou révisé, à peine de nullité ». L'autorité contractante est tenue de lancer l'appel à concurrence conformément à son plan annuel de passation de marchés validé et publié par l'organe national de contrôle des marchés publics. L'exploitation du PPMP et le processus de sa validation ont permis de formuler notre constat.

La mission de revue a constaté que tous les marchés passés par le MAEP ont fait l'objet d'une planification. Conclusion : conformité satisfaisante.

5-1-3 Constat sur l'élaboration et la publication de l'avis général sur la passation des marchés publics par l'AC

« Pour chaque exercice budgétaire, l'autorité contractante fait connaître au public au moyen d'un avis général de passation de marchés à titre indicatif, les caractéristiques essentielles

des marchés de travaux, de fournitures, de services et des indications sur les prestations intellectuelles qu'elle entend passer. L'avis général est publié dans les mêmes conditions que le plan de passation des marchés publics » (article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin).

La mission de revue a constaté que l'avis général sur la passation des marchés publics a été effectivement élaboré et publié par le MAEP.

En conclusion, cette disposition est jugée satisfaisante.

5-1-4 Constat sur la qualité des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC)

Conformément au point c de l'article 8 du décret n°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, les dossiers d'appel à concurrence doivent contenir des informations objectives, écrites, compréhensibles, complètes et précises. Ainsi, Les agents publics doivent : définir clairement les spécifications techniques, les pièces à fournir et les règles du jeu de la compétition ; définir de façon exhaustive et neutre les besoins à satisfaire, en se basant sur les objectifs à atteindre dans le cadre des stricts besoins de l'Autorité contractante, en s'abstenant de toute référence à des critères ou des normes sans rapport avec l'objet de la commande publique et susceptibles, de façon injustifiée, d'écarter de la compétition les petites et moyennes entreprises ; préserver la confidentialité des informations fournies par les soumissionnaires ; veiller à ce que tout renseignement complémentaire, éclaircissement, rectification ou changement dans les dossiers d'appel à concurrence soit communiqué à tous les destinataires du dossier d'appel à concurrence initial bien avant la date de soumission des offres afin qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour adapter leurs offres.

Les dossiers d'appel à concurrence soumis à notre appréciation sont la plupart conforme aux modèles type de l'ARMP. Toutefois, les insuffisances suivantes ont été relevées :

- la période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ;
- Non-respect du délai requis pour l'ANO de l'organe de contrôle ;
- Absence des preuves de soumission de la DRP à la Cellule de Contrôle des Marchés Publics et de son avis ;
- Absence de DAC.

En conclusion, cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-5 Constat sur la situation des marchés passés par Appel d'Offres Ouvert (AOO)

Pour la totalité des 54 marchés sous revue, seulement 04 ont fait objet d'Appel d'Offres Ouvert, soit 11% du nombre et 46% de la valeur des marchés audités.

La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure d'appel d'offre ouvert national a révélé comme insuffisances majeures :

- Période de validité des offres n'est pas précisée et la version numérique des soumissions dans l'avis n'est pas demandée ;
- non-respect du délai requis pour l'ANO de l'organe de contrôle.

- Insuffisance de canaux de publication des avis d'appel à concurrence ;
- Absence de note de service dans les dossiers ;
- Absence de preuve de publication du PV d'ouverture ;
- Non-respect du délai d'évaluation ;
- Absence de canaux de publication des résultats de l'évaluation des offres ;
- Non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP ;
- Marchés approuvés hors délai de validité des offres sans preuve de prorogation de la durée de validité des offres ;
- Absence de preuve de transmission du rapport à l'organe de contrôle ;
- Absence de preuve de publication des résultats d'attribution définitive ;
- Non restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires évincés ;
- Absence de preuve de PV de réception des prestations ;
- Absence de preuve d'acte administratif de mise en place d'une commission de réception.

Conclusion : Le respect de cette disposition est jugé moyennement satisfaisant.

5-1-6 Constat sur les situations d'attribution de marchés passés par appel d'offre restreint

Prévu par les dispositions de l'article 33 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en république du Bénin, « *L'appel d'offres est restreint lorsque seuls les candidats que l'autorité contractante a décidé de consulter peuvent remettre des offres. Il ne peut être recouru à la procédure d'appel d'offres restreint que lorsque les biens, les travaux ou les services, de par leur nature spécialisée, ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs, d'entrepreneurs ou de prestataires de services* ». Le recours à l'appel d'offres restreint doit être soumis à l'autorisation préalable de la Direction nationale du contrôle des marchés publics.

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte aucun marché passé par la procédure d'appel d'offres restreint.

5-1-7 Constat sur la situation des marchés passés par la procédure de Demande de Renseignements et des Prix (DRP)

Pour la totalité des 54 marchés sous revue, seulement 12 marchés ont fait objet de Demande de Renseignements et de Prix, soit 22,22% du nombre et 47,92% de la valeur des marchés audités.

La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure de demande de renseignements et de prix (DRP) a révélé comme insuffisances majeures :

- l'objet du marché inscrit au PPM est non conforme à celui inscrit au niveau du contrat ;
- Insuffisance de preuve de publication des avis d'appel à concurrence au siège du ministère et au CCIB ;
- absence de preuve d'affichage des résultats de l'évaluation des offres au siège du ministère et au CCIB ;

- absence de preuve d'affichage des résultats d'attribution définitive au siège du ministère et au CCIB ;
- note de service mettant en place le COE signé par la PRMP ;
- Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP ;
- Non-respect des délais de passation
- insuffisances de canaux de publication des résultats de l'évaluation des offres ;
- marchés approuvés hors délai de validité des offres sans preuve de prorogation de la durée de validité des offres ;
- absence de preuves de publication des résultats d'attribution définitive ;
- non restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires évincés ;
- Absence de preuve de paiement ;
- absence de preuve d'acte administratif de mise en place d'une commission de réception.

Conclusion : Le respect de cette disposition est jugé moyennement satisfaisant

5-1-8 Constat sur la situation des marchés passés par la Procédure de Demande de Cotation (DC)

Pour la totalité des 54 marchés sous revue, seulement 15 ont fait objet de Demande de Cotation, soit 27,77% du nombre et 40,45% de la valeur des marchés audités.

La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure de Demande de Cotation a révélé comme insuffisances majeures :

- Absence de la preuve de constitution et de publication du répertoire des fournisseurs agréés ;
- Absence de preuve de consultation des fournisseurs/prestataires ;
- Marchés approuvés hors délai de validité des offres sans la preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres ;
- Marché enregistré en cours d'exécution ;
- Absence de preuve de paiement
- Absence de preuve de notification des résultats.

Conclusion : Le respect de cette disposition est jugé moyennement satisfaisant

5-1-9 Constat sur la situation des marchés passés par la procédure d'entente directe

Prévu par les dispositions de l'article 34 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en république du Bénin, « un marché est dit de gré à gré ou marché par entente directe lorsqu'il est passé sans appel d'offres, après autorisation spéciale de l'organe compétent. La demande d'autorisation de recours à cette procédure doit exposer les motifs la justifiant ».

Le marché de gré à gré ne peut être passé que dans l'une des situations limitatives suivantes :

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

- 1- lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs détenus par un seul entrepreneur, un seul fournisseur ou un seul prestataire ;
- 2- lorsque les marchés ne peuvent être confiés qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques et artistiques ;
- 3- dans les cas d'extrême urgence, pour les travaux, les fournitures ou les services que l'autorité contractante doit faire exécuter en lieu et place de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire défaillant ;
- 4- dans les cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de force majeure ne permettant pas de respecter les délais prévus dans les procédures d'appel d'offres, nécessitant une intervention immédiate et lorsque l'autorité contractante n'a pas pu prévoir les circonstances qui sont à l'origine de la nécessité;
- 5- Lorsqu'il est autorisé par le Conseil des ministres en dernier ressort, sur requête de l'autorité contractante.

Pour la totalité des 54 marchés sous revue, quatorze (14) ont fait l'objet d'entente directe, soit 100% du nombre des gré à gré passés et 100% de la valeur des marchés de gré à gré audités.

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant ttc (f CFA)	Justification du recours	Autorisation préalable de la DNCMP ou du Conseil des Ministres	Conformité aux textes	Contres observations de l'AC
1.	Marché N°0432/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs avec la société Hydro-bio Consulting	<i>Relevé du conseil des ministre et l'organe de contrôle ont autorisé la construction de 07 marchés pour 21 000 000 fcf mais le contrat mentionne 10 marchés pour 30 000 000 f cfa)</i>	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme	L'Autorité approbatrice c'est le Ministre de l'Economie et des Finances qui a approuvé après validation des différents organes de contrôle
2.	Marché N°2915/MEF/MAEP/DN CMP du 12/08/2021 relatif à L'Etudes partielles & travaux d'aménagement pour 2500 ha de bas-fonds	6 416 442 547	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme Absence de preuve de précisions des obligations comptables	Ce marché a été bel et bien été communiqué à l'ARMP mais également dans le quotidien national pour journaux conformément aux exigences des PTF

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021/ Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant ttc (f CFA)	Justification du recours	Autorisation préalable de la DNCMP ou du Conseil des Ministres	Conformité aux textes	Contres observations de l'AC
	rizicoles pour le compte du PADAAM				auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	(ci-joint copie ARMP courrier déchargé)
3.	Marché N°2745/MEF/MAEP/DN CMP du 12/08/2021 relatif à l'études et réhabilitation de 250 kilomètres de pistes, terrassement et traitement de points critiques relatif à 250 kilomètres	6 922 843 438	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Néant
4.	Marché N°0433/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à l'acquisition de cent soixante-trois (163) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la société groupe veto services	19 478 500	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme -absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Le marché n'est pas allé à terme Mémo disponible
5.	Marché N°0446/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP du 15/03/2021 relatif à l'acquisition de deux cent quatre-vingt-huit (288) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la Société des Huileries du Bénin	25 920 000	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme -absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Néant

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021 / Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant ttc (f CFA)	Justification du recours	Autorisation préalable de la DNCMP ou du Conseil des Ministres	Conformité aux textes	Contres observations de l'AC
6.	Marché N°5330/MEF/MAEP/DN CMP du 06/12/2021 relatif à l'acquisition de matériels de pré et de post récolte au profit du programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (PAPAPE/SAPEP-BENIN)	505 980 000	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme -absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	
7.	Marché N°2697/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 1)	437 532 374	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme -absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)
8.	Marché N°2697/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 2)	438 413 513	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Conforme absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)
9.	Marché N°2696/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP DU 12/08/2021 relatif à la maitrise d'œuvre partielle	403 253 407			Conforme -absence de de	

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021 / Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant ttc (f CFA)	Justification du recours	Autorisation préalable de la DNCMP ou du Conseil des Ministres	Conformité aux textes	Contres observations de l'AC
	dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 6)				précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	
10.	Marché N°2700/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 4)	432 373 157	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Moyennement conforme	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)
11.	Marché N°3365/MEF/MAEP/DN CMP du 23/09/2021 relatif à la Maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sédentarisation des Troupeaux de Ruminants au Bénin	284 783 000	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Moyennement conforme absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)
12.	Marché N° 3515/MEF/MAEP/DNC MP/SP du 01/10/2021 relatif au recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité économique et financière du programme national de développement des plantations et des grandes	211 658 400	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Moyennement conforme absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)

Mission d'audit des marchés publics au titre de l'année 2021 / Rapport individuel définitif de l'Audit de conformité
du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant ttc (f CFA)	Justification du recours	Autorisation préalable de la DNCMP ou du Conseil des Ministres	Conformité aux textes	Contres observations de l'AC
	cultures				titulaire du contrat	
13.	Marché N° 2693/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger et de l'Ouémé.	569 130 520	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Moyennement conforme absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)
14.	Marché N°2696/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP DU 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 5)	454 192 081	Satisfaisant	Conseil des Ministres	Moyennement conforme absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)

Conclusion : La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure d'entente directe a révélé comme insuffisances majeures :

- l'absence de preuve d'acceptation de soumission du candidat à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations conformément à l'article 35 alinéa 1 et 2 du CMP 2020 ;
- Absence de preuve de respect des formalités de communication à l'ARMP et à la DNCMP des marchés passés par la procédure de gré à gré ;
- Absence de preuve d'exercice effectif du contrôle des prix spécifiques ;
- Comité de réception des prestations mis en place par des lettres d'invitation signées par la PRMP ;

Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-11 Constat sur la pertinence et conformité au cadre juridique des avis de la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2020-598 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics, la DNCMP effectue un contrôle a priori sur la procédure de passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal aux seuils marquant la limite de compétence des cellules de contrôle des marchés publics.

Conclusion : Les montants des marchés sous revue étant tous inférieurs aux seuils de passation des marchés, aucun marché ne relève donc du seuil de compétence de contrôle a priori de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Cette disposition est jugée satisfaisante

5-1-10 Constat sur la présentation, signature des offres et soumission

Conformément aux dispositions des articles 65 et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en république du Bénin, « *les offres du soumissionnaire doivent être contenues dans une seule enveloppe comprenant les renseignements relatifs à la candidature, la garantie d'offre requise, et, séparément, l'offre technique et l'offre financière. En cas d'allotissement, les offres doivent être déposées par lot* ». En ce qui concerne la signature des offres, l'article 66 prévoit que « *les offres sont déposées en originale et une (01) copie physique. Une copie électronique sur clés USB de chaque proposition devra être jointe dans l'enveloppe contenant l'originale de l'offre* ».

Conclusion : Pour l'ensemble des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP, la présentation, signature des offres et soumissions ont été faite dans les règles pour les marchés passés par mise en concurrence. Soit une conformité établie à 100% de l'échantillon. Cette disposition est jugée satisfaisante.

5-1-11 Constat sur la réception des offres

Prévue par les dispositions de l'article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, les plis sont revêtus dès leur réception d'un

numéro d'ordre, de l'indication de la date, de l'heure de remise et enregistrés dans l'ordre d'arrivée sur un registre spécial délivré par l'autorité de régulation des marchés publics. Ils doivent rester fermés jusqu'au moment de leur ouverture.

Conclusion : L'ensemble des marchés échantillonnés au niveau du MAEP ont été enregistrés dans le registre spécial coté et paraphé de l'ARMP à l'exception des marchés de gré à gré. Mais la PRMP a fait savoir que le registre d'enregistrement des plis au niveau de la PRMP a été utilisé pour ces marchés. Cette disposition est jugée satisfaisante.

5-1-12 Constat sur l'ouverture des offres

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, l'ouverture des plis a lieu à la date et à l'heure fixées dans le dossier d'appel à concurrence, en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents. Aussi, le procès-verbal est signé par les membres de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres. Il est publié par la personne responsable des marchés publics dans les mêmes canaux que ceux de l'avis d'appel à concurrence et remis sans délai à tous les soumissionnaires.

Conclusion : La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé que les ouvertures des plis ont eu lieu à la date et heure mentionnées dans l'avis. Cette disposition est jugée satisfaisante.

5-1-13 Constat sur l'infructuosité des procédures au niveau de l'Autorité contractante

Prévue par les dispositions de l'article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et l'article 15 du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix.

« Un appel d'offres est déclaré infructueux par la personne responsable des marchés publics après avis de l'organe de contrôle de la commande publique compétent, soit en l'absence d'offres, soit lorsqu'il n'a pas été obtenu de propositions conformes au dossier d'appel à concurrence », aussi, le lancement d'un nouvel appel d'offres doit être précédé d'un examen du dossier d'appel à concurrence ou des termes de référence pour s'assurer qu'il n'y a pas de modifications ou clarifications à apporter, ou encore dans le but de redéfinir les besoins de l'autorité contractante.

Conclusion : La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé que particulièrement la passation du marché d'acquisition de tricycle au profit du programme de promotion de l'agriculture (ProAgri) a été interrompu à l'étape d'approbation. Cette disposition est jugée satisfaisante.

5-1-14 Constat sur l'évaluation des offres

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de l'article 18 du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de

sollicitation de prix, la commission d'ouverture et d'évaluation des offres, dès l'ouverture des plis, établit un rapport d'analyse dans un délai fixé par voie réglementaire. Ainsi, Dans ce délai compatible avec le délai de validité des offres et qui ne saurait être supérieur au délai fixé par décret, il doit être procédé, de manière strictement confidentielle, à l'évaluation des offres techniques et financières sur la base du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et à leur classement suivant des critères édictés par le dossier d'appel à concurrence. L'analyse des offres et des propositions est réalisée sur la base des critères d'évaluation objectifs, tels qu'énoncés dans les dossiers d'appel à concurrence.

Les travaux de la commission sont sanctionnés par un rapport d'évaluation et procès-verbal d'attribution provisoire signé par la PRMP et les membres de la commission ou du comité.

Ce procès-verbal, fait l'objet d'une publication.

Conclusion : La revue de conformité des rapports d'évaluation des offres et des PV d'attribution provisoire des marchés audités et soumis à notre étude n'appelle pas d'observations particulières. Toutefois, on note le non-respect de délai d'évaluation des offres. Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-15 Constat sur le fractionnement des marchés et les collusions de fournisseurs

Pour garantir une plus grande efficacité dans ces procédures d'acquisition, l'Autorité contractante a nécessairement besoin que son appel à la concurrence ne soit pas entaché par des pratiques restrictives ou anticoncurrentielles. C'est pourquoi sont formellement interdits, tous les actes des candidats et soumissionnaires susceptibles de limiter le choix de l'Autorité contractante.

Au nombre de ces actes, on peut citer par exemple :

- la mise en œuvre de pratiques visant sur le plan technique à instaurer un **fractionnement** du marché ou à influencer sur le contenu du dossier d'appel à concurrence ;
- le fait d'avoir procédé à des pratiques de **collusion** entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte.

Conclusion : La revue de conformité des dossiers de marchés sous revue ne révèle pas de pratiques de fractionnement de marchés ni des circonstances de collusions de fournisseurs. Cette disposition est jugée totalement satisfaisante.

5-1-16 Constat sur la pertinence et conformité au cadre juridique des avis de la CCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence.

Aux termes des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2020-597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin, les opérations de passation de marchés, de la planification à l'attribution du marché, sont soumises à l'avis conforme d'une cellule de contrôle des marchés publics constituée auprès de l'Autorité contractante, pour les marchés dont les montants sont dans sa limite de compétence.

Conclusion : En l'espèce, la mission de revue n'a pas relevé d'insuffisances majeures dans les avis émis par l'organe de contrôle sur les étapes de passation des marchés

publics relevant de sa compétence. Toutefois, nous n'avons pas eu la preuve d'exercice de contrôle à posteriori des marchés passés par la procédure de Demande de Cotation. Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-17 Constat sur la notification de l'attribution provisoire

Conformément au disposition de l'article 79 de de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de l'article 19 du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, L'autorité contractante doit notifier par écrit ou par tout moyen électronique officiel à tous les soumissionnaires les résultats de l'évaluation en précisant les motifs de rejet des offres n'ayant pas été retenues. Aussi, la lettre de notification doit contenir des mentions obligatoires telles que : le montant de l'attribution, le nom de l'attributaire et les motifs de rejet des offres des soumissionnaires non retenus.

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé une absence de preuve des lettres de notification et absence des motifs de rejet des offres dans la lettre de notification pour les marchés suivants :

- Marché N°4549/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/11/2021 relatif à l'élaboration des plans de développement et de renforcement institutionnels des associations de développement villageois et des organisations de producteurs appuyées dans les communes de Zogbodomey, Savalou, Bantè et BASSILA (Lot 6) du PSAAB par la demande cotation (prestations intellectuelles) ;
- Contrat n°2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 30 juillet 2021 relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit technique du projet d'appui au développement des collines (PADAC) ;
- Contrat relatif à l'acquisition de tricycle au profit du programme de promotion de l'agriculture (PROAGRI)

Conclusion : Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-18 Constat sur la restitution des garanties de soumission

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en république du Bénin, la garantie de soumission est libérée en cas de rejet de l'offre après la signature du projet de contrat, par l'attributaire.

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé que les garanties de soumission n'ont pas été restituées pour quatre (04) marchés. Soit 7,41% du nombre total des marchés audités au MAEP.

Il s'agit de :

- Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 100 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC) par la procédure de DRP ;
- Marché N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado ;

- Marché N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou ;
- n° 1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05) véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto - Novo ;

Toutefois, l'Autorité contractante soutient dans ses contre observations que les garanties délivrées par les institutions financières et bancaires prévoient leur expiration à la validité de l'offre. Par conséquent, une main levée tacite est observée à l'expiration de la validité de l'offre. Les prestataires qui formulent la demande le reçoivent automatiquement à la PRMP.

Conclusion : Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-19 Constat sur l'approbation des marchés publics

En vertu des dispositions de l'article 85 de de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de l'article 16 du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, l'approbation des offres doit intervenir dans la durée de validité des offres qui est de 90 jours calendaires pour les procédures d'appel d'offres , de 30 jours calendaires pour les procédures de sollicitation de prix. Aussi, L'autorité contractante peut à titre exceptionnel, quand les conditions l'exigent, demander aux soumissionnaires, la prorogation du délai de validité de leurs offres. Ce délai ne peut excéder quarante-cinq (45) jours calendaires sauf après avis de l'autorité de régulation des marchés publics à la suite de la confirmation de la validité de l'offre par l'attributaire provisoire.

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé que 33 marchés ont été approuvé hors délais de validité des offres et sans preuve de prorogation de la durée de validité des offres. Soit 61,11% du nombre total des marchés audités au niveau du MAEP.

Les marchés concernés sont les suivants :

- 1- MARCHE N°1420 du 21/05/2021 relatif au Travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi.
- 2- "MARCHE N°2782/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 12/08/2021
- 3- ACQUISITION DE MOTOCYCLETTES ET ASSESSOIRES AU PROFIT DU PROJET DE LUTE CONTRE LE CHARBON BACTERIEN AU BENIN (PLCB) POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE L'ELEVAGE.
- 4- MARCHE N°5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 25/11/2021 relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC)
- 5- MARCHE N°5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/12/2021 relatif au Travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou

- 6- MARCHE N°2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE)
- 7- MARCHE N°1421 /MEF/MAEP/DNCMP/SP du 21/05/2021 relatif au TRAVAUX DE REFECTION DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE A COTONOU.
- 8- MARCHE N°5417/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/12/2021 relatif au Recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lot 1 : DAF)
- 9- MARCHE N°5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF
- 10- MARCHE N°4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à l'Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC
- 11- MARCHE N°3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 08/10/2021 relatif à l'Acquisition de 5 pirogues monoxyle au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles
- 12- MARCHE N°2860/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 12/08/2021 relatif au recrutement de société de désensablement des caniveaux et ramassage du sable ordurier du MAEP
- 13- MARCHE N°5711/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 14/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du guide et des outils de capitalisation des interventions du projet
- 14- Marché N°0141/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 04/02/2021 relatif au recrutement d'un consultant national ou international pour la revue à mi-parcours du PADAC
- 15- MARCHE N°5798/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant pour la Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production animale
- 16- Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 186 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC)
- 17- MC N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC
- 18- MC N°2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30 JUILLET 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COLLINES (PADAC)
- 19- MC n°1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05) véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto - Novo
- 20- CM N°2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1: Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégus)
- 21- CM N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zanganado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zanganado
- 22- CM N°4414/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/11/2021 relatif aux travaux de réfection du bloc administratif de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entreprenariat Agricole (DLROPEA)

- 23- CM N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou
- 24- CN°3764/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 06/10/2021 relatif à l'acquisition de moteurs diesel au profit du programme promotion de l'agriculture (ProAgri) ;
- 25- CN°3323/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/09/2021 relatif à l'acquisition de moteurs hors-bord de 25 CV au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles
- 26- MARCHE N°0833 du 14/04/2021 relatif à la fourniture d'équipements de micro irrigation au profit du PAVPHA
- 27- CM N°0544/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/03/2021 relatif au gardiennage et à la surveillance des locaux du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (lot 1) Cabinet MAEP
- 28- CM N°2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/07/2021 relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 4*4 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB)
- 29- CM N°3892/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/10/2021 relatif à la fourniture d'intrants agricoles au profit du Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricoles (PAVPHA)
- 30- CM N°1696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 09/06/2021 relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)
- 31- CM N°5419/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 08/12/2021 relatif à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement de la salle de réunion du Recensement National de l'Agriculture (RNA)
- 32- CN°4881/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à la conception et l'impression des fiches sur les filières riz, maïs et cultures maraichères
- 33- CM N°2952/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30/08/2021 relatif aux travaux de construction d'un centre de traitement à la DDAEP-COLLINES ;

Toutefois, l'AC soutient conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat.

Conclusion : Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-20 Constat sur l'enregistrement des marchés publics

Prévu par l'article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Les marchés doivent être soumis aux formalités d'enregistrement prévues par la réglementation en vigueur avant tout commencement d'exécution.

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé que tous les marchés ont été enregistrés. Toutefois, on note qu'un (01) marché a été enregistré en cours d'exécution. Il s'agit du marché N°5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF.

Conclusion : cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-21 Constat sur la notification du contrat au titulaire

Prévu par l'article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « la notification consiste en un envoi par l'autorité contractante du marché signé au titulaire, dans les trois (03) jours calendaires suivant la date de son approbation, par tout moyen permettant de donner date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le titulaire ».

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé une absence de preuve de notification du marché pour certains contrats.

Les marchés concernés sont les suivants :

- 1- Marché N°2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1 : Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégoué ;
- 2- Marché N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC ;
- 3- MARCHÉ N°0432/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs avec la société Hydro-bio Consulting ;
- 4- Marché N°5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF ;
- 5- Marché N°2860/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 12/08/2021 relatif au recrutement de société de désensablement des caniveaux et ramassage du sable ordurier du MAEP ;
- 6- Marché N°4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à l'Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC ;
- 7- Marché N°3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 08/10/2021 relatif à l'Acquisition de 5 pirogues monoxyde au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles ;
- 8- Marché N°4416/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 05/11/2021 relatif au Travaux de câblage pour la mise en service du SIGFIP dans les bureaux des agents de la DAF ;
- 9- Marché N°0433/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à l'acquisition de cent soixante-trois (163) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la société groupe veto services ;
- 10- MARCHÉ N°5330/MEF/MAEP/DNCMP du 06/12/2021 relatif à l'acquisition de matériels de pré et de post récolte au profit du programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (PAPAPE/SAPEP-BENIN)
- 11- Marché N°2696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 6) ;
- 12- CN°5306/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 06/12/2021 relatif au recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages pratiquant la production végétale ;

13- Marché N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC ;

Conclusion : cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-22 Constat sur la qualité du contrat

Conformément à l'article 83 alinéa 3 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « *tout marché public doit faire l'objet d'un contrat écrit comportant au moins les mentions suivantes : l'objet, le numéro et la date d'approbation du marché; l'indication des moyens de financement de la dépense et de la rubrique budgétaire d'imputation; l'indication des parties contractantes; la justification de la qualité de la personne signataire du marché et de la partie cocontractante ; l'énumération, par ordre de priorité, des pièces constitutives du marché comprenant notamment : la soumission ou l'acte d'engagement, les cahiers des clauses administratives et techniques particulières, le devis ou le détail estimatif, le bordereau des prix unitaires, le sous-détail des prix et les cahiers des clauses administratives et techniques générales et particulières auxquels il est spécifiquement assujéti ; le montant du marché, assorti des modalités de sa détermination ainsi que de celles, éventuelles, de sa révision : les obligations fiscales et douanières ; le délai et le lieu d'exécution ; les conditions de constitution des cautionnements ; la date de notification ; la domiciliation bancaire du cocontractant de l'administration; les conditions de réception ou de livraison des prestations; les modalités de règlement des prestations ; le délai de garantie des prestations ; le comptable chargé du paiement ; les modalités de règlement des litiges; les conditions de révision des prix ; les conditions de résiliation et la juridiction compétente en cas de contentieux pour les appels d'offres internationaux » .*

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau de du MAEP n'a pas révélé d'insuffisance majeure. Toutefois, on note la non précision dans les clauses contractuelles des obligations comptables auxquelles seront soumises le titulaire (article 35 du CMP).

Conclusion : Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-2-3 Constat sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement

Pour un meilleur respect et l'efficacité des textes en vigueur et des stipulations contractuelles, l'exécution financière des marchés publics doit être en adéquation avec l'exécution physique, conformément aux procédures d'exécution des dépenses publiques (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement).

Les diligences mises en œuvre par la mission de revue dans ce cadre, ont permis de relever les points forts ci-après :

- *les factures ont été émises conformément aux cahiers de charges par les différents fournisseurs ;*

- *en général, des chèques ont été émis en règlement des factures ;*
- *les procès-verbaux de réception, à l'issue de chaque livraison/prestation ont été dûment élaborés et signés par les parties;*
- *les chèques émis sont en adéquation avec les niveaux d'exécution physique des marchés audités, sauf que certains règlements ont été effectués en retard.*

Conclusion : Les procédures d'exécution des dépenses publiques ont été globalement respectées. Le respect de cette disposition est jugé satisfaisante.

5-1-23 Constat sur la publication des avis d'attribution définitive

En vertu des dispositions de l'article 87 de de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de l'article 13 du décret n°2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix,, « *dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur du marché, un avis d'attribution définitive est publié dans le journal des marchés publics et/ou dans le quotidien de service public et, s'agissant des marchés supérieurs aux seuils communautaires de publication, dans tout support communautaire dédié à cet effet* ».

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé une insuffisance de preuves de publication ou d'affichage des avis d'attribution définitive dans les mêmes canaux que ceux utilisés pour la publication de l'avis d'appel à concurrence pour 24 contrats soit 44,44% du nombre total des marchés audités au MAEP).

Conclusion : Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-1-24 Constat sur les procédures ayant fait l'objet de plaintes

La documentation mise à la disposition de la mission, la revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP n'a révélé l'existence d'aucune plainte au cours de la passation, exécution ou règlement desdits marchés.

Conclusion : Cette disposition est jugée satisfaisante

5-1-25 Constat sur le respect des délais de passation des marchés audités.

En vertu des dispositions du point 7 de l'article 4 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020 portant attribution, organisation et fonctionnement de La Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Évaluation, constitue une faute lourde, pour la personne responsable des marchés publics le « *défauts répétés de respect des délais réglementaires des activités relevant de sa responsabilité ou placées sous sa coordination* ». Aussi, conformément au point (e) de l'article 9 du décret n°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, « *l'agent public doit scrupuleusement respecter les délais mentionnés dans les avis et dossiers d'appel à concurrence ainsi que les délais fixés par la réglementation relative à la procédure en*

matière d'évaluation, de publication, de notification, de signature, de contrôle ou d'approbation. Il en est de même s'agissant des délais afférents à la procédure d'exécution et notamment en matière de réception des prestations et de paiement ».

Tableau : analyse de délai de passation des marchés .

Numéro et objet du marché	Délai de publication et de remise des offres			Délai d'évaluation des offres			Délai d'attente			Approbation du marché dans le délai de validité des offres			Respect du délai de 45 C au plus en cas de prorogation de la durée de validité des offres article 85 du CMP (2020)					
	AON = 21 JC ; DC = 5 JO ;			DAO / DP = 10 JO ;			AON/AOI/PI = 10 JC ;			DC/DRP = 30 JC ;								
	DRP = 10 JO ; AMI = 10 JC à compter de la date de publication			DRP = 5 JO, DC : 3 JO à compter de la date d'ouverture des plis			DC/DRP = 5 JO à compter de la notification d'attribution provisoire			AON/AOI = 90 JC à compter de la date de dépôt des offres								
	Date de publication/ invitation	Date limite de dépôt	Délai observé	Délai prescrit	Date limite de dépôt	Date de signature du rapport	Délai observé	Délai prescrit	Date de Notification d'attribution provisoire	Date de signature du contrat par la PRMP	Délai observé	Délai prescrit	Date limite de remise des offres	Date d'approbation du marché	Délai observé	Délai de validité des offres	Respect du délai de 45 jrs Calendaire au plus	Autorisation de l'ARMP en cas de non-respect des 45 JC.
MARCHE N° 1420 du 21/05/2021 relatif au Travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi.	08/07/2020	28/07/2020	20	10 JO	28/07/2020	05/03/2021	220	05 JO	12/04/2021	12/05/2021	30	05 JO	28/07/2020	21/05/2021	297	30 JC	NON	NON

MARCHE N° 2782/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 12/08/2021 ACQUISITION DE MOTOCYCLETTES ET ASSESSOIRES AU PROFIT DU PROJET DE LUTE CONTRE LE CHARBON BACTERIEN AU BENIN (PLCB) POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE L'ELEVAGE.	08/02/2021	23/02/2021	15	10 JO	23/02/2021	25/02/2021	2	05 JO	26/06/2021	06/08/2021	41	05 JO	23/02/2021	12/08/2021	170	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 25/11/2021 relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC)	28/04/2021	10/05/2021	12	10 JO	10/05/2021	26/07/2021	77	05 JO	09/09/2021	30/09/2021	21	05 JO	10/05/2021	25/11/2021	199	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/12/2021 relatif au Travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou	13/08/2021	23/08/2021	10	10 JO	23/08/2021	25/08/2021	2	05 JO	13/09/2021	04/10/2021	21	05 JO	23/08/2021	13/12/2021	112	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE)	11/02/2021	02/03/2021	19	10 JO	02/03/2021	04/06/2021	94	05 JO	05/07/2021	12/08/2021	38	05 JO	02/03/2021	24/08/2021	175	30 JC	NON	NON

MARCHE N° 1421 /MEF/MAEP/DNCMP/SP du 21/05/2021 relatif au TRAVAUX DE REFECTION DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE A COTONOU.	15/07/2020	28/07/2020	13	10 JO	28/07/2020	04/03/2021	219	05 JO	03/05/2021	12/05/2021	9	05 JO	28/07/2020	21/05/2021	297	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 5417/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/12/2021 relatif au Recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lot 1 : DAF)	31/12/2020	19/01/2021	19	10 JO	19/01/2021	28/05/2021	129	05 JO	06/08/2021	14/09/2021	39	05 JO	19/01/2021	08/12/2021	323	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF	15/09/2021	22/09/2021	7	05 JO	22/09/2021	22/09/2021	0	03 JO	04/10/2021	22/11/2021	49	05 JO	22/09/2021	21/12/2021	90	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à l'Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC	10/08/2021	17/08/2021	7	05 JO	17/08/2021	17/08/2021	0	03 JO	20/09/2021	28/10/2021	38	5 JO	17/08/2021	22/11/2021	97	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 08/10/2021 relatif à l'Acquisition de 5 pirogues monoxyle au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles	28/05/2021	04/06/2021	7	5 JO	04/06/2021	04/06/2021	0	03 JO	16/07/2021	17/09/2021	63	5 JO	04/06/2021	08/10/2021	126	30 JC	NON	NON

MARCHE N° 2860/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 12/08/2021 relatif au recrutement de société de désensablement des caniveaux et ramassage du sable ordurier du MAEP	22/02/2021	03/03/2021	9	5 JO	03/03/2021	05/03/2021	2	3 JO	24/06/2021	29/07/2021	35	5 JO	03/03/2021	12/08/2021	162	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 4416/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 05/11/2021 relatif au Travaux de câblage pour la mise en service du SIGFIP dans les bureaux des agents de la DAF	15/09/2021	22/09/2021	7	5 JO	22/09/2021	22/09/2021	0	3 JO	04/10/2021	19/10/2021	15	5 JO	22/09/2021	05/11/2021	45	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 5711/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 14/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du guide et des outils de capitalisation des interventions du projet	11/08/2021	18/08/2021	7	5 JO	18/08/2021	19/08/2021	1	3 JO	20/09/2021	19/11/2021	57	5 JO	18/08/2021	14/12/2021		30 JC	NON	NON
Marché N° 0141/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 04/02/2021 relatif au recrutement d'un consultant national ou international pour la revue à mi-parcours du PADAC	NF	15/04/2020	NON DEFINI	5 JO	15/04/2020	NF	#VALEUR!	10 JO	22/07/2020	26/11/2020	127	10 JC	15/04/2020	04/02/2021	295	30 JC	NON	NON
MARCHE N° 5982/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/12/2021 relatif au recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières et comptables des Directions Centrales, Techniques et Déconcentrées du MAEP	27/10/2021	05/11/2021	9	5 JO	05/11/2021	08/11/2021	3	10 JO	08/11/2021	10/12/2021	32	10 JC	05/11/2021	22/12/2021	47	30 JC	NON	NON

MARCHE N° 0446/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 15/03/2021 relatif à l'acquisition de deux cent quatre vingt huit (288) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la Société des Huileries du Bénin	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	NF	#VALEUR!		Gré à Gré	15/03/2021	#VALEUR!		
MARCHE N° 0433/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à l'acquisition de cent soixante trois (163) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la société groupe veto services	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	09/03/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	12/03/2021	#VALEUR!		
MARCHE N° 2745/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021 relatif à L'études et réhabilitation de 250 kilomètres de pistes, terrassement et traitement de points critiques relatif à 250 kilomètres	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	22/07/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	12/08/2021	#VALEUR!		
MARCHE N° 2915/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021 relatif à L'Etudes partielles & travaux d'aménagement pour 2500 ha de bas-fonds rizicoles pour le compte du PADAAM	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	23/07/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	12/08/2021	#VALEUR!		
MARCHE N° 0432/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs avec la société Hydro-bio Consulting	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	09/03/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	12/03/2021	#VALEUR!		

MARCHE N° 5330/MEF/MAEP/DNCMP du 06/12/2021 relatif à l'acquisition de matériels de pré et de post récolte au profit du programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (PAPAPE/SAPEP-BENIN)	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	NF	#VALEUR!		Gré à Gré	06/12/2021	#VALEUR!		
MARCHE N° 2700/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 4)	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	28/07/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	12/08/2021	#VALEUR!		
MARCHE N° 2697/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 1)	Gré à Gré	Gré à Gré	Gré à Gré		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	28/07/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	12/08/2021	#VALEUR!		
MARCHE N° 2697/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 2)	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	28/07/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	12/08/2021	#VALEUR!		

MARCHE N° 3365/MEF/MAEP/DNCMP du 23/09/2021 relatif à la Maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sédentarisation des Troupeaux de Ruminants au Bénin	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	25/08/2021	#VALEUR!		Gré à Gré	23/09/2021	#VALEUR!			
MARCHE N° 5798/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant pour la Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production animale	24/08/2021	28/09/2021	35	10 JC	28/09/2021	28/09/2021	0	10 JO	03/11/2021	25/11/2021	22	10 JC	28/09/2021	21/12/2021	84	30 JC	NON	NON
: Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 186 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC)	15/06/2020	25/06/2020	10	10 JO	25/06/2020	09/07/2020	14	5 JO	09/09/2021	30/09/2021	21	5 JO	25/06/2020	05/11/2021	498	30 JC	NON	NON
Marché N° 3515/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 01/10/2021 relatif au recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité économique et financière du programme national de développement des plantations	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		NON	NON

N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC	12/08/2021	19/08/2021	7	5JO	19/08/2021	20/08/2021	1	3JO	20/08/2021	28/10/2021	69	5JO	19/08/2021	22/11/2021	95	30JO	NON	NON
Marché N° 4058/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/10/2021 relatif au recrutement d'un prestataire réalisation d'un prestataire pour les travaux d'impression de divers documents pour l'organisation des élections au profit de la chambre nationale de l'agriculture.	16/09/2021	24/09/2021	8	5JO	24/09/2021	24/09/2021	0	3JO	07/10/2021	19/10/2021	12	5JO	24/09/2021	22/10/2021	28	30JO	NON	NON
Marché N° 2693/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger et de l'Ouémé.	Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		Gré à Gré	Gré à Gré	#VALEUR!		NON	NON
ACQUISITION DE TRICYCLE AU PROFIT DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE (ProAgri)- Titulaire du Marché : PABLO ET FILS	10/06/2021	16/06/2021	6	5JO	16/06/2021	16/06/2021	0	3JO	02/09/2021	10/09/2021	8	5JJ	16/06/2021	NON	#VALEUR!		NON	NON
N° 2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30 JUILLET 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COLLINES (PADAC)	NON	04/05/2021	#VALEUR!	10JO	04/05/2021	04/05/2021	0	5JO	26/05/2021	14/06/2021	19	5JO	04/05/2021	30/06/2021	57	30JC	NON	NON

<p>n° 1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05) véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto - Novo</p>	15/07/2020	28/07/2020	13	10JO	28/07/2020	03/09/2020	37	03JO	23/03/2021	10/05/2021	48	5JO	28/07/2020	21/05/2021	297	30JO	NON	NON
<p>CM N° 2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1: Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégus</p>	22/01/2019	06/02/2019	#REF!	10JO	06/02/2019	08/10/2020	610		11/01/2021	15/06/2021	155	10JO	06/02/2019	30/07/2021	905	90JC	NEANT	NEANT
<p>CM N° 5569/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 10/12/2021 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de 50HA de périmètres irrigués à Kompanti dans l'arrondissement de Kompa, Commune de Karimama dans le département de l'Alibori pour le compte du PAPVIRE-ABC</p>	29/08/2021	ND		10	ND	ND	5		17/07/2021	25/10/2021		5		10/12/2021		30		

CM N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado	06/11/2020	22/12/2020	46	21	22/12/2020	27/05/2021	156	10	08/07/2021	11/11/2021	126	10	22/12/2020	03/12/2021	346	90	NA	NA
CM N° 4414/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/11/2021 relatif aux travaux de réfection du bloc administratif de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA)	23/04/2021	05/05/2021		10	05/05/2021	18/06/2021	13	5	03/08/2021	22/10/2021			05/05/2021	05/11/2021		30	NA	NA
CM N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou	06/11/2020	22/12/2020	46	21	22/12/2020	27/05/2021	156	10	08/07/2021	11/11/2021	126	10	22/12/2020	09/12/2021	352	90	NA	NA
CN° 3764/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 06/10/2021 relatif à l'acquisition de moteurs diesel au profit du programme promotion de l'agriculture (ProAgri)	07/07/2021	13/07/2021	6	5	13/07/2021	13/07/2021	0		17/08/2021	09/09/2021	23		13/07/2021	06/10/2021	85	30	NA	NA

CN° 5306/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 06/12/2021 relatif au recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages pratiquant la production végétale	ND	ND			ND	ND			ND	19/11/2021	ND		ND	06/12/2021		30		
CN° 4549/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/11/2021 relatif à l'élaboration des plans de développement et de renforcement institutionnels des associations de développement villageois et des organisations de producteurs appuyées dans les communes de Zogbodomey, Savalou, Bantè et Bassila (Lot 6) du PSAAB	ND	23/08/2021			ND	23/08/2021	ND		15/02/2021	07/10/2021			ND	12/11/2021	ND	30		
CM N° 0431/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs (ED)	ND	ND			ND	ND			ND	08/03/2021			ND	12/03/2021	ND			
CM N° 2696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 6) (ED)	ND	ND			ND	ND			ND	28/07/2021			ND	12/08/2021	ND			
CM N° 2696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 5)(ED)	ND	ND	ND		ND	14/07/2021	ND		ND	28/07/2021	ND		ND	12/08/2021	ND			

<p>CN° 3323/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/09/2021 relatif à l'acquisition de moteurs hors-bord de 25 CV au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles</p>	ND	04/06/2021	ND	5	04/06/2021	04/06/2021	ND	3	06/07/2021	09/09/2021	65	5	04/06/2021	22/09/2021	110	30	NA	NA
<p>MARCHE N°0833 du 14/04/2021 relatif à la fourniture d'équipements de micro irrigation au profit du PAVPHA</p>	06/01/2021	20/01/2021		10	20/01/2021	20/01/2021	0	5	02/03/2021	31/03/2021		5	20/01/2021	14/04/2021		30		
<p>CM N° 0544/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/03/2021 relatif au gardiennage et à la surveillance des locaux du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (lot 1) Cabinet MAEP</p>	22/12/2020	05/01/2021	14	10	05/01/2021	22/02/2021	47		05/03/2021	11/03/2021		10		24/03/2021		30	NA	NA
<p>CM N° 2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/07/2021 relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 4*4 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB)</p>	05/02/2021	25/02/2021	20	10	25/02/2021	01/04/2021	35	5	23/04/2021	04/06/2021	42	5	25/02/2021	05/07/2021	130	30	NA	NA
<p>CM N° 3892/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/10/2021 relatif à la fourniture d'intrants agricoles au profit du Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricoles (PAVPHA)</p>	15/07/2021	27/07/2021	12	10	27/07/2021	30/08/2021	34	5	14/0/2021	23/09/2021	#VALEUR!	5	27/07/2021	13/10/2021	78	30	NA	NA

CM N° 1696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 09/06/2021 relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)	23/11/2020	07/12/2020	14	10	07/12/2020	07/12/2020	0	5	07/01/2021	11/03/2021	63	5	07/12/2020	09/06/2021	184	30	NA	NA
CM N° 5419/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 08/12/2021 relatif à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement de la salle de réunion du Recensement National de l'Agriculture (RNA)	07/09/2021	21/09/2021	14	10	21/09/2021	ND	#VALEUR!	5	26/10/2021	10/11/2021	15	5	21/09/2021	08/12/2021	78	30	NA	NA
CN° 4881/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à la conception et l'impression des fiches sur les filières riz, maïs et cultures maraichères	ND	19/08/2021	#VALEUR!	5	19/08/2021	19/08/2021	0	3	20/09/2021	28/10/2021	38	5	19/08/2021	22/11/2021	95	30	NA	NA
CM N° 2952/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30/08/2021 relatif aux travaux de construction d'un centre de traitement à la DDAEP-COLLINES	23/02/2021	10/03/2021		5	10/03/2021	11/03/2021	1		07/05/2021	20/05/2021		5	10/03/2021	30/08/2021	173	30	NA	NA

Commentaire

De l'analyse de ce tableau des délais de passation des marchés, il ressort que :

- Le délai de publication des avis d'appel à concurrence a été respecté au niveau des 40 marchés dont la procédure de passation a fait l'objet de mise en concurrence préalable des soumissionnaires. Soit 74,07% du nombre total des marchés audités au MAEP.
- Le délai d'évaluation des offres n'a pas été **respecté pour** 13 marchés audités. Soit 24,07% du nombre total des marchés audités au MAEP.

S'agit de :

- 1- MARCHE N° 1420 du 21/05/2021 relatif au Travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi.
- 2- MARCHE N° 5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 25/11/2021 relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC)
- 3- MARCHE N° 2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE)
- 4- MARCHE N° 1421 /MEF/MAEP/DNCMP/SP du 21/05/2021 relatif au TRAVAUX DE REFECTION DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE A COTONOU.
- 5- MARCHE N° 5417/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/12/2021 relatif au Recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lot 1 : DAF)
- 6- Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 186 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC)
- 7- CM n° 1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05) véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto - Novo
- 8- CM N° 2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1: Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégoués)

- 9- CM N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado
 - 10-CM N° 4414/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/11/2021 relatif aux travaux de réfection du bloc administratif de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA)
 - 11-CM N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou
 - 12-CM N° 2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/07/2021 relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 4*4 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB)
 - 13-CM N° 3892/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/10/2021 relatif à la fourniture d'intrants agricoles au profit du Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricoles (PAVPHA)
- Le délai d'attente n'a pas été respecté dans 34 marchés audités. Soit 62,96% du nombre total des marchés audités au MAEP. S'agit de :
 - 1- MARCHE N°1420 du 21/05/2021 relatif au Travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi.
 - 2- "MARCHE N°2782/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 12/08/2021 ACQUISITION DE MOTOCYCLETTES ET ASSESSOIRES AU PROFIT DU PROJET DE LUTE CONTRE LE CHARBON BACTERIEN AU BENIN (PLCB) POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE L'ELEVAGE.
 - 3- MARCHE N° 5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 25/11/2021 relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC)
 - 4- MARCHE N° 5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/12/2021 relatif au Travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou
 - 5- MARCHE N° 2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE)
 - 6- MARCHE N° 1421 /MEF/MAEP/DNCMP/SP du 21/05/2021 relatif au TRAVAUX DE REFECTION DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE A COTONOU.
 - 7- MARCHE N° 5417/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/12/2021 relatif au Recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lot 1 : DAF)

- 8- MARCHE N° 5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF
- 9- MARCHE N° 4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à l'Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC
- 10- MARCHE N° 3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 08/10/2021 relatif à l'Acquisition de 5 pirogues monoxyle au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles
- 11- MARCHE N° 2860/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 12/08/2021 relatif au recrutement de société de désensablement des caniveaux et ramassage du sable ordurier du MAEP
- 12- MARCHE N° 4416/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 05/11/2021 relatif au Travaux de câblage pour la mise en service du SIGFIP dans les bureaux des agents de la DAF
- 13- MARCHE N° 5711/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 14/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du guide et des outils de capitalisation des interventions du projet
- 14- Marché N° 0141/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 04/02/2021 relatif au recrutement d'un consultant national ou international pour la revue à mi-parcours du PADAC
- 15- MARCHE N° 5982/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/12/2021 relatif au recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières et comptables des Directions Centrales, Techniques et Déconcentrées du MAEP
- 16- MARCHE N° 5798/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant pour la Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production animale
- 17- Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 186 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC)
- 18- CM N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC
- 19- Marché N° 4058/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/10/2021 relatif au recrutement d'un prestataire réalisation d'un prestataire pour les travaux d'impression de divers documents pour l'organisation des élections au profit de la chambre nationale de l'agriculture.
- 20- ACQUISITION DE TRICYCLE AU PROFIT DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE (ProAgri)- Titulaire du Marché : PABLO ET FILS
- 21- N° 2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30 JUILLET 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COLLINES (PADAC)
- 22- n° 1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05) véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto - Novo
- 23- CM N° 2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études

- et de contrôle (Lot 1: Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégus)
- 24- CM N° 5569/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 10/12/2021 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de 50HA de périmètres irrigués à Kompanti dans l'arrondissement de Kompa, Commune de Karimama dans le département de l'Alibori pour le compte du PAPVIRE-ABC
 - 25- CM N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado
 - 26- CM N° 4414/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/11/2021 relatif aux travaux de réfection du bloc administratif de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA)
 - 27- CM N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou
 - 28- CN° 3764/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 06/10/2021 relatif à l'acquisition de moteurs diesel au profit du programme promotion de l'agriculture (ProAgri)
 - 29- MARCHE N° 0833 du 14/04/2021 relatif à la fourniture d'équipements de micro irrigation au profit du PAVPHA
 - 30- CM N° 2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/07/2021 relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 4*4 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB)
 - 31- CM N° 1696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 09/06/2021 relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)
 - 32- CM N° 5419/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 08/12/2021 relatif à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement de la salle de réunion du Recensement National de l'Agriculture (RNA)
 - 33- CN° 4881/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à la conception et l'impression des fiches sur les filières riz, maïs et cultures maraichères
 - 34- CM N° 2952/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30/08/2021 relatif aux travaux de construction d'un centre de traitement à la DDAEP-COLLINES

Pour l'ensemble des 54 marchés audités 33 marchés n'ont pas été approuvés dans la durée de validité des offres. Soit 61,11% du nombre total des marchés audités au MAEP. Il s'agit de :

- 1- MARCHE N° 1420 du 21/05/2021 relatif au Travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi.
- 2- "MARCHE N° 2782/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 12/08/2021
- 3- ACQUISITION DE MOTOCYCLETTES ET ASSESSOIRES AU PROFIT DU PROJET DE LUTE CONTRE LE CHARBON BACTERIEN AU BENIN (PLCB) POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE L'ELEVAGE.

- 4- MARCHE N° 5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 25/11/2021 relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC)
- 5- MARCHE N° 5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/12/2021 relatif au Travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou
- 6- MARCHE N° 2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE)
- 7- MARCHE N° 1421 /MEF/MAEP/DNCMP/SP du 21/05/2021 relatif au TRAVAUX DE REFECTION DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE A COTONOU.
- 8- MARCHE N° 5417/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/12/2021 relatif au Recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lot 1 : DAF)
- 9- MARCHE N° 5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF
- 10- MARCHE N° 4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à l'Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC
- 11- MARCHE N° 3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 08/10/2021 relatif à l'Acquisition de 5 pirogues monoxyde au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles
- 12- MARCHE N° 2860/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 12/08/2021 relatif au recrutement de société de désensablement des caniveaux et ramassage du sable ordurier du MAEP
- 13- MARCHE N° 5711/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 14/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du guide et des outils de capitalisation des interventions du projet
- 14- Marché N° 0141/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 04/02/2021 relatif au recrutement d'un consultant national ou international pour la revue à mi-parcours du PADAC
- 15- MARCHE N° 5798/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant pour la Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production animale
- 16- Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 186 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC)
- 17- MC N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC
- 18- MC N° 2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30 JUILLET 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COLLINES (PADAC)
- 19- MC n° 1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05)

- véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto - Novo
- 20- CM N° 2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1: Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégus
- 21- CM N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado
- 22- CM N° 4414/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/11/2021 relatif aux travaux de réfection du bloc administratif de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA)
- 23- CM N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou
- 24- CN° 3764/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 06/10/2021 relatif à l'acquisition de moteurs diesel au profit du programme promotion de l'agriculture (ProAgri) ;
- 25- CN° 3323/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/09/2021 relatif à l'acquisition de moteurs hors-bord de 25 CV au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles
- 26- MARCHE N° 0833 du 14/04/2021 relatif à la fourniture d'équipements de micro irrigation au profit du PAVPHA
- 27- CM N° 0544/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/03/2021 relatif au gardiennage et à la surveillance des locaux du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (lot 1) Cabinet MAEP
- 28- CM N° 2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/07/2021 relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 4*4 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB)
- 29- CM N° 3892/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/10/2021 relatif à la fourniture d'intrants agricoles au profit du Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricoles (PAVPHA)
- 30- CM N° 1696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 09/06/2021 relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)
- 31- CM N° 5419/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 08/12/2021 relatif à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement de la salle de réunion du Recensement National de l'Agriculture (RNA)
- 32- CN° 4881/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à la conception et l'impression des fiches sur les filières riz, maïs et cultures maraichères
- 33- CM N° 2952/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30/08/2021 relatif aux travaux de construction d'un centre de traitement à la DDAEP-COLLINES

5-2 Constat sur l'exécution et le règlement des marchés publics

5-2-1 constat sur la régularité des prises d'avenants

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin « les stipulations relatives au montant d'un marché public ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant et dans la limite de trente pour cent (30%) de la valeur totale du marché de base. L'avenant est adopté et notifié selon la même procédure d'examen que le marché de base. Il ne peut modifier ni l'objet du marché, ni le titulaire du marché, ni la monnaie de règlement, ni la formule de révision des prix. La passation d'un avenant est soumise à l'autorisation de la Direction nationale de contrôle des marchés publics ... ».

L'avenant peut être aussi sans incidence financière (modification de domiciliation bancaire, modification du délai contractuel d'exécution après signature du contrat de base, etc.).

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé l'existence d'avenant dans la procédure d'exécution deux (02) marchés. L'étude des documents reçus par la mission révèle que ces avenants sont sans incidence financière.

L'analyse de ces avenants a été faite ainsi qu'il suit :

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant de l'avenant	Avis de la DNCMP	Observations
1	Marché N°0432/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs avec la société Hydro-bio Consulting.	Sans incidence financière	Satisfaisant	<i>Absence de preuve du PV d'étude du projet de contrat par l'organe de contrôle</i>
2	Marché N°0431/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs	Sans incidence financière	Satisfaisant	<i>N'ayant pas reçu le contrat dudit avenant, la mission fait ses observations sur la base du PV d'autorisation de la prise d'avenant par la DNCMP</i>

Au regard de tout ce qui précède, la mission de revue a constaté que les avenants sont adoptés et notifiés selon les mêmes procédures d'examen que les marchés de base. Autorisés par la DNCMP, ils ont été signés par les mêmes titulaires et portent sur les

mêmes objets que les marchés de base. Ces avenants ont été pris sans incidence financière. Les modifications des stipulations contractuelles étant fondées en l'espèce pour l'essentiel, nous jugeons conforme à la réglementation la prise de ces avenants.

Conclusion : *Cette disposition est jugée satisfaisante.*

5-2-2 Constat sur la réception des prestations

Conformément au point (i) de l'article 8 du décret n°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, le respect strict dans les procédures de réception des prestations doit être assurée par l'Autorité Contractante.

A cet effet, Toute complaisance dans les procédures de réception ou de fourniture des prestations est formellement interdite et doit être évitée notamment par : la reconnaissance des ouvrages exécutés ou des prestations fournies dans les délais contractuels ; la mise en œuvre des essais et tests prévus dans les documents de marchés ; la constatation des imperfections ou malfaçons et l'application des mesures prévues par les documents de marchés ; l'élaboration rigoureuse et objective des procès-verbaux de réception.

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé l'absence de preuve de réception des prestations dans la procédure d'exécution de certains marchés.

Les marchés concernés sont les suivants :

- 1- **Marché N°0431/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/03/2021** relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs ;
- 2- **Marché n°2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 30 juillet 2021** relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'audit technique du projet d'appui au développement des collines (PADAC) ;
- 3- **Marché N°2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 05/07/2021** relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 44 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB) ;
- 4- **Marché N°5419/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 08/12/2021** relatif à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement de la salle de réunion du Recensement National de l'Agriculture (RNA) ;
- 5- **Marché N°3323/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/09/2021** relatif à l'acquisition de moteurs hors-bord de 25 CV au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles ;
- 6- **Marché N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021** relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou ;
- 7- **N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021** relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado ;

- 8- **CM N°1696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 09/06/2021** relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC) ;
- 9- **CM N°3892/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/10/2021** relatif à la fourniture d'intrants agricoles au profit du Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricoles (PAVPHA) ;

Conclusion : Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-2-4 Constat sur le respect des délais d'exécution des prestations

Conformément à la disposition de l'article 113 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « en cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché, le titulaire du marché est passible de pénalité après une mise en demeure préalable. Ces pénalités ne peuvent excéder un certain montant fixé dans le cahier des clauses administratives générales pour chaque nature de marché et précisé dans le cahier des clauses administratives particulières ».

La revue des 54 échantillonnés au niveau du MAEP a révélé un dépassement du délai d'exécution des prestations par le titulaire du marché sans preuve de mise en demeure préalable ni de prélèvement des pénalités de retard.

L'analyse de ces marchés est ainsi faite :

N° d'ordre	Désignation du marché	Date de notification/ date début OS (A)	Date de réception (B)	Délai réel en jours (B-A) = C	Délai contractuel en jours (D)	Écart (D-C)	Observations
1	Marché N°1696/MEF/MAEP/DN CMP/DCMP/SP DU 09/06/2021 relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)	02/08/21	16/12/2021	135 JOURS	30JOURS	-105 JOURS	Absence de preuve d'application de pénalités
2	Marché N°2915/MEF/MAEP/DN CMP du 12/08/2021 relatif à L'Etudes partielles & travaux d'aménagement pour 2500 ha de bas-fonds rizicoles pour le compte du PADAAM	13/09/2021	Marché en cours d'exécution	Marché en cours d'exécution	730 JOURS	Marché en cours d'exécution	Marché en cours d'exécution

N° d'ordre	Désignation du marché	Date de notification/ date début OS (A)	Date de réception (B)	Délai réel en jours (B-A) = C	Délai contractuel en jours (D)	Écart (D-C)	Observations
3	Marché N°0833 du 14/04/2021 relatif à la fourniture d'équipements de micro irrigation au profit du PAVPHA	17/08/2021	Octobre 2021	+45	15	-30	Absence de preuve d'application des pénalités
4	Marché N°1421 du 21/05/2021 relatif aux travaux de réfection de bâtiments administratifs au ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche à Cotonou.	13/07/2021	16/12/2021	153	120	-33	Absence de preuve d'application des pénalités

Source :

Conclusion : La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau MAEP a révélé un dépassement du délai d'exécution des prestations par le titulaire du marché sans preuve de mise en demeure préalable ni de prélèvement des pénalités de retard, dans 04 marchés représentant donc 7,40 % des marchés audités. Cette disposition est jugée moyennement satisfaisante.

5-2-5 Constat sur le paiement des prestations

La revue des 54 marchés échantillonnés au niveau du MAEP a révélé l'absence de preuves de paiement dans certains marchés, il s'agit de :

- **MARCHE N°1420 du 21/05/2021 relatif aux travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi ;**
- **Marché N°1421 du 21/05/2021 relatif aux travaux de réfection de bâtiments administratifs au ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche à COTONOU ;**
- **Marché N°5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/12/2021 relatif aux travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou ;**
- **Marché N°2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE) ;**
- **Marché N°2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1 :**

Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégus ;

- **Marché N°4549/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/11/2021** relatif à l'élaboration des plans de développement et de renforcement institutionnels des associations de développement villageois et des organisations de producteurs appuyées dans les communes de Zogbodomey, Savalou, Bantè et Bassila (Lot 6) du PSAAB ;
- **Marché N°4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021** relatif à l'Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC ;
- **Marché N°3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 08/10/2021** relatif à l'Acquisition de 5 pirogues monoxyde au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles ;
- **Marché N°5417/MAEP/MEF/DNCMP/SP du 08/12/2021** relatif au Recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lot 1 : DAF)
- **Marché N°2782/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 12/08/2021** acquisition de motocyclettes et accessoires au profit du projet de lutte contre le charbon bactérien au BENIN (PLCB) pour le compte de la direction de l'élevage ;
- **Marché N°2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021** relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE) ;
- **Marché N°5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/12/2021** relatif au Travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou ;
- **Marché N°5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 25/11/2021** relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC) ;
- **Marché N°4416/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 05/11/2021** relatif au Travaux de câblage pour la mise en service du SIGFIP dans les bureaux des agents de la DAF ;
- **Marché N°5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021** relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF ;
- **Marché N°2915/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021** relatif à L'Etudes partielles & travaux d'aménagement pour 2500 ha de bas-fonds rizicoles pour le compte du PADAAM ;
- **Marché N°2745/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021** relatif à L'études et réhabilitation de 250 kilomètres de pistes, terrassement et traitement de points critiques relatif à 250 kilomètres ;
- **Marché N°0446/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 15/03/2021** relatif à l'acquisition de deux cent quatre-vingt-huit (288) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la Société des Huileries du Bénin.

5-3- EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

En sus des sept (07) points de diligences présentées, le cabinet a examiné et renseigné les autres indicateurs d'observations qui se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 7 : Évaluation des autres indicateurs de la performance de l'autorité contractante.

N° d'ordre	Points d'observations	Indicateurs	Données observées	Opinions	Commentaires
1	Exhaustivité des procédures	taux d'exhaustivité le plus élevé	90%	Satisfaisant	
		taux moyen d'exhaustivité	67%	Moyennement satisfaisant	
		taux d'exhaustivité le plus faible	45%	Insatisfaisant	
2	Organisation et fonctionnement des organes	% de marchés publics conduits par les organes de passation et de contrôle habilités	100%	Satisfaisant	
		% de marchés publics dont la documentation est incomplète.	100%	Insatisfaisant	
3	Inscription des procédures au PPMP	% des marchés publics audités et non-inscrits dans les PPMP de l'année de revue	00%	Satisfaisant	
4	Appel d'offres ouvert	% des marchés publics audités passés par Appel d'Offres Ouvert	11,11%		
5	Procédure de gré à gré	% des marchés publics audités passés par la procédure d'entente directe	100%	Satisfaisant	
		% des marchés publics de gré à gré audités et ayant reçu l'ANO de l'organe compétent	100%	Satisfaisant	

N° d'ordre	Points d'observations	Indicateurs	Données observées	Opinions	Commentaires
6	Procédure d'appel d'offre restreint	% des marchés publics audités passés par la procédure d'appel d'offres restreint (AOR)	00%		Aucun marché de procédure d'appel d'offre restreint n'a été audité.
		% des marchés publics audités passés par AOR (respectivement appel d'offres en deux étapes, avec pré qualification ou avec concours) ayant reçu l'autorisation préalable et l'ANO de l'organe de contrôle compétent.	00%		Aucun marché de procédure d'appel d'offre restreint n'a été audité
7	Procédure Demande de cotation	% des marchés publics audités passés par la procédure de demande de cotation	27,77%	Satisfaisant	
8	Procédure de Demande de renseignement et de prix (DRP)	% des marchés publics audités passés par la procédure de la DRP	22,22%	Satisfaisant	
9	Procédures relevant du seuil de dispense	% des marchés publics audités par la procédure relevant du seuil de dispense	00%		Aucun marché procédures relevant de la procédure du seuil de dispense n'a été audité

N° d'ordre	Points d'observations	Indicateurs	Données observées	Opinions	Commentaires
10	Avenant/Nature de marchés/procédures	% des marchés publics audités (par nature et types de procédures) ayant fait l'objet d'avenants	3,70% des marchés audités (02 marchés audités) ont fait l'objet d'avenants. Les avenants portent sur 14,28% des marchés de travaux, 00% des marchés de fournitures et 00% des marchés de prestations intellectuelles. Ils concernent 14,28% Procédure de gré à gré, 00% des procédures d'AOO, 00% des procédures de DRP et 00% des procédures de DP avec présélection.	Satisfaisant	
11	Respect des délais de Nature de marchés/ Procédures	Délai le plus élevé (en jour calendaire) par type de procédure (durée de passation)	AOO -JC :352 DRP: 498 AMI-DRP-JC :905 AMI+DP -JC :295 DC -JC : 162 ED - JC :104	Insatisfaisant	
		Délai le plus faible (en jour calendaire) par type de procédure (durée de passation)	AOO -JC : DRP-JC :102 jours AMI+DP-JC : 115jours DC -JC:85 jours ED - JC: 60 jours	Moyennement satisfaisant	
		Délai moyen par type de procédure (durée de passation)	AOO -JC : 134 jours DRP-JC :112 jours AMI+DP :114jojours DC -JC : 76 jours ED - JC:30 jours	Satisfaisant	
12	Régularité des procédures	% des marchés publics audités dont les procédures ont été régulièrement conduites (par type et nature)	AOO: 100% ; DRP : 100% ; AMI+DP :100 % ; DC : 86,66% ; ED :100 %. /Fournitures : 86,66% ; Travaux :100 % ; Services :100 % ; Prestations intellectuelles :00 % .	Satisfaisant	

N° d'ordre	Points d'observations	Indicateurs	Données observées	Opinions	Commentaires
14	Exécution financière des marchés	Pratique des retenues de garantie	Retenues de garantie (5%) prévues pour les marchés assortis d'un délai de garantie.	Satisfaisant	
		Modalités de paiement et pièces contractuelles		Satisfaisant	
		Compétence des acteurs impliqués		Satisfaisant	
		Pénalités de retard	Pénalités prévues en cas de retard : 1/2000 ^{ème} (plafonné à un taux variable précisé dans le CCAP) du montant du marché, par jour de retard après mise en demeure préalable.	Satisfaisant	

COMMENTAIRES :

Globalement sur l'ensemble des 54 procédures conduites, la majorité a été jugée totalement ***satisfaisante et conforme aux*** textes régissant la passation des marchés publics

5-4 SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ DES MARCHÉS

Les conclusions de l'audit de conformité des marchés se présentent dans les tableaux par marché comme ci-après :

Tableau 8: Synthèse de conclusion de l'audit de conformité

1-

Date de revue : 03/07/2023	
Nom de l'autorité contractante : MAEP	
Référence et Objet du Contrat : MARCHÉ N°1420 du 21/05/2021 relatif aux travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi.	
Date d'approbation du marché : 21/05/2021	
Montant TTC du Contrat : 73 462 767	ET HT : 62 256 582 HT
Mode de Passation du marché : DRP	
Financement : BUDGET NATIONAL	
Nom et Adresse du Titulaire : ETS CADUCE PLUS	Tel : 64 04 99 69 / RCCM RB/LOKOSSA/ 2015-A-020

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		Point satisfaisant

Qualité du dossier de DRP	<i>DAC NON FOURNI</i>		Observation levée, la DRP a été fournie en appuis des contre observations en date du 07/09/2023 par voie électronique.
PUBLICATION DE LA DRP	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier CADUCE PLUS 01))	Observation maintenue (preuve fournie Sauf les preuves de publication au CCIB et au siège de l'AC)
Mise en place du COE	PEU SATISFAISANT MIS EN PLACE PAR LA PRMP	La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP sur la période susmentionnée restent valables.	Observation maintenue
Réception des plis	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Ouverture des offres	SATISFAISANT		Point satisfaisant

Qualité du PV d'ouverture des offres	PEU SATISFAISANT Tous les participants n'ont pas signé le PV et le PV n'a pas été publié également	Document élaboré en 3 copies ; omission de la signature de quelques membres sur la 3 ^{ème} copie mis à disposition. Une autre copie avec toutes les signatures requises est disponible	Observation maintenue : aucune preuve communiquée
Cas d'Infructuosité	NEANT		Point satisfaisant
Evaluation des offres	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Qualité du rapport d'évaluation :	SATISFAISANT		Point satisfaisant
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Publication des résultats de l'évaluation des offres	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT	Ces résultats ont été publiés par les mêmes canaux de publication de l'appel à concurrence. (confer pièce complémentaire CADUCE 01)	Observation maintenue Insuffisance de preuves de publication (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).
Respect du délai légal d'attente	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Projet de marché	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Signature du contrat	SATISFAISANT		Point satisfaisant

Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (preuve de contre argument non fournie)
Qualité du contrat	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve de publication	Ces résultats ont été publiés par les mêmes canaux de publication de l'appel à concurrence. (Confer pièce complémentaire CADUCE 01)	Observation maintenue Insuffisance de canaux de publication (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).
Restitution des garanties	NEANT		Point satisfaisant
Existence d'avenant, le cas échéant.	NEANT		Point satisfaisant
Exécution du marché	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Existence d'une commission de réception du marché	Acte de mise en place du comité non fourni	Note de service mettant en place le comité disponible dans le dossier (confer pièce complémentaire CADUCE 01)	Observation maintenue : note de service fournie mais signé par la PRMP
Paiement	Pas de preuve de paiement	Preuve de paiement fournie dans les pièces complémentaires	Observation maintenue La pièce fournie ne justifie en rien que le paiement est fait par l'AC
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de	- COE mis en place par la PRMP	Documents disponibles (confer pièce	Insuffisance de preuves de

violations éventuelles à la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - tous les participants n'ont pas signé le PV et le PV n'a pas été publié également - marché approuvé hors délai de validité des offres - pas de publication des résultats d'attribution définitive 	complémentaire CADUCE 01)	<p>publication (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations) , <i>- Marché approuvé hors délai de validité des offres</i></p>
Qualité de l'archivage	PASSABLE		PASSABLE
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante, moyennement satisfaisante etc...	Satisfaisant		Satisfaisant

2-

Date de revue : 05/07/2023	
Nom de l'autorité contractante : MAEP	
Référence et Objet du Contrat : Marché N°1421 du 21/05/2021 relatif aux travaux de réfection de bâtiments administratifs au ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche à COTONOU.	
Date d'approbation du marché : 21/05/2021	
Montant TTC du Contrat : 96 260 367 F CFA	ET HT : 81 576 582 F CFA
Mode de Passation du marché : DRP	
Financement : BUDGET NATIONAL	
Nom et Adresse du Titulaire : ZICK SERVICE	Tel : 97 37 62 30

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		Point satisfaisant
Qualité du dossier de DRP	SATISFAISANT		Point satisfaisant
PUBLICATION DE LA DRP	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus	Observation maintenue (preuve fournie Sauf les preuves de publication au CCIB et au siège de l'AC)

		large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier zick 02))	
Mise en place du COE	<p>PEU SATISFAISANT</p> <p>MIS EN PLACE PAR LA PRMP</p>	<p>La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés</p> <p>A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP</p> <p>Sur la période susmentionnée restent valables.</p>	Observation maintenue acte de mise en place du COE non fourni
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture des offres	SATISFAISANT		
Cas d'Infructuosité	NEANT		

Évaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation :	SATISFAISANT		
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT		Observation maintenue (pas de contre observation de l'AC) Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres.
Respect du délai légal d'attente	SATISFAISANT		
Projet de marché	SATISFAISANT		
Signature du contrat	SATISFAISANT		
Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue preuve non fournie
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	SATISFAISANT		
Publication des résultats d'attribution	PAS DE PUBLICATION	Les résultats sont bel et bien publiés (voir fichier pièce complémentaires ZICK2)	Observation maintenue Insuffisance de preuves de publication (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre

définitive			observations).
Restitution des garanties	NEANT		
Existence d'avenant, le cas échéant	NEANT		
Exécution du marché :	SATISFAISANT		
Existence d'une commission de réception du marché	ACTE DE MISE EN PLACE DU COMITE NON FOURNI	La note de service qui a mis en place le comité de réception existe. C'est la note n°7095/MAEP/PRMP/Se du 13/12/2021.	Observation levée
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT	La preuve de paiement existe et est jointe au dossier	Observation maintenue Absence de preuve de paiement
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - COE MISE EN PLACE PAR LA PRMP - TOUS LES PARTICIPANTS N'ONT PAS SIGNE LE PV ET LE PV N'A PAS ETE PUBLIE EGALEMENT - MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES - PAS DE PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION 	<p>La PRMP représente l'Autorité contractante et signe à cet effet les actes administratifs créant les commissions</p> <p>Le PV d'ouverture est établi en trois exemplaires.</p> <p>Les preuves des résultats d'attribution définitives existent et disponibles (confer dossier zick 02)</p>	

	DEFINITIVE		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisante
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante,	Satisfaisant		Satisfaisant

3-

Date de revue : 03/07/2023
Nom de l'autorité contractante : MAEP
Référence et Objet du Contrat : Marché N°5607/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/12/2021 relatif aux travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou
Date d'approbation du marché : 13/12/2021
Montant TTC du Contrat : 68 294 081 F CFA ET HT : 57 876 340 F CFA
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : BUDGET NATIONAL
Nom et Adresse du Titulaire : RCB Tel : 97 48 57 18 / RCCM RB/ABC/17 B 1907

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
----------------------------	---	---

Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de DRP	SATISFAISANT		
PUBLICATION DE LA DRP	<p>PEU SATISFAISANT</p> <p>PREFECTURE UNIQUEMENT</p>	<p>Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier RCB 03))</p>	<p>Observation maintenue : preuves de publication non fournies</p>
Mise en place du COE	<p>PEU SATISFAISANT</p> <p>MIS EN PLACE PAR LA PRMP</p>	<p>La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP</p>	<p>Observation maintenue</p>

		Sur la période susmentionnée restent valables.	
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture des offres	SATISFAISANT		
Cas d'Infructuosité	NEANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation :	SATISFAISANT		
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT		Observation maintenue (pour insuffisance de canaux de publication des résultats de l'évaluation des offres)
Respect du délai légal d'attente	SATISFAISANT		
Projet de marché	SATISFAISANT		
Signature du contrat	SATISFAISANT		

Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres)
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	SATISFAISANT		
Publication des résultats d'attribution définitive	PAS DE PUBLICATION	Les preuves de publication des résultats d'attribution définitives existent et sont disponible (cf. dossier 03 RCB)	Observation maintenue Insuffisance de canaux de publication (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations
Restitution des garanties	NEANT		
Existence d'avenant, le cas échéant	NEANT		
Exécution du marché :	SATISFAISANT		
Existence d'une commission de réception du marché	ACTE DE MISE EN PLACE DU COMITE NON FOURNI	Note de mise en place comité est disponible (conf dossier 03 RCB)	Observation maintenue : note non fournie
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		Observation maintenue (pas de contre observation de l'AC) : Absence de

			preuve de paiement
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<p>- COE MISE EN PLACE PAR LA PRMP</p> <p>- MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</p> <p>- PAS DE PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE</p>	<p>La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité Contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés</p> <p>A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PROCR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP</p> <p>Sur la période susmentionnée restent valables. Les preuves de publication des résultats d'attribution définitives existent et sont disponible (conf dossier 03 RCB)</p>	<p>-Insuffisance de canaux de publication des résultats de l'évaluation des offres</p> <p>-Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres)</p> <p>Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations</p> <p>- Absence de preuve de paiement</p>
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante,	Satisfaisant		Satisfaisant

4-

Date de revue : 03/07/2023
Nom de l'autorité contractante : MAEP
Référence et Objet du Contrat : Marché N°2859/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/08/2021 relatif à l'Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DE)
Date d'approbation du marché : 24/08/2021
Montant TTC du Contrat : 40 337 288 F CFA ET HT : 40 337 288 F CFA
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : BUDGET NATIONAL
Nom et Adresse du Titulaire : SONAEC SA Tel : 21 33 11 71 / 01 BP : 2042 Cotonou

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de DRP	SATISFAISANT		
PUBLICATION DE LA DRP	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée	Observation maintenue. Aucune décharge n'est fournie dans le dossier indiqué

		plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier SONAEC 04))	
Mise en place du COE	ACTE DE MISE EN PLACE NON FOURNI	Le COE est mis en place par la note n° 531/MAEP/PRMP/Se/ du 24/02/2021. Les recherches sont en cours	Observation maintenue
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture des offres	SATISFAISANT		
Cas d'Infructuosité	NEANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation :	SATISFAISANT		
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT		Observation maintenue (pas de contre observation de l'AC): Insuffisance de preuves de publication
Respect du délai légal d'attente	SATISFAISANT		
Projet de marché	SATISFAISANT		

Signature du contrat	SATISFAISANT		
Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	SATISFAISANT		
Publication des résultats d'attribution définitive	PAS DE PUBLICATION	Attribution définitive effective (confer dossier SONAEC 04)	Observation maintenue Insuffisance de preuves de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contres observations).
Restitution des garanties	NEANT		
Existence d'un avenant, le cas échéant	NEANT		
Exécution du marché :	SATISFAISANT		
Existence d'une	SATISFAISANT		

commission de réception du marché			
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		observation maintenue pour absence de contre observation (Absence de preuve de paiement)
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	- MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES - PAS DE PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE	Attribution définitive effective (confer dossier SONAEC 04)	-Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés ; -Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ; -Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations Absence de preuve de paiement
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement)	Satisfaisante		Satisfaisante

satisfaisante, satisfaisante....			
---	--	--	--

5-

Date de revue : 30/06/2021
Nom de l'autorité contractante : MAEP
Référence et Objet du Contrat : MARCHÉ N°2782/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 12/08/2021 ACQUISITION DE MOTOCYCLETTES ET ASSESSOIRES AU PROFIT DU PROJET DE LUTE CONTRE LE CHARBON BACTERIEN AU BENIN (PLCB) POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE L'ELEVAGE.
Date d'approbation du marché : 12/08/2021
Montant TTC du Contrat : ET HT : 14 448 840 F CFA
Mode de Passation du marché : DRP
Financement : DON
Nom et Adresse du Titulaire : ETS HORUS BUSINESS Tel : 62 66 89 29

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de DRP	<i>DAC NON FOURNI</i>	L'original du dossier existe et est joint au Pack	Observation maintenue
PUBLICATION DE LA DRP	PEU SATISFAISANT PREFECTURE	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures	Observation maintenue Absence de preuve

	UNIQUEMENT	techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (conf dossier HORUS 05))	
Mise en place du COE	PEU SATISFAISANT PAR LA PRMP	La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP Sur la période susmentionnée restent valables. Les preuves de publication des résultats d'attribution définitives existent et sont disponible (conf dossier HORUS 05)	Observation maintenue.
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture des offres	SATISFAISANT		
Cas d'Infructuosité	NEANT		

Évaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation :	SATISFAISANT		
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT		Observation maintenue (Pas de contre observation de l'AC)
Respect du délai légal d'attente	SATISFAISANT		
Projet de marché	SATISFAISANT		
Signature du contrat	SATISFAISANT		
Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service	SATISFAISANT		

de démarrage			
Publication des résultats d'attribution définitive	PAS DE PUBLICATION	Attribution définitive faite (confer dossier HORUS 05)	Observation maintenue Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).
Restitution des garanties	NEANT		
Existence d'un avenant, le cas échéant	OUI		
Exécution du marché :	SATISFAISANT		
Existence d'une commission de réception du marché	NEANT		
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		Observation maintenue (Pas de contre observation de l'AC).
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations	- MARCHE APPROUVE	Attribution définitive faite (confer dossier HORUS	-Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des

<p>éventuelles à la réglementation</p>	<p>HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES - PAS DE PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE</p>	<p>05)</p>	<p>offres dans les canaux exigés ; -Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ; -Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations). - Absence de preuve de paiement</p>
<p>Qualité de l'archivage</p>	<p>Satisfaisant</p>		<p>Satisfaisant</p>
<p>Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)</p>	<p>Satisfaisante</p>		<p>Satisfaisante</p>

6-

Date de revue : 05/07/2023	
Nom de l'autorité contractante : MAEP	
Référence et Objet du Contrat : MARCHÉ N°0833 du 14/04/2021 relatif à la fourniture d'équipements de micro irrigation au profit du PAVPHA	
Date d'approbation du marché : 14/04/2021	
Montant TTC du Contrat : 63 879 070 F CFA	ET HT : 54 134 805 F CFA
Mode de Passation du marché : DRP	
Financement : BUDGET NATIONAL	
Nom et Adresse du Titulaire : MARCHÉ CENTRAL Tel : 97 68 83 00	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de DRP	<i>PEU SATISFAISANT</i> <i>(pas de preuve de transmission à l'organe de contrôle)</i>	La preuve existe. Il s'agit du PV n° 1080-11/CCMP-MAEP/2020 du 24/11/2020 joint au dossier	Observation maintenue
PUBLICATION DE LA DRP	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les	Observation levée (preuves en appui des contre observations fournies.

		décharges sont jointes au dossier (confer dossier RCB 03)	
Mise en place du COE	PEU SATISFAISANT MISE EN PLACE PAR LA PRMP	La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP Sur la période susmentionnée restent valables.	Observation maintenue
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture des offres	SATISFAISANT		
Cas d'Infructuosité	NEANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation :	SATISFAISANT		
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	NEANT		

Respect du délai légal d'attente	SATISFAISANT		
Projet de marché	SATISFAISANT		
Signature du contrat	SATISFAISANT		
Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de la preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité des offres)
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	SATISFAISANT		
Publication des résultats d'attribution définitive	PAS DE PUBLICATION		Observation maintenue (Pas de contre observation de l'AC)
Restitution des garanties	NEANT		
Existence d'avenant, le cas échéant	OUI		
Exécution du marché :	Peu satisfaisant Retard d'exécution		Observation maintenue (Pas de contre observation de l'AC)
Existence d'une commission de réception du marché	NEANT		

Paiement	SATISFAISANT		
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<p>- MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</p> <p>- PAS DE PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE</p>	Attribution faite (confer dossier Marche Central 06)	<p>- Observation maintenue : insuffisance des preuves de publication de DRP (absence des preuves de contres observation)</p> <p>-Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés ;</p> <p>-Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;</p> <p>-Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).</p> <p>- Marché exécuté hors délai contractuel</p>
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante.....	Satisfaisante		Satisfaisante

7-

Date de revue : 04/07/2023			
Nom de l'autorité contractante : MAEP			
Référence et Objet du Contrat : Marché N°5034/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 25/11/2021 relatif à la fourniture et installation d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'unité de gestion du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIREE-ABC)			
Date d'approbation du marché : 25/11/2021			
Montant TTC du Contrat : 28 497 000 F CFA		ET HT : 24 150 000 F CFA	
Mode de Passation du marché : DRP			
Financement : BUDGET NATIONAL			
Nom et Adresse du Titulaire : SEFODI SARL Tel : 97 31 22 10 – 62 79 89 58			
Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de DRP	SATISFAISANT		
PUBLICATION DE LA DRP	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les	Observation maintenue Aucune décharge n'a été fournie.

		décharges sont jointes au dossier (confer dossier SEFODI 07)	
Mise en place du COE	PEU SATISFAISANT MISE EN PLACE PAR LA PRMP	La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP Sur la période susmentionnée restent valables.	Observation maintenue
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture des offres	SATISFAISANT		
Cas d'Infructuosité	NEANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation :	SATISFAISANT		
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	OUI PREFECTURE : insuffisance de canaux de publication		Observation maintenue (Pas de contre observation de l'AC) : insuffisance de canaux de publication
Respect du délai	SATISFAISANT		

légal d'attente			
Projet de marché	SATISFAISANT		
Signature du contrat	SATISFAISANT		
Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	-Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	OS NON FOURNI	OS est bel et bien produit et notifié au prestataire (confer dossier SEFODI 07)	Observation maintenue. L'OS fournie n'est pas déchargé par le prestataire.
Publication des résultats d'attribution définitive	PAS DE PUBLICATION	Attribution définitive effective (confer dossier SEFODI 07)	Observation maintenue -Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).
Restitution des garanties	NEANT		
Existence d'avenant, le cas échéant	Satisfaisant		
Exécution du	PEU SATISFAISANT		Observation confirmée

marché :	Marché exécute hors délai contractuel		
Existence d'une commission de réception du marché	Satisfaisant	Commission mise en place par note de service (Confer dossier SEFODI 07)	
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		Observation maintenue
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<p>- MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</p> <p>- PAS DE PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE</p>	Attribution définitive effective (confer dossier SEFODI 07)	<p>-Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés ;</p> <p>-Observation maintenue (absence de preuve d'acception par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;</p> <p>-Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).</p> <p>-absence de preuve s de paiements</p>
Qualité de l'archivage	Satisfaisante		Satisfaisante

DRP			
PUBLICATION DE LA DRP	PEU SATISFAISANT PREFECTURE UNIQUEMENT	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier CTMG 08))	Observation maintenue
Mise en place du COE	PEU SATISFAISANT MISE EN PLACE PAR LA PRMP	La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP Sur la période susmentionnée restent valables.	Observation maintenue
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture des offres	SATISFAISANT		
Cas d'Infructuosité	NEANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport	SATISFAISANT		

d'évaluation :			
PV d'attribution provisoire	SATISFAISANT		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	OUI PREFECTURE		observation maintenue Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés
Respect du délai légal d'attente	SATISFAISANT		
Projet de marché	SATISFAISANT		
Signature du contrat	SATISFAISANT		
Approbation du contrat de marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	-Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	OS NON FOURNI	Ordre de service (confer dossier CTMG 08)	Observation levée
Publication des résultats d'attribution définitive	PAS DE PUBLICATION	Attribution définitive effective (confer dossier CTMG 08)	Observation maintenue Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).

Restitution des garanties	NEANT		
Existence d 'avenant, le cas échéant	OUI		
Exécution du marché :	PEU SATISFAISANT		
Existence d'une commission de réception du marché	NEANT	Il s'agit d'un marché de service. Il n'y a donc pas de commission de réception mais plutôt d'une attestation de service fait ci jointe au dossier	Observation maintenue pour défaut d'attestation de service fait
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT	Il existe de preuves de paiement qui est joint au dossier	OBSERVATION maintenue Preuve non fournie
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	- MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES - PAS DE PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTIO	Attribution définitive effective (confer dossier CTMG 08)	-Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations) ; -Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ; - Insuffisance de canaux de publication des

	N DEFINITIVE		résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisante		Satisfaisante

9-

Date de la revue : 04/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : MAEP
Référence et objet du contrat : Marché N°4416/MEF/MAEP/DNCMP/SP DU 05/11/2021 relatif au Travaux de câblage pour la mise en service du SIGFIP dans les bureaux des agents de la DAF
Date de signature du Contrat (Approbation) : 05/11/2021
Nature du Marché : TRAVAUX
Montant du Contrat TTC : 5 987 709 F CFA ET HT : 5 074 330 F CFA
Mode : DC
Financement : Budget National
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ETS AIR CONDITIONNE Tel : 95 06 79 99 / 95 09 97 56

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		

Qualité du dossier de demande de cotation	SATISFAISANT		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	NEANT	Le répertoire des fournisseurs agréés est disponible (Fichier PDF)	Observation maintenue Prouve non fournie
Consultation ou publication de la DC	PAS DE PUBLICATION	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. les fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire régulièrement constitués qui comporte près d'un millier de prestataires	Observation maintenue Fournir les décharges des consultations
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation	SATISFAISANT		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	SATISFAISANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	-Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;

Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	PREUVE DE NOTIFICATION NON FOURNI	Les preuves de notification existent et même déchargées par les destinataires. Elles sont jointes au dossier	- Observation maintenue (absence de preuve de notification).
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	SATISFAISANT		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	NEANT		
Qualité de l'avenant	NEANT		
Paiement	PAS DE PREUVE	La preuve de paiement existe et est jointe au dossier	Observation maintenue Pas de preuve
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Les preuves de notification existent et même déchargées par les destinataires. Elles sont jointes au dossier	Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations). Absence des preuves de paiements
Gestion des plaintes	NEANT		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Satisfaisante		Satisfaisant

10-

Date de la revue : 04/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : MAEP
Référence et objet du contrat : Marché N°3772/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 08/10/2021 relatif à l'Acquisition de 5 pirogues monoxyde au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles
Date de signature du Contrat (Approbation) : 08/10/2021
Nature du Marché : FOURNITURES
Montant du Contrat TTC : 9 999 750 F CFA ET HT : 8 474 364 F CFA
Mode : DC
Financement : Budget National
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ETABLISSEMENT ASSOCIES & CIA
Tel : 96 41 81 51 / 97 18 87 94

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de demande de cotation	SATISFAISANT		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	NEANT	Le répertoire des fournisseurs agréés existent	Observation maintenue Absence de preuve
Consultation ou publication de la DC	PAS DE PUBLICATION	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités	Observation maintenue Fournir les décharges des consultations

		de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. les fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire régulièrement constitués qui comporte près d'un millier de prestataires	
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
<i>Qualité du rapport d'évaluation</i>	SATISFAISANT		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	SATISFAISANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	PREUVE DE NOTIFICATION FOURNI	Les preuves de notification existent et disponibles dans le pack. Elles ont même été déchargé par les destinataires	Observation maintenue (Preuve de notification non fournie en appui des contres observations)
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	SATISFAISANT		

Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	NEANT		
Qualité de l'avenant	NEANT		
Paie ment	PAS DE PREUVE		Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	PAS DE PREUVE DE PUBLICATION ET DE NOTIFICATION MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Les preuves de notification existent et disponibles dans le pack. Elles ont même déchargé par les destinataires	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ; Observation maintenue (Preuve de notification non fournie en appui des contres observations) Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Gestion des plaintes	NEANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisante		Satisfaisante
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Satisfaisante		Satisfaisante

11-

Date de la revue : 04/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : MAEP
Référence et objet du contrat : MARCHE N°4880/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à l'Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC
Date de signature du Contrat (Approbation) : 22/11/2021
Nature du Marché : FOURNITURES
Montant du Contrat TTC : 11 499 000 F CFA ET HT : 9 744 915 F CFA
Mode : DC
Financement : Budget National
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ETABLISSEMENT GRACE OF GOD Tel : 97 15 95 99 / 62 68 24 15

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de demande de cotation	SATISFAISANT		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	NEANT	Le répertoire des fournisseurs agréés est disponible	Observation maintenue pour absence de preuve
Consultation ou publication de la DC	PAS DE PUBLICATION	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de	Fournir les décharges des consultations Observation maintenue

		cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation	SATISFAISANT		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	SATISFAISANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	PREUVE DE NOTIFICATION FOURNI	Les lettres de notification sont disponibles dans le pack	Observation maintenue (Preuve de notification non fournie en appui des contres observations) NB : la notification du marché est différente des notifications d'attribution et de non attribution de marché.

Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	SATISFAISANT		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	NEANT	Les actes administratifs relatifs au comité de réception ont été pris (confer dossier GRACE OF GOD 11)	Observation maintenue Absence de preuve
Qualité de l'avenant	NEANT		
Paiement	PAS DE PREUVE		Observation confirmée Observation maintenue pas de contres observation de l'AC (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	PAS DE PREUVE DE PUBLICATION ET DE NOTIFICATION MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES Absence de preuve de paiements	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires.	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ; Observation maintenue (Preuve de notification non fournie en appui des contres observations) Observation maintenue pas de contres observation de l'AC (Absence de preuve de paiements)
Gestion des plaintes	NEANT		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante,	Satisfaisante		Satisfaisante

satisfaisante.....			
--------------------	--	--	--

12-

Date de la revue : 05/07/2023	
Nom de l'Autorité contractante : MAEP	
Référence et objet du contrat : MARCHÉ N°2860/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 12/08/2021 relatif au recrutement de société de désensablement des caniveaux et ramassage du sable ordurier du MAEP	
Date de signature du Contrat (Approbation) : 12/08/2021	
Nature du Marché : SERVICE	
Montant du Contrat TTC : 9 000 000 F CFA	ET HT : 7 627 119 F CFA
Mode : DC	
Financement : Budget National	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ETS BREAKTHROUGH SERVICES Tel : 97 50 76 58	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de demande de cotation	SATISFAISANT		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	NEANT	Le répertoire des fournisseurs agréés existe	Observation maintenue Absence de preuve
Consultation ou publication de la DC	PAS DE PUBLICATION	Conformément au 2 ^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la	Observation maintenue Fournir les preuves de décharges des consultations.

		passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires.	
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
<i>Qualité du rapport d'évaluation</i>	SATISFAISANT		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	SATISFAISANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	<i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	PREUVE DE NOTIFICATION NON FOURNI	Les preuves de notification déchargées existent et sont disponibles dans le pack	Observation maintenue (Preuve de notification non fournie en appui des contres observations) NB : la notification du marché est différente des notifications d'attribution et de non attribution de marché.
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	L'ordre de service ordonne une livraison au plus tard le 31/12/2021 or l'OS mentionne	L'OS prend effet à partir du 16 septembre 2021 et indique que la livraison doit être faite au plus tard le 31/12/2021.	Observation levée

	le 16/09/2021 comme date de démarrage (A expliqué)		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	NEANT	Note de service mettant en place le comité disponible (Confer dossier BREAKTHROUGH 12)	Observation maintenue Absence de preuve
Qualité de l'avenant	NEANT		
Paie ment	SATISFAISANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	PAS DE PREUVE DE PUBLICATION ET DE NOTIFICATION MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ; Observation maintenue (Preuve de notification non fournie en appui des contres observations)
Gestion des plaintes	NEANT		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante....	Satisfaisante		Satisfaisante

13-

Date de la revue : 05/07/2023	
Nom de l'Autorité contractante : MAEP	
Référence et objet du contrat : Marché N°5875/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif à l'Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF	
Date de signature du Contrat (Approbation) : 21/12/2021	
Nature du Marché : SERVICE	
Montant du Contrat TTC : 11 652 500 F CFA	ET HT : 9 875 000 F CFA
Mode : DC	
Financement : Budget National	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPE AFRIQUE ESPOIR INTERNATIONAL	
Tel : 65 40 11 11 / 95 40 71 75	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	SATISFAISANT		
Qualité du dossier de demande de cotation	SATISFAISANT		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	NEANT	Le répertoire des fournisseurs agréés existe	Observation maintenue pour absence de preuve
Consultation ou publication de la DC	PAS DE PUBLICATION	Conformément au 2 ^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel	Observation maintenue Fournir les preuves de consultations

		public à candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	
Ouverture des offres	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des offres	SATISFAISANT		
Qualité du rapport d'évaluation	SATISFAISANT		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	SATISFAISANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	<i>Marché enregistré en cours d'exécution</i> <i>Marché approuvé hors délai de validité des offres</i>	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	PREUVE DE NOTIFICATION NON FOURNI	Les preuves de notification déchargées existent et sont disponibles dans le pack	Observation maintenue (Preuve de notification non fournie en appui des contres observations)
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	L'ordre de service ordonne une livraison au plus tard le 31/12/2021 or l'OS mentionne le 13/12/2021 comme date de démarrage pour un délai de 45	L'OS démarre le 13/12/2021 avec un délai de 45 jours. Cependant il est indiqué que la livraison ne peut excéder le 31/12/2021. Etant donné que financement est sur BN et conformément aux dispositions de l'article 58 du décret n° 2014-521 du 7/10/2014 portant règlement général sur la	Observation maintenue Contre observation insatisfaisante

	jrs (A expliqué)	comptabilité publique	
Existence d'un comité de réception des prestations	NEANT	Existence d'un Comité de réception	
Exécution du marché			
Qualité de l'avenant	NEANT		
Paiement	PAS DE PREUVE		Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	PAS DE PREUVE DE PUBLICATION ET DE NOTIFICATION MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	Observation maintenue Fournir la preuve de décharge de notification
Gestion des plaintes	NEANT		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante.	Satisfaisante,		Satisfaisante,

14-

Date de la revue : 29/06/2023
Nom de l'Autorité contractante : MAEP
Référence et objet du contrat : MARCHÉ N°0432/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs avec la société Hydro-bio Consulting
Date de signature du Contrat (Approbation) : 12/03/2021
Nature du Marché : TRAVAUX
Montant du Contrat TTC : 30 000 0000 CFA ET HT :
Mode : ED
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOCIETE HYDRO-BIO CONSULTING TEL : 97 11 12 65

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre- observations de l'audité
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	<i>Décision du Conseil des ministres</i>		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	Décision du conseil des ministres		
Existence d'une	NEANT		

<p>preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.</p>			
<p>Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat</p>	<p>Satisfaisant</p>		
<p>Qualité du contrat</p>	<p><i>LE RELEVÉ DU CONSEIL DES MINISTRE ET LA CCMP ONT AUTORISÉ LA CONSTRUCTION DE 07 MARCHES POUR 21 000 000 FCFA MAIS LE CONTRAT MENTIONNE 10 MARCHES POUR 30 000 000 F CFA</i></p> <p><i>EXTRAIT DE VISA MENTIONNE LE RELEVÉ N°09 DU 03/03/2021</i></p>	<p>L'Autorité approbatrice c'est le Ministre de l'Economie et des Finances qui a approuvé après validation des différents organes de contrôle</p>	<p><i>Observation maintenue (LE RELEVÉ DU CONSEIL DES MINISTRE ET LA CCMP ONT AUTORISÉ LA CONSTRUCTION DE 07 MARCHES POUR 21 000 000 FCFA MAIS LE CONTRAT MENTIONNE 10 MARCHES POUR 30 000 000 F CFA)</i></p>
<p>Signature, visa,</p>	<p>Satisfaisant</p>		

approbation et enregistrement du marché			
Respect des formalités de communication	NON		Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 29 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/03/2021)
Notification du marché	Absence de preuve de notification du marché		Observation maintenue (Preuve de notification)
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	ABSENCE DE PV DE RECEPTION	PV de réception disponible	Observation levée (preuve fournie)
Qualité de l'avenant	Satisfaisant		
Existence d'un comité de réception des prestations	OUI		

Exécution du marché			
Paie ment	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		Observation levée (preuve fournie)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<p><i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP</i></p> <p><i>-PAS DE COMMUNICATION A L'ARMP</i></p> <p><i>-LE RELEVÉ DU CONSEIL DES MINISTRE ET LA CCMP ONT AUTORISES LA CONSTRUCTION DE 07 MARCHES POUR 21 000 000 FCFA MAIS LE CONTRAT MENTIONNE 10 MARCHES POUR 30 000 000 F CFA</i></p> <p><i>-EXTRAIT DE VISA MENTIONNE LE RELEVÉ N°09 DU 03/03/2021</i></p> <p><i>-PROJET DE CONTRAT D'AVENANT NON TRANSMI A LA CCMP POUR ETUDE</i></p> <p><i>-ABSENCE DE PV DE RECEPTION</i></p>	<p>Communication à l'ARMP effective (copie preuve d'envoi)</p> <p>Projet d'avenant bel et bien transmis à la CCMP pour étude d'où sa signature (copie de l'avenant signé par CCMP) Copie du PV de réception disponible</p>	

Exhaustivité de la procédure (nombre d'étape respectée sur les 11 étapes)	Moyennement satisfaisant		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisante		Satisfaisante

15-

Date de revue : 05/07/2023		
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP		
Référence et objet du contrat : Marché N°2915/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021 relatif à L'Etudes partielles & travaux d'aménagement pour 2500 ha de bas-fonds rizicoles pour le compte du PADAAM		Date de la signature du contrat : 12/08/2021
Nature du Marché : TRAVAUX	Montant TTC du Contrat : 6 416 442 547 Montant HT : 5 261 482 889	
Financement : EMPRUNT ET INTERIEUR		
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : AGETUR SA		Tel : 21 30 51 71 / 21 30 51 73

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe	SATISFAISANT		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	SATISFAISANT		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des	NEANT		

entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.			
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	Satisfaisant		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Marché communiqué à l'ARMP	Observation maintenue (absence des preuves du respect des formalités de communication à l'ARMP et à la DNCMP du contrat passé par Entente directe)
Notification du marché	SATISFAISANT		
Restitution des garanties d'offres aux	NEANT		

soumissionnaires non retenus			
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	ABSENCE DE PV DE RECEPTION		Observation levée (Marché en cours d'exécution)
Qualité de l'avenant	Satisfaisant		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	Marché en cours d'exécution		
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		-Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP</i> <i>-PAS DE COMMUNICATION A L'ARMP</i>	Ce marché a été bel et bien été communiqué à l'ARMP mais également dans le quotidien national pour journaux conformément aux exigences des PTF (ci-joint copie courrier ARMP déchargé)	-Observation levée
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		
Qualité de	Satisfaisant		Satisfaisant

l'archivage			
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante,	Satisfaisante		Satisfaisante

16-

Date de revue : 05/07/2023		
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP		
Référence et objet du contrat : Marché N°2745/MEF/MAEP/DNCMP du 12/08/2021 relatif à L'études et réhabilitation de 250 kilomètres de pistes, terrassement et traitement de points critiques relatif à 250 kilomètres		Date de la signature du contrat : 12/08/2021
Nature du Marché : TRAVAUX	Montant TTC du Contrat : 6 922 843 438 Montant HT : 5 866 816 473	
Financement : EMPRUNT ET INTERIEUR		
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : AGETIP-BENIN SA Tel : 21 30 13 05 / IFU 3200700018618		

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	SATISFAISANT		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	SATISFAISANT		
Existence d'une preuve	NEANT		

d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécutions des prestations.			
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	Satisfaisant		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Il y a eu communication avec la DNCMP en témoignent la lettre n° 1660/MAEP/PRMP/Se du 28/05/2021 et les PV n° 19-23/DNCMP/CEA/2021 et n° 19-24//DNCMP/CEA/2021 du 3/6/21	Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 29 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du	SATISFAISANT		

marché			
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	ABSENCE DE PV DE RECEPTION		-Observation levée (Marché en cours d'exécution)
Qualité de l'avenant	Satisfaisant		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	Marché en cours d'exécution		-Observation levée (Marché en cours d'exécution)
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		-Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP</i> <i>-PAS DE COMMUNICATION A</i>	Il y a eu communication avec la DNCMP en témoignent la lettre n° 1660/MAEP/PRMP/Se du 28/05/2021 et les PV n° 19-23/DNCMP/CEA/2021 et n°	Observation levée

	<i>L'ARMP</i>	19-24//DNCMP/CEA/2021 du 3/6/21	
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisante		Satisfaisante

17-

Date de revue : 29/06/2023			
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP			
Référence et objet du contrat MARCHE N°0433/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/03/2021 relatif à l'acquisition de cent soixante-trois (163) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la société groupe veto services			Date de la signature du contrat : 12/03/2021
Nature du Marché : FOURNITURE		Montant TTC du Contrat : 19 478 500 CFA Montant HT :	
Financement : INTERIEUR			
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOCIETE GROUPE VETO SERVICES SA		TEL : 95 95 93 37	
Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		

Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	Décision du conseil des ministres		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	Décision du conseil des ministres		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.	NEANT		
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	NON FOURNI	Le CCMP a émis son avis juridique et technique sur le projet de contrat.	Observation maintenue : Absence de preuve de l'avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat (Preuve en appui des contre observation non fournie)
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Il y a eu communication avec la DNCMP en témoignent la lettre n° 1660/MAEP/PRMP/Se du	Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature)

		28/05/2021 et les PV n° 19-23/DNCMP/CEA/2021 et n° 19-24//DNCMP/CEA/2021 du 3/6/21	Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 29 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du marché	NEANT		
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	ABSENCE DE PV DE RECEPTION		Observation levée : Le marché n'est pas allé à terme (Note explicative fournie à la mission pour appréciation par l'email du 07/06/2023.
Qualité de l'avenant	NEANT		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	NEANT		
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT	Le marché n'est pas allé à terme Mémo disponible	Le marché n'est pas allé à terme (Mémo non fournie à la mission pour appréciation)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP -PAS DE	Communication à l'ARMP L'organe de contrôle a reçu le projet de contrat en témoigne son visa sur le contrat	Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a

	<i>COMMUNICATION A L'ARMP -absence de preuve de transmission du projet de contrat a l'organe de contrôle -absence de PV de réception ;</i>		été effectué le 29 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021) levée
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Satisfaisant		Satisfaisant

18-

Date de revue : 29/06/2023	
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP	
Référence et objet du contrat : Marché N°0446/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 15/03/2021 relatif à l'acquisition de deux cent quatre-vingt-huit (288) tonnes d'aliments complets embouche bovines ovines caprines avec la Société des Huileries du Bénin	Date de la signature du contrat : 15/03/2021
Nature du Marché : FOURNITURE	Montant TTC du Contrat : 25 920 000 CFA Montant HT :
Financement : INTERIEUR et BENEFICIAIRES	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOCIETE DES HUILERIES DU BENIN TEL : 95 79 00 25	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe	Décision du conseil des ministres		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	Décision du conseil des ministres		
Existence d'une preuve d'acceptation de	NEANT		

soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.			
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	NON FOURNI	Avis juridique de l'organe de contrôle bel et bien disponible En témoigne son visa sur le contrat. Copie de l'avis juridique de la CCMP	Observation maintenue : Absence de preuve de l' avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat (Preuve en appui des contre observation non fournie)
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Communication à l'ARMP faite (copie décharge)	Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 29 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du	SATISFAISANT		

marché			
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'avenant	SATISFAISANT		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	NEANT		
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP -PAS DE COMMUNICATION A L'ARMP</i>	Communication à l'ARMP faite (copie décharge)	Observation levée -Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)

	<p><i>-ABSENCE DE PREUVE DE TRANSMISSION DU PROJETS DE CONTRAT A LAORGANE DE CONTROLE</i></p> <p><i>-ABSENCE DE PV DE RECEPTION</i></p>		
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Satisfaisant		Satisfaisant

prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.			
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	SATISFAISANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Communication à l'ARMP faite (copie décharge) Communication avec la ARMP	-Observation maintenue (absence des preuves du respect des formalités de communication à l'ARMP et à la DNCMP du contrat passé par Entente directe)
Notification du marché	NON FOURNI	Notification faite copie lettre disponible dans le contrat	Observation maintenue
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	NON FOURNI		-Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)

Exécution du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'avenant	NEANT		
Existence d'un comité de réception des prestations	SATISFAISANT		
Exécution du marché			
Paiement	PAS DE PREUVE DE PAIEMENT		-Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP -PAS DE COMMUNICATION A L'ARMP</i>	Communication à l'ARMP faite (copie décharge)	<i>Observation levée</i>
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisant		Satisfaisant

20-

Date de revue : 30/06/2023		
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP		
Référence et objet du contrat : MARCHÉ N°2697/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 1)		Date de la signature du contrat : 12/08/2021
Nature du Marché : PRESTATIONS INTELLECTUELLES		Montant TTC du Contrat : 437 532 374 F CFA Montant HT : 370 782 520 F CFA
Financement : Budget National		
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPEMENT SCET-TUNISIE / ACEP TEL : +216 71 800 033 / +216 71 781 956		

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	AUTORISATION DU CONSEIL DES MINISTRES		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	AUTORISATION DU CONSEIL DES MINISTRES		
Existence d'une preuve	NEANT		

d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.			
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	SATISFAISANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)	-Observation maintenue (respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature absence des preuves de Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du marché	SATISFAISANT		

Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	NON FOURNI		Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)
Exécution du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'avenant	SATISFAISANT		
Existence d'un comité de réception des prestations	SATISFAISANT		
Exécution du marché			
Païement	SATISFAISANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP</i> <i>-PAS DE COMMUNICATION A L'ARMP</i>	Communication à l'ARMP faite (copie décharge) Communication avec la ARMP	-Observation levée Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)
Exhaustivité de la procédure (nombre d'étape respectée sur les 11 étapes)	Exhaustive		
Appréciation globale du processus	Satisfaisant		Satisfaisant

(procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)			
---	--	--	--

21-

Date de revue : 30/06/2023			
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP			
Référence et objet du contrat : MARCHÉ N°2697/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 2)		Date de la signature du contrat : 12/08/2021	
Nature du Marché : PRESTATIONS INTELLECTUELLES		Montant TTC du Contrat : 438 413 513 F CFA Montant HT : 371 536 875 F CFA	
Financement : Budget National			
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPEMENT CINTECH-ODT-DPACTING TEL : +22625 43 12 59 / 25 43 02 06, 01 BP : 6450			

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	AUTORISATION DU CONSEIL DES MINISTRES		
PV de négociation	NEANT		

Autorisation préalable de l'organe compétent	AUTORISATION DU CONSEIL DES MINISTRES		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.	NEANT		
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	SATISFAISANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)	-Observation maintenue (respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature absence des preuves de Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du marché	SATISFAISANT		

Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	NON FOURNI		- Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)
Exécution du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'avenant	SATISFAISANT		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	SATISFAISANT		
Paieement	SATISFAISANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-pas de communication a la DNCMP -pas de communication a l'ARMP</i>	Communication à l'ARMP faite (copie décharge)	-Observation levée Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)
Exhaustivité de la procédure (nombre d'étape respectée sur les 11 étapes)	Exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante...	Satisfaisant		Satisfaisant

Date de revue : 30/06/2023		
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP		
Référence et objet du contrat : MARCHÉ N°2700/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la Maitrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (Lot 4)		Date de la signature du contrat : 12/08/2021
Nature du Marché : PRESTATIONS INTELLECTUELLES		Montant TTC du Contrat : 432 373 157 CFA Montant HT : 366 417 930
Financement : Budget National		
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPEMENT SAFI-TECKNICART INGENIEURS-CONSEILS TEL : 90 92 43 59 – 21 00 69 08 ; E-mail : tecknicarting@yahoo.fr		

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	AUTORISATION DU CONSEIL DES MINISTRES		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	AUTORISATION DU CONSEIL DES MINISTRES		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs	NEANT		

ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.			
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	SATISFAISANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	NON	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)	-Observation maintenue (respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature absence des preuves de Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du marché	NEANT		
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	NON FOURNI		- Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)

Exécution du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'avenant	SATISFAISANT		
Existence d'un comité de réception des prestations	SATISFAISANT		
Exécution du marché			
Paiement	SATISFAISANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP</i> <i>-PAS DE COMMUNICATION A L'ARMP</i>	Communication à l'ARMP faite (copie décharge) Communication avec la ARMP	-Observation levée Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante...	Satisfaisant		Satisfaisant

23-

Date de revue : 06/07/2023	
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP	
Référence et objet du contrat : MARCHE N°3365/MEF/MAEP/DNCMP du 23/09/2021 relatif à la Maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sédentarisation des Troupeaux de Ruminants au Bénin	Date de la signature du contrat : 23/09/2021

Nature du Marché : PI	Montant TTC du Contrat : 284 783 000 Montant HT : 241 341 525
Financement : INTERIEUR	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : COSINUS CONSEILS SARL Tel : 97 76 49 59 / 98 47 91 42	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	SATISFAISANT		
PV de négociation	NEANT		
Autorisation préalable de l'organe compétent	SATISFAISANT		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.	NEANT		
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	SATISFAISANT		
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Signature, visa, approbation et	Satisfaisant		

enregistrement du marché			
Respect des formalités de communication	NON respecté	Dossier régulièrement renvoyé à l'ARMP pour information (copie décharge)	-Observation maintenue (respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature absence des preuves de Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du marché	NEANT		
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	NON FOURNI		- Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service
Exécution du marché	ABSENCE DE PV DE RECEPTION	Le marché est une prestation intellectuelle il n'est pas un marché de fournitures qui requiert la réception des matériels ou produits objet du contrat	Observation levée
Qualité de l'avenant	SATISFAISANT		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	SATISFAISANT		
Paiement	PAS DE PREUVE		Observation maintenue

Qualité de l'archivage	Satisfaisant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>-PAS DE COMMUNICATION A LA DNCMP -PAS DE COMMUNICATION A L'ARMP</i>	Communication à l'ARMP faite (copie décharge)	-Observation levée Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service)
Exhaustivité de la procédure (nombre d'étape respectée sur les 11 étapes)	Exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisant		Satisfaisant

24-

Date de revue : 03/07/2023
Nom de l'autorité contractante : MAEP
Référence et objet du Contrat : MARCHE N°5798/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 21/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant pour la Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production animale.
Date d'approbation du marché : 21/12/2021
Montant TTC du Contrat : 11 469 600 F CFA Montant HT : 9 720 000 F CFA
Mode de Passation du marché : AMI
Financement : Budget national
Nom et Adresse du Consultant : SERVICE GENERAL D'AFRIQUE TEL : 97 14 81 15

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'AMI	<i>DC DONC DP DIRECTEMENT</i>		
PUBLICATION DE L'AMI	NEANT		
Mise en place du COE	NEANT		
Réception des plis	NEANT		
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	NEANT		
Qualité du PV d'ouverture	NEANT		
Evaluation des Manifestations	NEANT		

d'Intérêt			
Qualité du rapport d'évaluation	NEANT		
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	NEANT		
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	NEANT		
Qualité de la DP	SATISFAISANT		
Soumission des propositions (Techniques et financières)	SATISFAISANT		
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des propositions	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des propositions	SATISFAISANT		
Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	NEANT		
PV de négociation	NEANT		
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	NEANT DC		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du	SATISFAISANT		

marché			
Qualité du PV d'attribution provisoire	NEANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Marché financé sur budget nation qui requiert la réservation de crédit avant signature.la réservation de crédit soumis au fonctionnement du SIGFIP et aux aléas de la régulation budgétaire n'a pas permis de respecter ces délais	Observation maintenue Marché approuvé hors délai de validité des offres Justification de l'AC : Marché financé sur budget nation qui requiert la réservation de crédit avant signature.la réservation de crédit soumis au fonctionnement du SIGFIP et aux aléas de la régulation budgétaire n'a pas permis de respecter ces délais
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	NEANT		
Publication des résultats d'attribution définitive	NEANT		
Qualité de l'avenant s'il y lieu	NEANT		
Existence d'un comité de réception des livrables	NEANT		
Exécution du marché	OS NON FOURNI		- Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de l'ordre de service
Paiement	PAS DE PREUVE		-Observation maintenue pas de contres

			observation (Absence de preuve de paiements)
Gestion des plaintes	NEANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisante		Satisfaisante

25-

Date de revue : 06/07/2023	
Nom de l'autorité contractante : MAEP	
Référence et objet du Contrat : marché N°0141/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 04/02/2021 relatif au recrutement d'un consultant national ou international pour la revue à mi-parcours du PADAC	
Date d'approbation du marché : 04/02/2021	
Montant TTC du Contrat :	Montant HT : 21 118 475 f CFA
Mode de Passation du marché : AMI – DP	
Financement : DON	
Nom et Adresse du Consultant : IRAM	TEL : +33 1 44 08 67 67 / E-mail : iram@iram-fr.org

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'AMI	<i>DC DONC DP DIRECTEMENT</i>		

PUBLICATION DE L'AMI	NEANT		
Mise en place du COE	NEANT		
Réception des plis	NEANT		
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	NEANT		
Qualité du PV d'ouverture	NEANT		
Evaluation des Manifestations d'Intérêt	NEANT		
Qualité du rapport d'évaluation	NEANT		
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	NEANT		
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	NEANT		
Qualité de la DP	SATISFAISANT		
Soumission des propositions (Techniques et financières)	SATISFAISANT		
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des propositions	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des propositions	SATISFAISANT		

Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	NEANT		
PV de négociation	NEANT		
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	NEANT DC		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	NEANT		
Qualité du PV d'attribution provisoire	NEANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Communication à l'ARMP faite (copie décharge) Communication avec la ARMP	MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES Justification de l'AC non adéquate
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	NEANT		
Publication des résultats d'attribution définitive	NEANT		
Qualité de l'avenant s'il y lieu	NEANT		
Existence d'un comité de réception des livrables	NEANT		

Exécution du marché	OS NON FOURNI		Observation levée (preuve de l'OS déchargé fourni par l'AC en appui des contre observations)
Paiement	SATISFAISANT		
Gestion des plaintes	NEANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante,	Satisfaisant		Satisfaisant

26-

Date de revue : 04/07/2023	
Nom de l'autorité contractante : MAEP	
Référence et objet du Contrat : MARCHE N°5711/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 14/12/2021 relatif au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du guide et des outils de capitalisation des interventions du projet	
Date d'approbation du marché : 14/12/2021	
Montant TTC du Contrat : 7 482 500 F CFA	Montant HT : 7 482 500 F CFA
Mode de Passation du marché : DC	
Financement : Budget national	
Nom et Adresse du Consultant : SAKA ABBAS	
TEL : 97 01 16 70	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	SATISFAISANT		
Qualité de l'AMI	<i>DC DONC DP DIRECTEMENT</i>		
PUBLICATION DE L'AMI	NEANT		

Mise en place du COE	NEANT		
Réception des plis	NEANT		
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	NEANT		
Qualité du PV d'ouverture	NEANT		
Evaluation des Manifestations d'Intérêt	NEANT		
Qualité du rapport d'évaluation	NEANT		
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	NEANT		
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	NEANT		
Qualité de la DP	SATISFAISANT		
Soumission des propositions (Techniques et financières)	SATISFAISANT		
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des propositions	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		
Evaluation des propositions	SATISFAISANT		

Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	NEANT		
PV de négociation	NEANT		
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	NEANT DC		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	NEANT		
Qualité du PV d'attribution provisoire	NEANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Difficultés de réservation de crédit ; marché budget national	Observation maintenue marché approuvé hors délai de validité des offres justification de l'AC : Difficultés de réservation de crédit ; marché budget national
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	NEANT		
Publication des résultats d'attribution définitive	NEANT		
Qualité de l'avenant s'il y a lieu	NEANT		
Existence d'un comité de	NEANT		

réception des livrables			
Exécution du marché	SATISFAISANT		
Paiement	SATISFAISANT		
Gestion des plaintes	NEANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Satisfaisant		Satisfaisant

27-

Date de revue : 04/07/2023	
Nom de l'autorité contractante : MAEP	
Référence et objet du Contrat : MARCHE N°5982/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/12/2021 relatif au recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières et comptables des Directions Centrales, Techniques et Déconcentrées du MAEP	
Date d'approbation du marché : 22/12/2021	
Montant TTC du Contrat : 9 999 910 F CFA	Montant HT : 8 474 500 F CFA
Mode de Passation du marché : DP	
Financement : Budget national	
Nom et Adresse du Consultant : L'ŒIL DU BON PASTEURS TEL : 97 95 86 45 – IFU 2200900909003	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	SATISFAISANT		

Qualité de l'AMI	<i>DC DONC DP DIRECTEMENT</i>		
PUBLICATION DE L'AMI	NEANT		
Mise en place du COE	NEANT		
Réception des plis	NEANT		
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	NEANT		
Qualité du PV d'ouverture	NEANT		
Evaluation des Manifestations d'Intérêt	NEANT		
Qualité du rapport d'évaluation	NEANT		
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	NEANT		
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	NEANT		
Qualité de la DP	SATISFAISANT		
Soumission des propositions (Techniques et financières)	SATISFAISANT		
Réception des plis	SATISFAISANT		
Ouverture des propositions	SATISFAISANT		
Qualité du PV d'ouverture	SATISFAISANT		

Evaluation des propositions	SATISFAISANT		
Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	SATISFAISANT		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	NEANT		
PV de négociation	NEANT		
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	NEANT DC		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	NEANT		
Qualité du PV d'attribution provisoire	NEANT		
Signature, approbation et enregistrement du marché	MARCHE APPROUVE HORS DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Difficultés de réservation de crédit ; marché budget national	Observation maintenue marché approuvé hors délai de validité des offres justification de l'AC : Difficultés de réservation de crédit ; marché budget national
Qualité du contrat	SATISFAISANT		
Notification du marché	NEANT		
Publication des résultats d'attribution définitive	NEANT		
Qualité de l'avenant s'il y a lieu	NEANT		

Existence d'un comité de réception des livrables	NEANT		
Exécution du marché	SATISFAISANT		
Paiement	SATISFAISANT		
Gestion des plaintes	NEANT		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisante		Satisfaisante

28-

Date de revue : 06/07/2021	
Nom de l'autorité contractante : MAEP	
Référence et Objet du Contrat : Marché N° 4465/MEF/MAEP/DNCMP/ DCMP /SP du 05/11/2021 relatif à l'acquisition de 186 panneaux de renseignement au profit des UD et CEP du projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'ALIBORI, du BORGOU et des COLLINES (PAVIRE-ABC)	
Date d'approbation du marché : 05/11/2021	
Montant TTC du Contrat :	ET HT : 22 971 000
Mode de Passation du marché : DRP	
Financement : DON	
Nom et Adresse du Titulaire : MACEM SARL TEL : 69 77 85 35	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Pas totalement satisfaisant (l'objet du marché dans le PPM est plus restreint).	(Acquisition de 100 plaques de panneaux de renseignement pour les UD et CEP du PAPVIRE-ABC. (DRP)) L'objet du marché est clairement défini dans le PPM et le contenu d'appel à concurrence réponds parfaitement à cet objet.	Observation maintenue non-conformité de l'objet de marché inscrit au PPM et sur celui inscrit au contrat.
Qualité du dossier de DRP	Absence de preuve de l'ANO (BAL) de l'organe de contrôle sur la DRP (4 jrs ouvrable à compter de la date de réception art 4 point 1 du décret n°2020-600 du	La DRP a bel et bien reçu l'ANO de l'organe de contrôle ci-joint version scannée de la DRP portant mention bon a lancer et la signature de CCMP et avis CCMP (ci-joint dans dossier MACEM 28)	Observation levée

	23/12/2023).		
PUBLICATION DE LA DRP	Absence de preuve de publication.	DRP régulièrement publié (ci-joint dans dossier MACEM 28) Décharges N° 1341 du 20 mai 2020	Observation levée
Mise en place du COE	Absence de preuve de mise en place du COE	NS 1798 du 25 juin 2020	Observation levée
Réception des plis	Absence de preuve de réception des plis (article 69 du CMP 2020)	Copie fiche de dépôt (ci-joint dans dossier MACEM 28)	Observation maintenue, preuve non jointe dans dossier MACEM 28
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Absence de preuve de publication du PV d'ouverture dans les mêmes canaux de publication de l'avis d'appel à concurrence.	Les résultats de l'évaluation ont été publiés (Préfecture) (ci-joint dans dossier MACEM 28)	Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés ;
Cas d'Infructuosité	NEANT		
Evaluation des offres	Le délai d'évaluation des offres a été excédé.	Cette situation est liée aux précautions prises dans le cadre de restrictions des mesures COVID. La mobilité des membres de la COE est réduite du fait de l'observance des mesures qui a influencé sur le respect des délais	Observation levée
Qualité du rapport	Le PV d'attribution n'est pas	Le PV d'attribution est bien élaboré séparément	Observation levée

d'évaluation :	séparé du rapport d'évaluation		
PV d'attribution provisoire	Non appréciable, le PV d'attribution provisoire est annexé au rapport d'évaluation.	Les 2 rapports (rapports d'évaluation et PV d'attribution ont été agrafés par inadvertance lors de l'archivage des dossiers dans le paquet. Ils sont vérifiables dans le paquet. PV d'attribution N° 017/MAEP/PRMP/Se du 28/01/2021	Observation levée
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Absence de preuve de publication des résultats de l'évaluation des offres.	Les résultats de l'évaluation ont été publiés (Préfecture) (ci-joint dans dossier MACEM 28)	Observation maintenue Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés ;
Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Satisfaisant		
Approbation du contrat de marché	Marché approuvé hors délai de validité des offres (30 jrs calendaires art 16 décret 2020-605 du 23-12-2020).	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	-Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	Satisfaisant		
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve publication des résultats d'attribution définitive	Les résultats de l'attribution ont été publiés (Préfecture) (confer dossier MACEM 28)	-Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule

			la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).
Restitution des garanties	Absence de preuve de restitution des garanties	Les garanties délivrées par les institution financières et bancaires prévoient leur expiration à la validité de l'offre ; par conséquent ces garanties une main levée tacite est observée à l'expiration de la validité de l'offre. Les prestataires qui formulent la demande le reçoivent automatiquement à la PRMP	Observation confirmée Toutefois, l'AC soutient dans ses contre observations que les garanties sont délivrées par les institution financières et bancaires prévoient leur expiration à la validité de l'offre ; par conséquent ces garanties une main levée tacite est observée à l'expiration de la validité de l'offre Les prestataires qui formulent la demande le reçoivent automatiquement à la PRMP
Existence d'avenant, le cas échéant	NEANT		
Exécution du marché :	Absence de preuve d'exécution du marché	PV de réception disponible (ci-joint dossier MACEM 28)	Observation levée (la preuve fournie)
Existence d'une commission de réception du marché	Absence de preuve de mise en place d'une commission	Note de mise en place commission (ci-joint dossier MACEM 28)	Observation levée (la preuve fournie)
Paiement	Absence de preuve	A rechercher	Observation maintenue pas de contres observation (Absence de

			preuve de paiements
Gestion des plaintes	NEANT		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Confère toutes les insuffisances relevées		<p>Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés ;</p> <p>Observation maintenue Insuffisance de preuves de publication des résultats de l'évaluation des offres dans les canaux exigés ;</p> <p>Observation maintenue (absence de preuve d'acceptation par les soumissionnaires de la prorogation du délai de validité de leurs offres) ;</p> <p>Insuffisance de canaux de publication des résultats d'attribution définitive (Seule</p>

			la preuve de publication a la préfecture est fournie en appui aux contre observations).
			Observation maintenue pas de contres observation (Absence de preuve de paiements)
Qualité de l'archivage	Moyennement satisfaisant		Moyennement satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Moyennement Satisfaisant		Observation levée (suite au nombre de pièces complétée par l'AC, la procédure est jugée satisfaisante

29-

Date de la revue : 04/03/2023
Nom de l'Autorité contractante : MAEP
Référence et objet du contrat : Marché N° 4879/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/11/2021 relatif au recrutement d'un consultant individuel en vue de la réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché :
Montant du Contrat TTC : 9 170 000 ET HT : 9 170 000
Mode : DC
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : TAHIRO A. Karime TEL : 64 59 13 10

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisante		
Qualité du dossier de demande de cotation	Satisfaisante		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	Absence de preuve de publication du répertoire des fournisseurs agréés sur le SIGMAP et/ou dans le Journal des Marchés Publics (JMP)	Fichier de constitution du répertoire des fournisseurs disponible (fichier PDF) Le fichier est rendu disponible et peut être consulté par les fournisseurs	Absence de preuve de publication du répertoire des fournisseurs agréés sur le SIGMAP et/ou dans le Journal des Marchés Publics (JMP)
Consultation ou publication de la DC	Non appréciable (Absence de preuve)	Conformément au 2 ^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires.	Observation levée

		3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	
Ouverture des offres	Absence de preuve de publication du PV d'ouverture dans les mêmes canaux de publication de l'avis d'appel à concurrence	Il s'agit d'une procédure de Demande de Cotation les soumissionnaires concernés par la procédure ont été régulièrement informés ; Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires.	Constat levé
Qualité du PV d'ouverture	Satisfaisante		
Evaluation des offres	Satisfaisante		
Qualité du rapport d'évaluation	Satisfaisante		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	Les lettres de notifications ne sont pas déchargées	Les notifications sont bel et bien déchargées	Observation levée

<p>Signature, approbation et enregistrement du marché</p>	<p>Le contrat a été signé par la PRMP avant l'attributaire et approuvé hors délai de validité des offres (30 jrs calendaires art 16 décret 2020-605 du 23-12-2020).</p>	<p>Difficultés de réservation de crédit avant signature du contrat ce qui justifie le non-respect des délais ; marché budget national Néanmoins, conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat</p>	<p>Observation confirmée. Mais l'AC soutient qu'il y a des difficultés de réservation de crédit avant signature du contrat ce qui justifie le non-respect des délais ; marché budget national Néanmoins, conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat</p>
<p>Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus</p>	<p>NA</p>		
<p>Qualité du contrat</p>	<p>Satisfaisante</p>		
<p>Notification du marché</p>	<p>Absence de preuve de notification du marché (BE déchargé)</p>	<p>Marché bel et bien notifié ; copie dans le contrat</p>	<p>Observation confirmé (absence de preuve)</p>
<p>Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations</p>	<p>Absence de preuve d'émission d'un ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations</p>	<p>Ordre de service disponible</p>	<p>Observation confirmé (absence de preuve)</p>
<p>Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché</p>	<p>Absence de preuve d'existence d'un acte de mise en place du comité de réception des prestations</p>	<p>Marché de prestation intellectuelle. Il ne s'agit pas d'un marché de fourniture qui requiert une réception. Ses rapports</p>	

		ont fait l'objet de validation	
Qualité de l'avenant	NEANT		
Paiement	Absence de preuve de paiements		Observation confirmée
Qualité de l'archivage	Moyennement satisfaisante		Satisfaisante
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> -Absence de preuve de publication du répertoire des fournisseurs agréés sur le SIGMAP et/ou dans le Journal des Marchés Publics (JMP) - Absence de preuve de publication du PV d'ouverture -Absence de preuve de notification du marché (BE déchargé) -Absence de preuve d'émission d'un ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations -Absence de preuve d'exécution du marché (absence de preuve de réception des prestations) 	<p>Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs</p>	
Gestion des plaintes	NEANT		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Au regard des violations éventuelles à la réglementation relevées, la procédure est jugée non satisfaisante sous réserves des réfutations possibles de l'AC.		Au regard des éléments de contre observations ci-dessus énoncés, la procédure à notre avis est jugée satisfaisante

30-

Date de la revue : 05/07/2023	
Nom de l'Autorité contractante : MAEP	
Référence et objet du contrat : Marché N° 4058/ /MAEP/ MEF /DNCMP/SP du 22/10/2021 relatif au recrutement d'un prestataire réalisation d'un prestataire pour les travaux d'impression de divers documents pour l'organisation des élections au profit de la chambre nationale de l'agriculture.	
Date de signature du Contrat (Approbation) : 22/10/2021	
Nature du Marché : PI	
Montant du Contrat TTC :	6 531 900 ET HT : 5 535 508
Mode : DC	
Financement : INTERIEUR	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : CODE BARRE TECH TEL : 97 65 26 27	

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisante		
Qualité du dossier de demande de cotation	<i>Satisfaisant</i>		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	Non appréciable (Absence de preuve de constitution et d'actualisation des répertoires des prestataires agréés).	Fichier de constitution du répertoire des fournisseurs disponible (fichier PDF)	
Consultation ou publication de la DC	Non appréciable (Absence de preuve)	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à	

		candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	
Ouverture des offres	Satisfaisante		
Qualité du PV d'ouverture	Satisfaisant		
Evaluation des offres	Satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation	Satisfaisant		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	La lettre de notification n'a pas précisé pas le montant, nom de l'attributaire, (Art 19 alinéa 2 du décret 605 du 23/12/2020) ;	La lettre de notification a bel et bien précisé le montant ainsi que les autres information (ci-joint copie scannée de la lettre)	Observation levée
Signature, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NEANT		
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Notification du marché	Absence de preuve de notification du marché (BE déchargé)	Notification déchargée régulièrement (ci-joint copie décharge) ex : lettre N° 4438 du 07 octobre 2021	Observation levée
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Absence de preuve d'émission d'un ordre de service de démarrage	OS régulièrement établi Joint au dossier (CODE BARRE 30)	Observation levée
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	Absence de preuve de mise en place d'un comité de réception des prestations	Note de mise en place du comité de réception Joint au dossier (CODE BARRE 30)	Observation levée
Qualité de l'avenant	NEANT		
Paiement	Absence de preuve de paiement		Observation confirmée
Qualité de l'archivage	Mauvaise		

Existence de violations éventuelles à la réglementation	Confère toutes les insuffisances relevées		
Gestion des plaintes	Néant		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Moyennement satisfaisante		Au regard des éléments de contre observations ci-dessus énoncés, la procédure à notre avis est jugée satisfaisante

31-

Date de revue :30/06/2023			
Nom de l'Autorité Contractante MAEP			
Référence et objet du contrat : Marché N° 3515/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 01/10/2021 relatif au recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation de l'étude de faisabilité économique et financière du programme national de développement des plantations et des grandes cultures			Date de la signature du contrat : 01/10/2021
Nature du Marché : P. I. en GRE AGRE		Montant TTC du Contrat : 211 658 400	Montant HT : 179 776 800
Financement : INTERIEUR			
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOFRRECO, 92-98, bld Victor, 92115 Clichy France TEL : +33141279595			

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	<i>NEANT (Décision du Conseil des ministres)</i>		

PV de négociation	<i>NEANT (Décision du Conseil des ministres)</i>		
Autorisation préalable de l'organe compétent	<i>NEANT (Décision du Conseil des ministres)</i>		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.	Absence de preuve d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations. Article 35 alinéa 1 et 2 du CMP 2020	Dossier de prestation intellectuelle décidé en Conseil des Ministres qui a approuvé la prestation y compris les éléments de coût	
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	Satisfaisant		
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	Absence de preuve de respect des formalités de communication	Les formalités de communication à l'ARMP ont été satisfaites	Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices

			budgétaires après la signature dudit contrat le 01/10/2021)
Notification du marché	non-respect du délais requis pour la notification du marché (3 jrs calendaire suivant la date de son approbation	Dossier de prestation intellectuelle décidé en Conseil des Ministres qui a approuvé la prestation y compris les éléments de coût	Observation levée,
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	Néant		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	Satisfaisant		
Qualité de l'avenant	Satisfaisant		
Existence d'un comité de réception des prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché			
Paiement	Satisfaisant		
Qualité de l'archivage	Satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Confère les insuffisances relevées		
Exhaustivité de la	Procédure exhaustive		

procédure			
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure satisfaisante		Satisfaisante

32-

Date de revue : 29/06/2023			
Nom de l'Autorité Contractante : MAEP			
Référence et objet du contrat : Marché N° 2693/MEF/MAEP/DNCMP/SP du 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger et de l'Ouémé.			Date d'approbation du contrat : 12/08/2021
Nature du Marché : PI	Montant TTC du Contrat : 569 130 520	Montant HT : 482 314 000	
Financement : intérieur			
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPEMENT BETICO /BETIGA			

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Motifs de recours à la	<i>NEANT (Décision du Conseil)</i>		

procédure d'Entente Directe :	<i>des ministres)</i>		
PV de négociation	<i>NEANT (Décision du Conseil des ministres)</i>		
Autorisation préalable de l'organe compétent	<i>NEANT (Décision du Conseil des ministres)</i>		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.	Absence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations. Article 35 alinéa 1 et 2 du CMP 2020	Dossier de prestation intellectuelle décidé en Conseil des Ministres qui a approuvé la prestation y compris les éléments de coûts	Constat maintenu
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	Satisfaisant		
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		

Respect des formalités de communication	Absence de preuve de respect des formalités de communication	Les formalités de communication à l'ARMP ont été satisfaites	Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 01/10/2021)
Notification du marché	Absence de preuve de notification du marché (BE déchargé)	Dossier de prestation intellectuelle décidé en Conseil des Ministres qui a approuvé la prestation y compris les éléments de coût.	Observation levée,
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	Néant		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : non indiquée sur l'OS		Observation confirmée
Exécution du marché	Satisfaisant		
Qualité de l'avenant	Satisfaisant		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	Comité de réception des prestations mis en place par des lettres d'invitation signées par la PRMP.	La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés	Constat maintenu

		<p>A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP Sur la période susmentionnée restent valables.</p>	
	Absence de preuve d'exercice effectif du contrôle des prix spécifiques	Procédure exceptionnel décidé par le Conseil des Ministres dont relevé est joint au dossier	
Paiement	Absence de preuve		Constat maintenu
Qualité de l'archivage	Mauvaise		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de réception des prestations mis en place par des lettres d'invitation signées par la PRMP - Absence de preuve d'exercice effectif du contrôle des prix 	<p>La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés</p> <p>A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé</p>	

	spécifiques	les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP Sur la période susmentionnée restent valables.	
Exhaustivité de la procédure	Procédure exhaustive		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Procédure satisfaisante		Satisfaisante

33

Date de la revue : 03/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
Référence et objet du contrat : CM N° 5290/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 03/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 1 : Extension à R+1 du dortoir des apprenants sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Zangnanado
Date de signature du Contrat (Approbation) : 03/12/2021
Nature du Marché : TRAVAUX
Montant du Contrat TTC : 108 212 250 ET HT : 108 212 250 :
Mode : DAO

Financement : EMPRUNT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : LA VOLONTE ; Tél : 97 62 09 92/95 35 34 10 ; note de sce COE

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du DAC	Peu satisfaisant La période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ; non-respect du délai requis pour l'ANO de l'organe de contrôle.		Observation maintenue.
PUBLICATION DU DAO	Peu satisfaisant Insuffisance de canaux de publication	Les publications ont été faites via d'autres canaux (ci-joint la preuve complémentaire en version scannée dans le dossier 33 et 34	Observation maintenue
Mise en place de la COE	Peu satisfaisant absence de preuve d'existence d'un acte administratif de mise en place de la COE	Note de service disponible	Observation maintenue
Réception des plis	Très peu satisfaisant Absence de registre spécial de l'ARMP pour les AO	Les AO sont régulièrement enregistré dans le registre de l'ARMP	Observation levée
Ouverture des offres	Satisfaisant		

Qualité du PV d'ouverture des offres	Peu satisfaisant absence de preuve de publication du PV d'ouverture		Observation maintenue
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	Satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation :	Peu satisfaisant - Non-respect du délai d'évaluation ; - Absence de preuve de transmission du rapport à l'organe de contrôle	Rapport régulièrement validé par l'organe de contrôle ce qui justifie son visa sur le contrat	Observation maintenue
PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Néant (absence de preuve)		Observation maintenue
Respect du délai légal d'attente	Oui		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Peu satisfaisant (Non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP)	L'inobservance de ces délais est induit par la réaction tardive des prestataire à fournir tous les documents administratifs de leur ressort.	Observation maintenue
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché non approuvé dans le délai	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de

	de validité des offres)	offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	validité des offres.)
Qualité du contrat	Néant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	Satisfaisant		
Publication des résultats d'attribution définitive	Peu satisfaisant (absence de preuve de publication des résultats d'attribution définitive)	Résultats publiés	Observation maintenue (insuffisances de preuves de publication)
Restitution des garanties	Peu satisfaisant (absence de preuve de restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus)	Les garanties d'offres délivrés par les banques ou institutions financières prévoient leur date d'expiration une fois le soumissionnaire n'est pas retenu.	Constat maintenu
Existence d'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Non appréciable (absence de preuve de PV de réception des prestations)	Le PV est compris dans le fichier de Preuve de paiement mis à la disposition des auditeurs	Observation levée
Existence d'une commission de réception du marché	Peu satisfaisant (absence de preuve d'acte administratif de mise en place d'une commission de réception)	Acte administratif régulièrement mis en place (confer dossier la Volonté 33)	Observation maintenue
Paiement	Satisfaisant		
Gestion des plaintes	Néant		

Existence de violations éventuelles à la réglementation	Peu satisfaisant (<i>Non-respect des délais de passation</i>)		Observation maintenue
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Processus satisfaisant malgré les observations relevées		Satisfaisant

34-

Date de la revue :	04/07/2023
Nom de l'Autorité contractante :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
Référence et objet du contrat :	CM N° 5483/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 09/12/2021 relatif aux travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zangnanado-Lot 2 : Travaux de construction d'un dortoir (Rez de chaussée) sur le site du Centre de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (CPEA) de Kétou
Date de signature du Contrat (Approbation) :	09/12/2021
Nature du Marché :	TRAVAUX
Montant du Contrat TTC :	196 567 796 ET HT : 196 567 796
Mode :	DAO
Financement :	EMPRUNT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :	SOCIETE H&J GROUP SARL ; Tél : 97 26 67 49/97 08 36 75

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du DAC	Peu satisfaisant la période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ; non-respect du délai requis pour l'ANO de l'organe de		Observation maintenue -la période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ; -non-respect du délai requis pour l'ANO de l'organe de contrôle.

	contrôle.		
PUBLICATION DU DAO	Peu satisfaisant - insuffisance de canaux de publication	Les publications ont été faites via d'autres canaux (ci-joint la preuve complémentaire en version scannée dans le dossier 33 et 34	Observation maintenue
Mise en place de la COE	Peu satisfaisant - absence de preuve d'existence d'un acte administratif de mise en place du COE	Note de service disponible	
Réception des plis	Très peu satisfaisant - absence de registre spécial de l'ARMP pour les AO	Un registre est disponible et utilisé pour les AO à la PRMP	Observation levée
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Peu satisfaisant - absence de preuve de publication du PV d'ouverture		Observation maintenue
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	Satisfaisant		

Qualité du rapport d'évaluation :	Peu satisfaisant <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect du délai d'évaluation ; - absence de preuve de transmission du rapport à l'organe de contrôle ; 	Résultats validés par l'organe de contrôle Tout ceci disponible sur le fichier mis à disposition	Observation maintenue
PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Néant (absence de preuve)		Observation maintenue
Respect du délai légal d'attente	Oui		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Peu satisfaisant (Non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP)	L'inobservance de ces délais est induit par la réaction tardive des prestataire à fournir tous les documents administratifs de leur ressort	Observation maintenue
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché non approuvé dans le délai de validité des offres)	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation maintenue (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.)
Qualité du contrat	Néant		
Enregistrement du contrat de marché et	Satisfaisant		

ordre de service de démarrage			
Publication des résultats d'attribution définitive	Peu satisfaisant (absence de preuve de publication des résultats d'attribution définitive)	Résultats publiés ci-joint (dossier HJ GROUP 34)	Observation confirmée (insuffisances de preuves de publication)
Restitution des garanties	Peu satisfaisant (absence de preuve de restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus)	Les garanties d'offres délivrés par les banques ou institutions financières prévoient leur date d'expiration une fois le soumissionnaire n'est pas retenu	
Existence d'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Non appréciable (absence de preuve de PV de réception des prestations)	Le PV est compris dans le fichier de Preuve de paiement mis à la disposition des auditeurs	Observation maintenue (preuve non jointe)
Existence d'une commission de réception du marché	Peu satisfaisant (absence de preuve d'acte administratif de mise en place d'une commission de réception)	Acte administratif régulièrement mis en place (confer dossier la HJ GROUP 34)	Observation maintenue (preuve non jointe)
Paiement	Satisfaisant		
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Peu satisfaisant (Non-respect des délais de passation)		Observation maintenue
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement	Processus satisfaisante malgré les observations relevées		Satisfaisante

satisfaisante, satisfaisante			
---------------------------------	--	--	--

35-

Date de la revue : 06/07/2021
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
Référence et objet du contrat : CN°3764/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 06/10/2021 relatif à l'acquisition de moteurs diesel au profit du programme promotion de l'agriculture (ProAgri)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/10/2021
Nature du Marché : FOURNITURES
Montant du Contrat TTC : 5 145 000 ET HT : 5 145 000
Mode : DC
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOCIETE PABLO & FILS, Tél : 97 89 39 91

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Peu satisfaisant (non-conformité de l'objet du marché inscrit dans le PPM d'avec celui du Contrat)	Objet du marché bel et bien conforme avec celui du PPM	Observation levée
Qualité du dossier de demande de cotation	Satisfaisant		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	Peu satisfaisant (Absence de preuve de constitution et actualisation des répertoires des fournisseurs Absence de preuve de publication du répertoire)	Fichier de constitution du répertoire des fournisseurs disponible (fichier PDF)	

Consultation ou publication de la DC	Peu satisfaisant (Absence de preuve de publication)	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture	Satisfaisant (Absence de preuve de publication du PV)	Procédure de DC donc pas obligatoire	Observation levée
Evaluation des offres	Satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation	Satisfaisant		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	Satisfaisant		
Signature, approbation et enregistrement du marché	Peu Satisfaisant <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP - Non-respect du délai d'approbation 	Contrat non approuvé Mémo disponible	Observation levée, l'AC soutient que le n'a pas été approuvé.
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	Non appréciable		Observation levée, l'AC soutient que le n'a pas été approuvé
Qualité du contrat	Satisfaisant		

Notification du marché	Non appréciable (absence de preuve de notification du marché)		Observation levée, l'AC soutient que le marché n'a pas été approuvé
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Non appréciable (absence de preuve d'ordre de service)		Observation levée, l'AC soutient que le marché n'a pas été approuvé
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	Absence de preuve d' existence d'un comité de réception des prestations		Observation levée, l'AC soutient que le marché n'a pas été approuvé
Qualité de l'avenant	Néant		Observation levée, l'AC soutient que le marché n'a pas été approuvé
Paiement	Absence de preuve		Observation levée, l'AC soutient que le marché n'a pas été approuvé
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Non-respect des délais de passation		
Gestion des plaintes	Néant		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante...	Procédure peu satisfaisante sous réserve des preuves de publication	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires. 3 fournisseurs ont été consultés dans la liste du répertoire des fournisseurs	Satisfaisant

Date de la revue : 04/07/2021
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
Référence et objet du contrat : CN°3323/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/09/2021 relatif à l'acquisition de moteurs hors-bord de 25 CV au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles
Date de signature du Contrat (Approbation) : 22/09/2021
Nature du Marché : FOURNITURES
Montant du Contrat TTC : 8 970 000 ET HT : 7 601 695
Mode : DC
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ETS DEROPH SERVICES, Tél : 97 68 77 23/ 95 99 81 52

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de demande de cotation	Satisfaisant		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	Peu satisfaisant (Absence de preuve de constitution et actualisation des répertoires des fournisseurs Absence de preuve de publication du répertoire)	Fichier de constitution du répertoire des fournisseurs disponible (fichier PDF)	

Consultation ou publication de la DC	Peu satisfaisant (Absence de preuve de publication)	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture	Satisfaisant (Absence de preuve de publication du PV)	Dossier de cotation la publication n'est pas obligatoire	
Evaluation des offres	Satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation	Satisfaisant		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	Satisfaisant		
Signature, approbation et enregistrement du marché	<p>Peu Satisfaisant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP - Non-respect du délai d'approbation 	Dossier sous financement budget national qui requiert la réservation de crédit avant la signature du contrat.la réservation de crédit étant soumis aux aléas de la régulation budgétaire, elle ne permet pas d'observer le respect des délais	<p>Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.) Toutefois , l'AC soutient que le dossier est sous financement budget national qui requiert la réservation de crédit avant la signature du contrat.la réservation de crédit étant soumis aux aléas de la régulation budgétaire, elle ne permet pas d'observer le respect des délais</p>

Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	Non appréciable		
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Notification du marché	Peu satisfaisant (Non-respect du délai requis pour la notification du marché)	Le délai est respecté	Observation levée
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	<ul style="list-style-type: none"> - absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations cependant des lettres d'invitation ont été envoyées - absence de preuve du PV de réception 	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 9 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation , la procédure de mise en place d'un comité d'ouverture et d'évaluation des offres n'est pas requise)	Observation maintenue (preuve non jointe)
Qualité de l'avenant	Néant		
Paiement	Absence de preuve	A compléter	Observation maintenue (preuve non jointe)
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		
Existence de	Non-respect des		

violations éventuelles à la réglementation	délais de passation		
Gestion des plaintes	Néant		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure peu satisfaisante sous réserve des preuves de publication	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires	Satisfaisant

Date de la revue : 04/07/2021
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
Référence et objet du contrat : CN°4881/MAEP/MEF/DNCMP/SP DU 22/11/2021 relatif à la conception et l'impression des fiches sur les filières riz, maïs et cultures maraichères
Date de signature du Contrat (Approbation) : 22/11/2021
Nature du Marché : FOURNITURES
Montant du Contrat TTC : 10 796 000 ET HT : 9 149 153
Mode : DC
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : IMPREMERIE GUTENBERG, Tél : 97 08 79 57

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché :	satisfaisant		
Qualité du dossier de demande de cotation	Satisfaisant		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de	Peu satisfaisant (Absence de preuve de constitution et actualisation des répertoires des	Fichier de constitution du répertoire des fournisseurs disponible (fichier PDF)	

cotation)	fournisseurs Absence de preuve de publication du répertoire)		
Consultation ou publication de la DC	Peu satisfaisant (Absence de preuve de publication)	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020,il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation , les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture	Satisfaisant (Absence de preuve de publication du PV)	Dossier de cotation (la publication n'est pas obligatoire)	
Evaluation des offres	Satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation	Satisfaisant		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	Satisfaisant		

<p>Signature, approbation et enregistrement du marché</p>	<p>Peu Satisfaisant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP - Non-respect du délai d'approbation 	<p>Dossier sous financement budget national qui requiert la réservation de crédit avant la signature du contrat. la réservation de crédit étant soumis aux aléas de la régulation budgétaire, elle permet pas d'observer le respect des délais</p>	<p>Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.) Toutefois , l'AC soutient que le dossier est sous financement budget national qui requiert la réservation de crédit avant la signature du contrat. la réservation de crédit étant soumis aux aléas de la régulation budgétaire, elle ne permet pas d'observer le respect des délais</p>
<p>Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus</p>	<p>Non appréciable</p>		
<p>Qualité du contrat</p>	<p>Satisfaisant</p>		
<p>Notification du marché</p>	<p>Non appréciable (absence de preuve de notification du marché)</p>	<p>Marché notifié (ci-joint la copie de la lettre)</p>	<p>Observation levée</p>
<p>Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations</p>	<p>Absence de preuve</p>	<p>OS disponible (conf dossier Gutenberg 37)</p>	<p>Observation levée</p>

Existence d'un comité de réception des prestations Exécution du marché	Absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Comité mis en place par un acte administratif (conf dossier Gutenberg 37)	Observation maintenue (preuve non jointe au dossier Gutenberg 37°)
Qualité de l'avenant	Néant		
Paiement	Absence de preuve		Observation confirmée
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Non-respect des délais de passation		
Gestion des plaintes	Néant		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure non conforme sous réserve des preuves de publication	Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020, il est stipulé « En ce qui concerne la passation des marchés par demande de cotation, les formalités de publication d'avis d'appel public à candidature ne sont pas obligatoires	Satisfaisant

38-

Date de la revue : 05/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
Référence et objet du contrat : CM N°5419/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 08/12/2021 relatif à l'acquisition de divers équipements pour l'aménagement de la salle de réunion du Recensement National de l'Agriculture (RNA)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 08/12/2021
Nature du Marché : fournitures
Montant du Contrat TTC : 35 587 710 ET HT :
Mode : DRP
Financement : BUDGET NATIONAL
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ETS ZICK SERVICE, Tél : 97 37 62 30/93 22 57 74 ; note de sce COE,

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de DRP	Absence de la DRP		
PUBLICATION DE LA DRP	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur	Observation confirmée

		SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier ZICK 38))	
Mise en place du COE	absence de preuve d'existence d'un acte administratif de mise en place du COE	Note de service disponible (confer dossier ZICK 38)	Observation confirmée
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Le registre d'enregistrement des plis au niveau de la PRMP	Observation confirmée
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Absence de preuve de publication du PV d'ouverture		
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation :	Peu satisfaisant (rapport non daté)		
PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Satisfaisant		

Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Satisfaisant		
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres)		Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.)
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaisant - Ordre de service de démarrage (délivré le 14/12/2021 pour un délai d'exécution de 40 jours mais la date de fin des prestations est prévue pour le 31/12/2021) 		Observation levée
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve		Observation maintenue (preuve non jointe au dossier ZICK 18)
Restitution des garanties	Non appréciable		
Existence d'avenant, le cas échéant	Néant		

Exécution du marché :	absence du PV de réception des prestations	disponible	Observation maintenue (preuve non jointe au dossier ZICK 18)
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Disponible	Observation maintenue (preuve non jointe au dossier ZICK 18)
Paiement	Absence de preuve		Observation maintenue
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure satisfaisante malgré les observations relevées		Satisfaisant

39-

Date de la revue : 05/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
Référence et objet du contrat : CM N°1696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 09/06/2021 relatif à l'acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 09/06/2021
Nature du Marché : fournitures
Montant du Contrat TTC : 21 624 000 ET HT : 21 624 000
Mode : DRP

Financement : EMPRUNT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ENTREPRISE BULDING SERVICES, Tél : 95 85 53 00/97 36 40 39

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de DRP	Satisfaisant		
PUBLICATION DE LA DRP	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)		
Mise en place du COE	Satisfaisant		
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Le registre d'enregistrement des plis au niveau de la PRMP a été utilisé pour satisfaire aux formalités d'enregistrement.	Observation levée
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Absence de preuve de publication du PV d'ouverture		
Cas d'Infructuosité	Néant		

Evaluation des offres	satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation :	Satisfaisant		
PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Satisfaisant		
Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Satisfaisant		
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres)	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.)
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaisant - ordre de service de démarrage (délivré le 14/12/2021 pour un délai d'exécution de 40 	Malgré les 40 jours d'exécution mentionnés sur l'OS l'une des dispositions du contrat mentionne qu'en tout état de cause le contrat ne saurait excéder le 31/12/2021	Observation levée

	jours mais la date de fin des prestations est prévue pour le 31/12/2021		
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve		Observation confirmée
Restitution des garanties	Non appréciable		
Existence d 'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Peu satisfaisant (Retard dans l'exécution des prestations)		
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Note de service mettant en place comité de réception disponible (confère pièce complément EBS 39)	
Paiement	Satisfaisant		
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante...	Procédure satisfaisante malgré les observations relevées		Satisfaisante

40-

Date de la revue : 30/06/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
Référence et objet du contrat : CM N°2055/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/07/2021 relatif à l'acquisition d'un (01) véhicule de type 4*4 pick up double cabine au profit du projet d'appui à la structuration de la filière riz au Bénin (PASFRB)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 05/07/2021
Nature du Marché : fournitures
Montant du Contrat TTC : 20 168 644 ET HT : 20 168 644
Mode : DRP
Financement : DON
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SONAEC S.A, 01 BP 2042 Cotonou, Tél : 21 33 11 71

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de DRP	Satisfaisant		
PUBLICATION DE LA DRP	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier SONAEC 40))	Observation levée

Mise en place du COE	Mise en place du COE par la PRMP	Note de service disponible (confer dossier SONAEC 40)	
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Le registre d'enregistrement des plis au niveau de la PRMP a été utilisé	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Absence de preuve de publication du PV d'ouverture	Résultats d'attribution publiés (confer pièce complément SONAEC 40)	
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation :	Satisfaisant		
PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Satisfaisant		
Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Satisfaisant		
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres)	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.)

Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaisant - ordre de service de démarrage (absence d'ordre de service de démarrage) 		Observation levée (l'AC a envoyé email du 07/09/2023 les preuves en appui de ses contre observations .)
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve		Observation confirmée
Restitution des garanties	Non appréciable		
Existence d'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Absence de preuve du PV de réception	PV disponible (confer dossier SONAEC 40)	Observation levée (l'AC a envoyer email du 07/09/2023 les preuve en appui de ses contre observations .)
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Note de service disponible	Observation maintenue (preuve non jointe au dossier SONAEC 40)
Paiement	Satisfaisant		
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante...	Procédure satisfaisante malgré les observations relevées		Satisfaisant

41-

Date de la revue : 04/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
Référence et objet du contrat : CM N°3892/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 13/10/2021 relatif à la fourniture d'intrants agricoles au profit du Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro Agricoles (PAVPHA)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 13/10/2021
Nature du Marché : fournitures
Montant du Contrat TTC : 24 967 620 ET HT : 21 159 000
Mode : DRP
Financement : AUTONOME
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SEFODI SARL, Tél : 97 31 22 10/62 79 89 58

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de DRP	Peu Satisfaisant (non-conformité de l'objet du marché inscrit dans le PPM d'avec celui du Contrat)		Observation levée
PUBLICATION DE LA DRP	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de	

		portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier SEFODI 41))	
Mise en place du COE	absence de preuve d'existence d'un acte administratif de mise en place du COE	Acte administratif disponible (confer dossier SEFODI 41)	
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Enregistrement des plis dans le registre de la PRMP	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Le PV d'ouverture non signé par tous les membres de la commission l'absence de preuve de publication du PV d'ouverture		
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	Peu satisfaisant (Non-respect des délais d'évaluation des offres)	Observance des mesures de restriction dans l'Administration en cette période du fait de COVID ce qui a influencé le respect des délais	
Qualité du rapport d'évaluation :	Satisfaisant		
PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		

Publication des résultats de l'évaluation des offres	absence de preuve de publication des résultats d'attribution	Pv d'attribution publié (confer dossier SEFODI 41)	
Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Peu Satisfaisant (Non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP)	Difficultés de réservation de crédit des marchés budget national ; l'AC qui doit observer la disponibilité de ressources avant la signature du contrat est contraint d'attendre la réservation de crédit qui es soumis aux aléas du SIGPIP et de la régulation budgétaire	
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres)		Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.)
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaisant - ordre de service de démarrage (absence d'ordre de service de démarrage) 		Observation maintenue (l'OS fourni en appui des contre observations en date du 07/06/2023 par email n'est pas déchargé par le titulaire du contrat)
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve		Observation confirmée

Restitution des garanties	Non appréciable		
Existence d'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Absence de preuve du PV de réception	Marché non exécuté mémo disponible	
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Comité de réception régulièrement mis en place (confer dossier SEFODI 41)	
Paiement	Absence de preuve		Observation confirmée
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisante		Satisfaisante
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure satisfaisante malgré les observations relevées		Satisfaisante

42-

Date de la revue : 03/07/2023

Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche

Référence et objet du contrat : CM N°0544/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 24/03/2021 relatif au gardiennage et à la surveillance des locaux du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (lot 1) Cabinet MAEP
Date de signature du Contrat (Approbation) : 24/03/2021
Nature du Marché : SERVICES
Montant du Contrat TTC : 12 744 000 ET HT :
Mode : DRP
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SISTERN SECURITE SARL, Tél : 66 86 27 27

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de DRP	Satisfaisant		
PUBLICATION DE LA DRP	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier SISTERN 42))	Observation levée

Mise en place du COE	Mise en place du COE par la PRMP	Note de service disponible (confer dossier SISTERN 42)	
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Le registre d'enregistrement des plis au niveau de la PRMP a été utilisé pour satisfaire aux formalités d'enregistrement.	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Satisfaisant		
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	Peu satisfaisant (Non-respect des délais d'évaluation des offres)	Observance des mesures de restriction dans l'Administration en cette période du fait de COVID ce qui a influencé le respect des délais	Observation maintenue
Qualité du rapport d'évaluation :	Peu Satisfaisant (rapport non paginé)		Observation levée
PV d'attribution provisoire	Peu Satisfaisant (PV non signé par tous les membres)	Les Pv se font en 3 exemplaires. des signatures ont été omises par certains membres sur la copie mis à la disposition des auditeurs	Observation maintenue (absence de preuve)

		ci-joint la copie signé de tous les membres	
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Satisfaisant		
Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Peu Satisfaisant (Retard dans la transmission de l'avis de la CCMP à la PRMP)		
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres sans preuve de prorogation de délai)	Difficultés de réservation de crédit	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres.) Toutefois, l'AC soutient que le dossier est sous financement budget national qui requiert la réservation de crédit avant la signature du contrat.la réservation de crédit étant soumis aux aléas de la régulation budgétaire, elle ne permet pas d'observer le respect des délais
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du	Très peu satisfaisant	Prestation courante (prestations de gardiennage)	Observation levée

contrat de marché et ordre de service de démarrage	(Marché non enregistré avant début d'exécution)	S'exécute de manière continue	
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve		Observation confirmée
Restitution des garanties	Non appréciable		
Existence d'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Absence de preuve du PV de réception	Il ne s'agit pas d'un contrat de fournitures c'est une prestation courante (gardiennage) donc ne requiert pas de PV de réception	Observation maintenue (absence de preuve des fiches d'intervention)
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Pas de comité de réception (contrat gardiennage)	Observation levée .
Paiement	Absence de preuve		Observation confirmée
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement)	Procédure satisfaisante peu	Pièce complémentaire (confer SISTERN 42)	Satisfaisante

satisfaisante, satisfaisante			
---------------------------------	--	--	--

43-

Date de la revue : 06/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
Référence et objet du contrat : CM N°5569/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 10/12/2021 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de 50HA de périmètres irrigués à Kompanti dans l'arrondissement de Kompa, Commune de Karimama dans le département de l'Alibori pour le compte du PAPVIRE-ABC
Date de signature du Contrat (Approbation) : 10/12/2021
Nature du Marché : TRAVAUX
Montant du Contrat TTC : 116 651 850 ET HT : 98 857 500
Mode : DRP
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ENTREPRISE ETRACO, Tél : 95 04 71 51

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Peu satisfaisant (non-conformité de l'objet du marché inscrit dans le PPM d'avec celui du Contrat)		Observation levée
Qualité du dossier de DRP	Absence de la DRP		
PUBLICATION DE LA DRP	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques	

		bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier ETRACO 43))	
Mise en place du COE	absence de preuve d'existence d'un acte administratif de mise en place du COE	Note de service disponible (confer dossier ETRACO 43)	
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Les plis sont enregistrés dans un registre spécial	
Ouverture des offres	Absence du PV d'ouverture		Observation levée (PV d'ouverture datant de novembre 2019 fournie par email du 07/09/2023
Qualité du PV d'ouverture des offres	Absence du PV d'ouverture		
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	Absence du rapport	Le rapport est disponible.la version scannée peut être mis à disposition	Observation maintenue (absence de preuve)
Qualité du rapport d'évaluation :	Non appréciable		Observation maintenue (absence de preuve)
PV d'attribution provisoire	Absence du PV	Le PV d'attribution est disponible et peut être retourné aux auditeurs pour vérification	Observation levée (la preuve d'existence du PV d'attribution provisoire fournie.

			Toutefois, soulignons le PV est signé par les membres de la commission en date du 04 novembre 2019 tandis que contrat objet d'audit est approuvé le 10/12/2021)
Publication des résultats de l'évaluation des offres	absence de preuve de publication des résultats d'attribution	Les résultats d'attribution ont été publiés dans les mêmes canaux que la publication de l'appel à concurrence	Observation maintenue (absence de preuve)
Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Peu Satisfaisant (Non-Respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP)	Les dossiers financés sur budget national doivent être réservés avant toute signature ; les réservations de crédits qui constituent l'assurance de la disponibilité des ressources sont soumis aux aléas liés à la régulation budgétaire dans SIGFIP.	Observation levée
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres sans preuve de prorogation de délai)	Conformément aux textes en vigueur, le prestataire, sollicité a prorogé la validité de son offre et a confirmé son prix jusqu'à l'approbation du contrat. ce document justificatif figure dans les annexes du contrat	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres).
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	Satisfaisant		
Publication des	Absence de preuve	Procédure de 2019 qui n'a pas évolué (ci-joint note	Observation levée

résultats d'attribution définitive		explicative)	
Restitution des garanties	Non appréciable		
Existence d'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Absence de preuve du PV de réception	Marché toujours en cours du fait de indisponibilité du site devant abriter les travaux voir ci-joint la note explicative disponible)	Observation levée
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Marché toujours en cours du fait d'indisponibilité du site devant abriter les travaux voir ci-joint la note explicative disponible)	Observation levée
Paiement	Absence de preuve		
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Procédure peu satisfaisante sous réserve de la preuve des pièces manquantes.		Satisfaisante

44-

Date de la revue : 03/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
Référence et objet du contrat : Marché N°2952/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30/08/2021 relatif aux travaux de construction d'un centre de traitement à la DDAEP-COLLINES
Date de signature du Contrat (Approbation) : 30/08/2021
Nature du Marché : TRAVAUX
Montant du Contrat TTC : 41 217 211 ET HT : 41 217 211
Mode : DRP
Financement : EMPRUNT
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : ETS AFOLAC, Tél : 97 58 59 70

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de DRP	Satisfaisant		
PUBLICATION DE LA DRP	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication.	

		Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier AFOLAC 44)	
Mise en place du COE	absence de preuve d'existence d'un acte administratif de mise en place du COE	La note de service n° 686/MAEP/PRMP/Se du 10/03/2021 a mis en place le COE et est disponible. Les recherches sont en cours	
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Un registre courrier arrivé est utilisé pour l'enregistrement des offres.	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Peu Satisfaisant (<ul style="list-style-type: none"> - absence de preuve de publication du PV d'ouverture dans les mêmes canaux de publication de l'avis d'appel à concurrence ; - PV non paginé) 	La preuve de publication existe. La publication est faite à la préfecture et à la CCIB	
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	Satisfaisant		
Qualité du rapport d'évaluation :	Rapport non paginé		Observation maintenue

PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Satisfaisant		
Respect du délai légal d'attente	Satisfaisant		
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Non appréciable (absence de date de signature par l'attributaire)		
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres sans preuve de prorogation de délai)	Il est généralement demandé au titulaire une prorogation de la durée de validé de leur offre et une confirmation des prix avant l'approbation si entre temps le délai de validité a expiré	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres)
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	Satisfaisant		
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve		Observation confirmée
Restitution des garanties	Non appréciable		

Existence d 'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Absence de preuve du PV de réception	La réception est faite et un PV de réception est dûment établi et signé. (confer pièce compl AFOLAC 44)	Observation levée (preuve fournie)
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Un comité de réception a été créée par une note de service. (confer pièce compl AFOLAC 44)	Observation levée (preuve fournie)
Paiement	Absence de preuve		Observation confirmée
Gestion des plaintes	Néant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante,	Procédure peu satisfaisante sous réserve de la preuve des pièces manquantes.		Satisfaisant

45-

Date de la revue : 03/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
Référence et objet du contrat : CM N°4414/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 05/11/2021 relatif aux travaux de réfection du bloc administratif de la Direction de la Législation Rurale, de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entreprenariat Agricole (DLROPEA)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 05/11/2021

Nature du Marché : TRAVAUX
Montant du Contrat TTC : 41 417 104 ET HT : 35 099 240
Mode : DRP
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : LE VERDOYER, Tél : 95 28 39 13/97 21 28 58

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :	Peu Satisfaisant (Non-conformité de l'objet du marché inscrit dans le PPM d'avec celui du DAC et du Contrat)	Il s'agit du même objet. La DRP a donné plus de détail sur l'objet du marché que le PPM qui a globalisé	Observation levée
Qualité du dossier de DRP	Satisfaisant		
PUBLICATION DE LA DRP	Très peu satisfaisant <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de canaux de publication - Non-Respect du délai de publication (10 jrs ouvrables (Article 15 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020) au lieu de 09 jours 	Les DRP au niveau du MAEP sont publiés au niveau des préfectures et CCIB mais également par affichage au siège du Ministère et dans les structures techniques bénéficiaires des marchés. Le même principe est respecté pour ce dossier. La publication se fait également sur SIGMAP qui est de portée plus large (ci-joint capture d'écran et imprimé de la publication. Les décharges sont jointes au dossier (confer dossier VERDOYER 45)	

Mise en place du COE	Mise en place du COE par la PRMP	La note de service n° 1308/MAEP/PRMP/Se du 04/05/2021 disponible dans le pack a mis en place le COE	
Réception des plis	Enregistrement des plis dans un registre courrier arrivé et non dans le registre spécial de l'ARMP	Un registre courrier arrivé est utilisé pour l'enregistrement des offres	
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Peu Satisfaisant (- absence de preuve de publication du PV d'ouverture	La preuve de publication existe. La publication est faite à la préfecture et à la CCIB	
Cas d'Infructuosité	Néant		
Evaluation des offres	Peu satisfaisant (Non-respect du délai d'évaluation)	Plusieurs raisons justifient parfois le long délai d'évaluation	
Qualité du rapport d'évaluation :	Rapport non paginé		
PV d'attribution provisoire	PV non signé par tous les membres	Généralement c'est trois exemplaires du PV qui sont imprimés. Par inattention parfois on oublie de signer les trois exemplaires. C'est le cas ici. Sur les trois exemplaires, un des membres du COE n'a signé qu'un seul	Observation levée. L'AC a fourni les preuves du PV signé par tous les membres.
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Satisfaisant		
Respect du délai légal	Satisfaisant		

d'attente			
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Non appréciable (absence de date de signature par l'attributaire)		
Approbation du contrat de marché	Peu satisfaisant (Marché approuvé hors du délai de validité des offres sans preuve de prorogation de délai)	Il est généralement demandé au titulaire une prorogation de la durée de validé de leur offre et une confirmation des prix avant l'approbation si entre temps le délai de validité a expiré.	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres).
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	Satisfaisant		
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve	Les preuves de publication des résultats d'attribution existent et sont disponibles	Observation confirmée (absence de preuve en appui des contres observations)
Restitution des garanties	Non appréciable		
Existence d 'avenant, le cas échéant	Néant		
Exécution du marché :	Retard dans l'exécution du contrat	Les mises en demeure ont été adressés et les pénalités régulièrement prélevées ; en témoigne le dossier de paiement mis à disposition	Observation levée vue la justification dd l'AC.
Existence d'une commission de réception du marché	absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations	Il existe une note de service qui a mis en place le comité de réception. Il s'agit de la note n°1751/MAEP/PRMP/Se du 22 juin 2022	
Paiement	Satisfaisant		
Gestion des plaintes	Néant		

Existence de violations éventuelles à la réglementation	<i>Non-respect des délais de passation</i>		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure satisfaisante	Pièce complémentaire (confer fichier verdoyer 45)	Satisfaisant

46-

Date de la revue : 30/06/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (Direction de l'élevage)
Référence et objet du contrat : CM N°2696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 5)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 12/08/2021
Nature du Marché : Prestations Intellectuelles
Montant du Contrat TTC : 454 192 081 ET HT : 384 908 081
Mode : ED
Financement : Budget National
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : NOVEC, IMMEUBLE MOVEC, Parc Technopolis 11 100 Rabat Maroc, Tél : 00212 537 576 _00, Fax : 00212 537 566 741

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la	Satisfaisant		

planification du marché			
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	NA		
PV de négociation	Absence de preuve		
Autorisation préalable de l'organe compétent	Satisfaisant		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécutions des prestations.	Absence de preuve		
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	Satisfaisant		
Qualité du contrat	absence de preuve de précisions des obligations comptables	Les différentes obligations ont été précisés pour sa mise en œuvre	

	auxquelles sera soumis le titulaire du contrat		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	- absence de la date de signature par l'attributaire		Observation confirmée
Respect des formalités de communication	Peu satisfaisant (Absence de preuve)		-Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/08/2021)
Notification du marché	Peu satisfaisant (Non-respect du délai requis pour la notification du marché)		
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NA		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Peu satisfaisant (régularisation)		
Exécution du marché	Satisfaisant		
Qualité de l'avenant	Satisfaisant		

Existence d'un comité de réception des prestations	Absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations		
Paieement	Satisfaisant		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Néant		
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure satisfaisante malgré les observations relevées		Satisfaisante

47-

Date de la revue : 26/06/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (Direction de l'élevage)
Référence et objet du contrat : Marché N°2696/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/08/2021 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé (lot 6)
Date de signature du Contrat (Approbation) : 12/03/2021
Nature du Marché : Prestations Intellectuelles
Montant du Contrat TTC : 403 253 407 ET HT : 341 740 175
Mode : ED
Financement : Budget National
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : CABINET CIRA SAS, ACI 2000 BP 5016 Bamako- Mali, Tél : +223 2024 32 34/44 90 00 64

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	NA		
PV de négociation	Absence de preuve		
Autorisation préalable de l'organe compétent	Satisfaisant		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.	Absence de preuve		
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de	Satisfaisant		

contrat			
Qualité du contrat	absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat	Les différentes obligations ont été précisés pour sa mise en œuvre	
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de communication	Peu satisfaisant (Absence de preuve)		-Observation maintenue (absence des preuves de respect des formalités de communication à la DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 09 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/03/2021)
Notification du marché	Peu satisfaisant (Non-respect du délai requis pour la notification du marché)		
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NA		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	Satisfaisant		

Qualité de l'avenant	Satisfaisant		
Existence d'un comité de réception des prestations	Absence de preuve d'existence d'un comité de réception des prestations		Observation confirmée.
Paiement	Satisfaisant		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Néant		
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		Satisfaisante
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure satisfaisante malgré les observations relevées		Satisfaisante

48-

Date de la revue : 26/06/2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (Direction de l'élevage)
Référence et objet du contrat : CM N°0431/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/03/2021 relatif à la réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs
Date de signature du Contrat (Approbation) : 12/03/2021
Nature du Marché : Travaux
Montant du Contrat TTC : 30 000 000 ET HT : 25 423 729
Mode : ED
Financement : Budget National
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : SOCIETE HYDRO ENGINEERING JOB, Tél : 95 21 36 23

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :	NA		
PV de négociation	Absence de preuve		
Autorisation préalable de l'organe compétent	Peu Satisfaisant (Relevé du Conseil des Ministres : (extrait du relevé N°09 des décisions prises par le conseil des ministres en sa séance du mercredi 03 février 2021)	Dossier décidé en conseil des ministres y compris les entreprises sélectionnées. Sur les trois entreprises visés 1 s'est désisté et les travaux ont été réparties sur les deux autres restants. Contrat approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances	

	18 000 000 en incohérence avec le montant inscrit sur le contrat (30 000 000).		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.	Absence de preuve		
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat	Satisfaisant		
Qualité du contrat	absence de preuve de précisions des obligations comptables auxquelles sera soumis le titulaire du contrat		
Signature, visa, approbation et enregistrement du marché	Satisfaisant		
Respect des formalités de	Peu satisfaisant		Observation maintenue (respect des formalités de communication à la

communication	(Absence de preuve)		DNCMP du contrat de gré à gré autorisé en CM après sa signature absence des preuves de Par ailleurs, la communication de ce contrat à l'ARMP a été effectué le 29 juin 2023 soit deux (02) exercices budgétaires après la signature dudit contrat le 12/03/2021)
Notification du marché	Peu satisfaisant (Non-respect du délai requis pour la notification du marché)		
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	NA		
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations	Satisfaisant		
Exécution du marché	Absence du PV de réception des prestations		Observation levée (PV de réception provisoire signé le 28 aout 2021 fournie par courrier du 07/06/2023.
Qualité de l'avenant	Absence du contrat d'avenant		
Existence d'un comité de réception des prestations	Satisfaisant		
Paiement	Satisfaisant		
Qualité de	Très peu satisfaisant		Satisfaisante

l'archivage			
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Néant		
Exhaustivité de la procédure	Exhaustive		Satisfaisante
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Procédure conforme malgré les observations relevées		Satisfaisante

49-

Date de la revue : 05/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE PECHE
Référence et objet du contrat : CN°4549/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 12/11/2021 relatif à l'élaboration des plans de développement et de renforcement institutionnels des associations de développement villageois et des organisations de producteurs appuyées dans les communes de Zogbodomey, Savalou, Bantè et Bassila (Lot 6) du PSAAB
Date de signature du Contrat (Approbation) : 12/11/2021
Nature du Marché : Prestations Intellectuelles
Montant du Contrat TTC : 6 885 593 ET HT : 6 885 593
Mode : AMI
Financement : EMPRUNT BOAD
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : CONSORTIUM PISOL-BEID CONSULTING, 02 BP 692 COTONOU, Tél : 21 31 97 97/95 72 84 09

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
-----------------------------------	--	--

Qualité de la planification du marché	Non-conformité de l'objet du marché inscrit dans le PPM d'avec celui du Contrat	Marché en cours depuis 2017 procédure héritée de la SGM	Observation levée
Qualité de l'AMI	Non appréciable (absence de l'AMI)	AMI disponible (confer fichier PISOL 49)	Observation levée
PUBLICATION DE L'AMI	Peu satisfaisant (Insuffisance de canaux de publication)	AMI publié dans les journaux ci-joint version scannée des preuves de publication (confer fichier PISOL 49)	
Mise en place du COE	Absence de preuve de mise en place du COE	Cette procédure a démarré depuis 2017 en témoigne la preuve de publication de l'AMI	
Réception des plis	absence de preuve d'enregistrement des plis dans le registre spécial de l'ARMP	Les offres sont enregistrées dans un registre courrier arrivé	
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture	Peu satisfaisant (absence de preuve de publication du PV d'ouverture)	La publication a été faite dans les journaux (confer fichier PISOL 49)	
Evaluation des Manifestations d'Intérêt	Satisfaisant		
Qualité du rapport	Satisfaisant		

d'évaluation			
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	Absence de preuve de validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle	Rapport bel et bien validé par l'organe de contrôle. Toute la documentation es disponible et a été mis à la disposition des auditeurs en version fichier	Observation levée
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	absence de preuve de notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	Les lettres de notification existent et sont dans le Pack	Observation levée
Qualité de la DP	Absence de la DP		Observation confirmée
Soumission des propositions (Techniques et financières)	absence de preuve de consultation des consultants retenus sur la shorte liste (lettre d'envoi et lettre déchargée)	C'est une procédure d'AMI régulièrement publié dans les journaux (en témoigne copie scannée preuve de publication) dont les résultats ont conduit à une DP dépouillé avec les résultats notifiés.la version scannée de tout le pack est disponible mis à la disposition des auditeurs. Toutes les décharges sont disponibles sur le fichier mis à disposition	
Réception des plis	Non appréciable (absence de preuve d'enregistrement des plis dans le registre spécial de de l'ARMP)	Les plis sont réceptionnés dans un registre courrier arrivé	
Ouverture des propositions			

Qualité du PV d'ouverture	Non appréciable		
Evaluation des propositions	Satisfaisant		
Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)	absence des preuves de notifications des notes techniques	Toute la documentation es disponible et a été mis à la disposition des auditeurs en version fichier	Observation levée
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	Satisfaisant		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	Satisfaisant		
PV de négociation	Absence de preuve		
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	Non appréciable (absence de preuve d'étude du projet de marché par l'organe de contrôle)	Tous les avis CCMP disponible en version scannée	Observation levée
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	absence des notifications de rejet		Observation confirmée

Qualité du PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Signature, approbation et enregistrement du marché	Peu satisfaisant (non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP)		Observation confirmée
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Notification du marché	absence de date de notification du marché		Observation confirmée
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve de publication des résultats d'attribution définitive		Observation confirmée
Qualité de l'avenant s'il y lieu	NA		Observation confirmée
Existence d'un comité de réception des livrables	Satisfaisant		
Exécution du marché	Non appréciable (absence de l'OS)		Observation confirmée
Paiement	Absence de preuve		Observation confirmée
Gestion des plaintes	Néant		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus	Procédure satisfaisante peu sous	C'est une procédure d'AMI régulièrement publié dans les	Satisfaisante

(procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	réserve des preuves des pièces manquantes	journaux (en témoigne copie scannée preuve de publication) dont les résultats ont conduit à une DP dépouillée avec les résultats notifiés. la version scannée de tout le pack est disponible mis à la disposition des auditeurs. Elle sera renvoyée avec les compléments	
--	--	--	--

50-

Date de la revue : 06/07/2023
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE PECHE
Référence et objet du contrat : CN°5306/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 06/12/2021 relatif au recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages pratiquant la production végétale
Date de signature du Contrat (Approbation) : 06/12/2021
Nature du Marché : Prestations Intellectuelles
Montant du Contrat TTC : 11 210 000 Montant HT : 9 500 000
Mode : AMI/DP DC
Financement : INTERIEUR
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : IT ACCENT, Tél : 97 72 35 28

	Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Non-conformité de l'objet du marché inscrit dans le PPM d'avec celui du Contrat	L'objet sur PPM es bel et bien le même « Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production végétale » que celui sur le contrat	Observation levée
Qualité de l'AMI	Non appréciable (absence de l'AMI)		

PUBLICATION DE L'AMI	Absence de preuve		
Mise en place du COE	Absence de preuve de mise en place du COE		
Réception des plis	absence de preuve d'enregistrement des plis dans le registre spécial de l'ARMP	Enregistrement des plis dans le registre de la PRMP (copie de l'enregistrement disponible) (copie scannée de la DC disponible)	
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	Absence du PV d'ouverture		
Qualité du PV d'ouverture	Non appréciable (absence de preuve de publication du PV d'ouverture)	Procédure de DC, la publication n'est pas obligatoire	
Evaluation des Manifestations d'Intérêt	Non appréciable		
Qualité du rapport d'évaluation	Non appréciable		
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	Absence de preuve de validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle	Il s'agit d'une demande de cotation ce qui n'est pas dans le seuil de compétence de la CCMP	
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	absence de preuve de notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	Il s'agit d'une demande de cotation (DC N°045/MAEP/PRMP/RNA/S-PRMP du 24 Août 2021),	Observations levée
Qualité de la DP	Absence de la DP		

Soumission des propositions (Techniques et financières)	absence de preuve de consultation des consultants retenus sur la shorte liste (lettre d'envoi et lettre déchargée)	Les cabinets ont été consultés sur la liste du répertoire des prestataires (liste disponible) ci-joint également fiche de retrait déchargée par les soumissionnaires	
Réception des plis	Non appréciable (absence de preuve d'enregistrement des plis dans le registre spécial de de l'ARMP)	Les plis ont été enregistrés dans le registre de la PRMP	
Ouverture des propositions			
Qualité du PV d'ouverture	Non appréciable		
Evaluation des propositions	Non appréciable		
Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)	absence des preuves de notifications des notes techniques	Il s'agit d'une procédure de DC	
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	Non appréciable		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	Non appréciable		
PV de négociation	Absence de preuve		
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	Non appréciable (absence de preuve d'étude du projet de marché par l'organe de contrôle)	Pas d'étude du projet de marché par l'organe de contrôle ; il s'agit d'une DC ; ne relève pas de la compétence de l'organe de contrôle	
Notifications	absence de preuves des notifications	Notification effective (copie scannée de la	Observation levée

d'attribution et de non attribution provisoire du marché		notification ci-jointe)	
Qualité du PV d'attribution provisoire	Non appréciable		
Signature, approbation et enregistrement du marché	Peu satisfaisant (non-respect du délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP)	Les dossiers financés sur budget national doivent être réservés avant toute signature ; les réservations de crédits qui constituent l'assurance de la disponibilité des ressources sont soumis aux aléas liés à la régulation budgétaire dans SIGFIP. La PRMP ne pourra signer de contrat sans réservation de crédit et donc ne peut respecter le délai étant dans l'attente de ladite réservation	Observation confirmée. Toutefois, l'AC soutient que Les dossiers financés sur budget national doivent être réservés avant toute signature ; les réservations de crédits qui constituent l'assurance de la disponibilité des ressources sont soumis aux aléas liés à la régulation budgétaire dans SIGFIP. La PRMP ne pourra signer de contrat sans réservation de crédit et donc ne peut respecter le délai étant dans l'attente de ladite réservation
Qualité du contrat	Satisfaisant		
Notification du marché	absence de date de notification du marché		Observation confirmée
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve de publication des résultats d'attribution définitive		
Qualité de l'avenant	NA		

s'il y lieu			
Existence d'un comité de réception des livrables	Absence de preuve		Observation confirmée
Exécution du marché	Non appréciable (absence de l'OS)		Observation levée (l'OS fourni par email en appui des contre observations en date du 07/06/2023 n'est pas déchargé par le titulaire du contrat),
Paiement	Satisfaisant		
Gestion des plaintes	Néant		
Qualité de l'archivage	Très peu satisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Procédure satisfaisante sous réserve des preuves des pièces manquantes		Satisfaisant

51-

Date de la revue : 06 JUILLET 2023
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE MAEP
Référence et objet du contrat : N°2573/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP DU 30 JUILLET 2021 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COLLINES (PADAC)
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : PI
Montant du Contrat TTC : 20 882 000 ET HT : 20 882 000
Mode : AMI/DRP
Financement : BAILLEUR AFD
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : CABINET INTERNATIONAL BULDING AND TRADE (IBT)

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Qualité de l'AMI	<i>Bonne qualité de l'AMI</i>		
PUBLICATION DE L'AMI	Absence de preuve de publication	Preuve de publication disponible (voir fichier IBT 51)	Observation levée
Mise en place du COE	Existence du COE mis en place par une note de service cependant ce n'est pas l'organe habilité qui l'a mis en place		
Réception des plis	réception effective des plis le 11/08/2020 selon le PV	L'enregistrement des offres a été bel et bien fait dans le registre des dépôts	

	d'ouverture mais absence de preuve d'enregistrement des offres dans le registre de depot.		
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	Respect de la date d'ouverture des plis inscrite dans l'AMI		
Qualité du PV d'ouverture	Le PV d'ouverture est de bonne qualité respectant les normes du bailleur		
Evaluation des Manifestations d'Intérêt	Evaluation des Manifestations d'Intérêt le 11/08/2020		
Qualité du rapport d'évaluation	Le rapport d'évaluation est de bonne qualité et respectant les normes du bailleur		
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle par un PV internant le rapport d'évaluation le 31 Aout 2020.		
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI comportant toutes les mentions le 23 septembre 2020		
Qualité de la DP	La DP est de bonne qualité		
Soumission des propositions (Techniques)	Oui y a Soumission des propositions		

et financières)			
Réception des plis	Réception effective des plis le 20/12/2020 selon le PV d'ouverture mais absence de preuve d'enregistrement des offres dans le registre de dépôt.		Observation confirmée
Ouverture des propositions	Oui ouverture des propositions techniques le 28 décembre 2020		
Qualité du PV d'ouverture	La qualité du PV d'ouverture est bonne et conforme aux exigences du bailleur.		
Evaluation des propositions	Oui Evaluation des propositions		
Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)	Pas de preuve du rapport dans la documentation	Rapport disponible (voir fichier IBT 51)	Observation levée
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	Evaluation des PF le 27 Avril 2021 Suivant les normes du bailleur avec existence du rapport.		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	Oui étude du rapport par l'organe de contrôle : reçu le 04 mai 2021 et étudier le 06 mai 2021		

PV de négociation	Non existence d'un PV de négociation	PV disponible (voir fichier IBT 51)	Observation levée
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	Oui Etude du projet de marché par l'organe de contrôle Date de réception 07 mai 2021 Date d'étude 10 mai 2021		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	Oui notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché 26 Mai 2021		Observation maintenue
Qualité du PV d'attribution provisoire	Absence de preuve de PV d'attribution provisoire	PV d'attribution de marché bel et bien disponible (pièce IBT 51)	Observation levée
Signature, approbation et enregistrement du marché	Date de signature par l'attributaire : 14 Juin 2021 Date de signature par la PRMP : 29 Juin 2021 30 juillet 2021 Date d'enregistrement : 25 Aout 2021		
Qualité du contrat	BONNE		
Notification du marché	Oui le 02 Septembre 2021		
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuve de publication		Observation confirmée
Qualité de l'avenant s'il y	NA		

lieu			
Existence d'un comité de réception des livrables	Absence de preuve d'acte administratif de mise en place du comité	Acte disponible (voir dossier IBT 51)	Observation levée
Exécution du marché	absence d rapport final/PV de réception	Rapport final et preuve de paiement disponible (pièce complémentaire IBT 51)	Observation levée
Paiement	Absence de preuve de paiement	Rapport final et preuve de paiement disponible (pièce complémentaire IBT 51)	Observation levée
Gestion des plaintes	NEANT		
Qualité de l'archivage	Moyennement satisfaisante		Satisfaisante
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Satisfaisante		Satisfaisante

52-

Date de la revue : 06 JUILLET 2023
Nom de l'Autorité contractante : MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)
Référence et objet du contrat : ACQUISITION DE TRICYCLE AU PROFIT DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE (ProAgri)
Date de signature du Contrat (Approbation) : Marché non approuvé
Nature du Marché : fourniture
Montant du Contrat TTC : 10 850 000 ET HT : 10 850 000
Mode : DC
Financement : intérieur
Nom et Adresse de l'attributaire du Marché : PABLO ET FILS TEL : 97 89 39 91

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché :	Satisfaisant		
Qualité du dossier de demande de cotation	La qualité du dossier de demande de cotation est bonne		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)	Absence de Lettre de consultation (lettre déchargée) mais preuve de retrait de dossier déchargée		
Consultation ou publication de la DC			

Ouverture des offres	Ouverture des offres le 16 juin 2021		
Qualité du PV d'ouverture	La qualité du PV d'ouverture est Bonne		
Evaluation des offres	Oui y a eu évaluation des offres		
<i>Qualité du rapport d'évaluation</i>	La qualité du rapport d'évaluation est Bonne et objective		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	Lettre de notifications déchargée 02 SEPTEMBRE 2021		
Signature, approbation et enregistrement du marché	Signature : 10 SEPTEMBRE 2021 Approbation : non approuvé enregistrement du marché non enregistré	Dossier interrompu	
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus	Lettre de garantie		
Qualité du contrat	Le contrat est de bonne qualité		
Notification du marché	Marché non approuvé		
Ordre de service (OS) de	Marché non approuvé		

démarrage des travaux/prestations			
Existence d'un comité de réception des prestations	Marché non approuvé		
Exécution du marché			
Qualité de l'avenant	N A		
Paieiment	Marché non approuvé		
Qualité de l'archivage			
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Non		
Gestion des plaintes	Non		
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	PROCESSUS INTERROPU MARCHE APPROUVE ABSENCE DE JUSTIFICATIF	CAR NON ET MEMO	MEMO disponible (pièce complémentaire PABLO 52) -

53-

Date de la revue : 06 juillet 2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Référence et objet du contrat : CM N°2574/MEF/MAEP/DNCM/SP du 30/07/2021 relatif au Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1: Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégoués
Date de signature du Contrat (Approbation) : 30/07/2021
Nature du Marché :
Montant du Contrat TTC : 110 115 000 ET HT : 110 115 000
Mode : PI
Financement : Financement Extérieur Fonds International du Développement Agricole
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : GROUPEMENT SAED/BETIA

Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Marché inscrit au PPM 2019 surement reconduit au PPM 2020 et au PPM 2021 fort probablement		Observation levée
Qualité de l'AMI	Satisfaisant		
PUBLICATION DE L'AMI	Absence de la documentation	La documentation complète est disponible mis à la disposition des auditeurs (dossiers scannés) Le fichier peut être renvoyé à nouveau	Observation levée
Mise en place du COE	Absence de la documentation	La documentation complète est disponible mis à la disposition des auditeurs (dossiers scannés) Le fichier sera renvoyé à nouveau	Observation levée

Réception des plis	Absence du registre spécial de l'ARMP où les plis ont été enregistrés		Observation levée
Ouverture des Manifestations d'Intérêt	Absence de la documentation	La documentation complète est disponible mis à la disposition des auditeurs (dossiers scannés) Le fichier sera renvoyé à nouveau	Observation levée
Qualité du PV d'ouverture	Satisfaisant		
Evaluation des Manifestations d'Intérêt	Procédure bailleur		
Qualité du rapport d'évaluation	Satisfaisant		
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent	Procédure bailleur		
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI	Satisfaisant		
Qualité de la DP	Satisfaisant		
Soumission des propositions (Techniques et financières)	Absence de preuves	La documentation complète est disponible mis à la disposition des auditeurs (dossiers scannés)Le fichier sera renvoyé à nouveau	Observation levée
Réception des plis	Absence de preuve		Observation levée
Ouverture des propositions	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture	Satisfaisant		
Evaluation des propositions	Procédure bailleur		
Evaluation des PT (Dossier	Satisfaisant		

type de DP ARMP)			
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)	Satisfaisant		
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP	Satisfaisant		
PV de négociation	Non applicable		
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle	Satisfaisant		
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché	Satisfaisant		
Qualité du PV d'attribution provisoire	Absence des preuves de publication du procès-verbal d'attribution provisoire	La documentation complète est disponible mis à la disposition des auditeurs (dossiers scannés) Le fichier sera renvoyé à nouveau	Observation confirmée (insuffisance de canaux de publication)
Signature, approbation et enregistrement du marché	Absence de la documentation		Marché approuvé hors délai de validité des offres Date d'ouverture : 12/12/2019 Date d'approbation : 30/07/2021
Qualité du contrat	Absence de la documentation		Observation levée(contrat fourni)
Notification du marché	Absence de preuve		Observation confirmée (absence de preuve de notification du marché)
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de preuves		Observation confirmée (insuffisance de canaux de publication)
Qualité de l'avenant s'il y a lieu	Non applicable		
Existence d'un comité de	Absence de preuves		Observation levée

réception des livrables			
Exécution du marché	Absence de la documentation		Observation levée
Paiement	Absence de preuves		Observation confirmée
Gestion des plaintes	Non applicable		
Qualité de l'archivage	Insatisfaisant	La documentation complète est disponible mis à la disposition des auditeurs (dossiers scannés) Le fichier peut être renvoyé à nouveau	Observation maintenue
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante)	Satisfaisante		Satisfaisante

54-

Date de la revue : 04 juillet 2023
Nom de l'Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
Référence et objet du contrat : CM n°1422/MEF/MAEP/DNCMP/DCMP/SP du 21 mai 2021 relatif à aux travaux de réfection de construction de la clôture, de la guérite, du parking de cinq (05) véhicules et de la réfection de trois (03) bâtiments à usage de bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) à Porto – Novo
Date de signature du Contrat (Approbation) : 21 mai 2021
Nature du Marché : Travaux
Montant du Contrat TTC : 64 651 957 F CFA ET HT : 54 789 794 F CFA
Mode : DRP
Financement : Budget National
Nom et Adresse du Titulaire du Marché : Ets LA MONADE, Tél. : 65 53 72 41 ; 66 30 66 26

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les
-----------------------------------	--	---

			contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché	Satisfaisant		
Qualité du dossier de DRP	Insatisfaisant Absence des preuves de soumission de la DRP à la Cellule de Contrôle des Marchés Publics et de son avis.	L'avis CCMP existe et date du 08/07/2020. DRP scannée validée par la CCMP disponible Avis CCMP N° 397-06/DCMP-MAEP/2020 du 19 juin 2020	Observation maintenue
PUBLICATION DE LA DRP	Absence des preuves de publication de l'avis d'appel à candidature dans d'autres canal de publication autre que la Préfecture du Littoral : présomption d'insuffisance de canaux de publication	Il y a eu deux canaux de publication. Un à la préfecture et le second à la CCIB. ci-joint décharge N° 2616/MAEP/PRMP/Se du 12 Aout 2021 (confer dossier MONADE 54)	Observation maintenue
Mise en place du COE	Acte administratif de mise en place du COE signé par la PRMP en lieu et place du premier responsable de l'Autorité contractante. Absence de spécialiste en génie civil dans la commission et la sous – commission.	La PRMP, délégataire du pouvoir l'Autorité contractante pour la mise en œuvre des procédures de passation de marchés A ce titre, conformément à la pratique qui a cours au niveau de toutes les AC, a toujours signé les notes et courriers relatifs aux commissions d'ouverture et de réception jusqu'à la prise de l'ARMP N°2013-011/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRAJ/SRR/SA du 07/02/2023, qui a réformé ladite pratique. L'Avis de l'ARMP n'étant pas rétroactif les actes signés par PRMP Sur la période susmentionnée restent valables.	Observation maintenue

Réception des plis	Absence du registre spécial des plis de l'ARMP, le registre spécial des plis de l'année 2020 est requis	Les plis sont enregistrés dans un registre de la PRMP	Observation maintenue (preuve de contre observation non fournie)
Ouverture des offres	Satisfaisant		
Qualité du PV d'ouverture des offres	Insatisfaisant PV d'ouverture des plis et liste de présence non-signé par le président de la séance d'ouverture des plis en la personne de Samahouna ACAKPO B. PV d'ouverture des plis non-signé par le représentant de la CCMP en la personne de Awali BOUKARI contrairement à la liste de présence qu'il a signée.	Le PV d'ouverture est établi en trois exemplaires.il s'agit d'un cas d'omission par ces membres de la commission. Ci-joint les versions signées de tous les membres	Observation levée (une preuve de PV d'ouverture signé par les membres de la commission y le président de ladite commission
Cas d'Infructuosité	Non applicable		
Evaluation des offres	Délai d'évaluation des offres non respecté.		
Qualité du rapport d'évaluation.	Modèle de rapport type de l'ARMP non respecté Rapport de réévaluation après avis réservé de la CCMP signé seulement par les collaborateurs de la PRMP, aucun représentant du DAF ni aucune personne possédant des compétences en	Le rapport de réévaluation est signé de tous les membres dont deux du Génie rural	Observation maintenue. En appui de ses objections, l'AC a fourni les preuves du rapport d'évaluation tandis que les observations de la mission se rapportent au rapport de réévaluation des offres après avis réservé de la CCMP. En effet, ce rapport a été signé seulement par les

	génie civil n'a signé le rapport de réévaluation des offres.		collaborateurs de la PRMP, aucun représentant du DAF ni aucune personne possédant des compétences en génie civil n'a signé le rapport de réévaluation des offres.
PV d'attribution provisoire	Satisfaisant		
Publication des résultats de l'évaluation des offres	Absence des motifs de rejet des offres dans la lettre de notification de rejet Absence de la preuve de publication du procès – verbal d'attribution.	Les motifs de rejet sont bel et bien mentionnés dans les notifications Attribution publié (voir Monade 54)	
Respect du délai légal d'attente	Délai légal d'attente non respecté, sept (34) jours ouvrables au lieu de cinq (05) prévus.	Respect des mesures de restrictions de COVID dans la période au sein de l'Administration ; ceci a eu un impact sur le respect des délais	Observation levée
Projet de marché	Satisfaisant		
Signature du contrat	Satisfaisant		

Approbation du contrat de marché	Contrat de marché approuvé hors délai de validité de l'offre du soumissionnaire	Il est généralement demandé au titulaire une prorogation de la durée de validité de leur offre et une confirmation des prix avant l'approbation si entre temps le délai de validité a expiré	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres).
Qualité du contrat	Commission de réception des travaux ne prévoit pas un technicien en génie civil.	Statutairement le MAEP dispose d'une direction technique, le Génie rural qui a les expertises en génies civil, génie rural, mécanisation. Cette direction technique exerce ses compétences en amont en cours et en aval de toutes procédures relevant de son domaine de compétence. De plus, elle est toujours représentée dans les comités de remise de site de visite de site suivi de chantier, réception provisoire et réception définitive. Un représentant de cette direction est toujours membre de toutes les réceptions de travaux au MAEP. De même les ingénieurs de génie civil génie rural membre de la PRMP sont toujours représentés au sein des comités de réception.	Observation levée
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage	Absence de l'ordre de démarrage des prestations.	OS disponible	Observation maintenue (OS non fourni en appui aux contre observations).
Publication des résultats d'attribution définitive	Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché.	Les preuves de publication des attributions définitives existent. Les décharges des préfectures et de la CCIB sont jointes	Observation maintenue (preuves non fournies en appui aux contre observations)
Restitution des garanties	Absence des preuves de restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires après signature du contrat.	Les garanties délivrées par les institutions financières et bancaires prévoient leur expiration à la validité de l'offre ; par conséquent ces garanties une main levée tacite est observée à l'expiration de la validité de l'offre Les prestataires qui formulent la demande le reçoivent automatiquement à la PRMP	Observation maintenue

Existence d 'avenant, le cas échéant	Non applicable		
Exécution du marché :	Satisfaisant		
Existence d'une commission de réception du marché	Procès – verbal de réception du marché datant du 31 décembre 2021 qui est un samedi.	La réception n'a pas eu lieu le 31 décembre comme indiqué. Elle a eu lieu plutôt le 15 décembre 2021 comme le témoigne le PV de réception ci-joint.	
Paiement	Absence de preuve	La preuve de paiement existe et disponible dans le pack	Observation levée
Gestion des plaintes	Non applicable		
Existence de violations éventuelles à la réglementation	Approbation des marchés hors délai de validité des offres sans prorogation du délai par l'attributaire	Il est généralement demandé au titulaire une prorogation de la durée de validé de leur offre et une confirmation des prix avant l'approbation si entre temps le délai de validité a expiré	Observation confirmée (absence de preuve de prorogation de la durée de validité des offres).
Qualité de l'archivage	Insatisfaisant		Satisfaisant
Appréciation globale du processus (procédure totalement satisfaisante, satisfaisante	Non conforme		Satisfaisante

6. CONSTATS GENERAUX

Les constats d'ordre général relevés des travaux de la mission d'audit des marchés publics au titre de la gestion budgétaire 2021 se présentent comme il suit :

- ✓ Insuffisance de paraphe des offres et procès-verbaux d'ouverture des plis ;
- ✓ la période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ;
- ✓ Non-respect du délai de signature réglementaire (3 jours ouvrables), on note 10 jours ouvrables ;
- ✓ Non-respect du délai réglementaire de notification du marché approuvé au titulaire : de deux (02) jours calendaires, on a constaté un délai de 5 à 6 jours sur certains marchés ;
- ✓ *Signature des contrats par la PRMP avant acceptation et signature desdits contrats par les prestataires attributaires provisoires ;*
- ✓ Insuffisance des canaux de publication des avis ;
- ✓ Mise en place des COE par les PRMP en lieu et place des ordonnateurs du budget des autorités contractantes ;
- ✓ Absence de preuve de notification de résultats ;
- ✓ Absence de preuve de publication du PV d'attribution provisoire et définitive ;
- ✓ Absence de preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations (**Article 35 alinéa 1 et 2 du CMP 2020**) ;
- ✓ Non-respect du délai d'étude des dossiers d'appel à candidature par les organes de contrôle.
- ✓ Non-respect du délai d'évaluation des offres, des propositions techniques et financières par la COE (10 jrs ouvrables AOO, art 4 point 3 du décret 2020-600 du 23/12/2020) ;
- ✓ Non harmonisation des signatures et des paraphes sur les PV et rapports d'évaluation ;

- ✓ Absence des lettres de notifications des résultats d'attribution provisoire pour certains marchés ;
- ✓ Absence des motifs de rejet des offres dans certains marchés ;
- ✓ Absence de preuve de notification du marché (BE déchargé)
- ✓ Non-respect du délai d'étude des projets de marchés par les organes de contrôle (3 jrs après réception du projet de marché, art 5 du décret N° 2020-600 du 23 décembre 2020 ;
- ✓ Absence de preuves de restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires évincés ;
- ✓ Absence des rapports de contrôle à posteriori des marchés passés par la procédure de demande de cotation ;
- ✓ Marchés approuvés hors délai de validité des offres sans preuves de prorogation de la durée de validité ;
- ✓ *Non-respect du délai légal pour le visa et authentification du contrat par la CCMP (3 jrs ouvrables après la réception du projet du marché ; article 5 du décret N° 2020-600 du 23 décembre 2020) ;*
- ✓ *Marché enregistré en cours d'exécution ;*
- ✓ la non précision dans les clauses contractuelles des obligations comptables auxquelles seront soumises le titulaire ;
- ✓ Absence de la preuve de publication de l'avis d'attribution définitive ;
- ✓ Absence de PV de réception des travaux, fournitures ou des livrables ;
- ✓ Absence de preuve de paiement dans certains marchés ;
- ✓ Marché exécuté hors délai contractuel sans preuve d'application des pénalités de retard ;

Au regard de ces constats généraux, l'autorité contractante est exposée à un certain nombre de risques qu'il importe d'analyser.

7. ANALYSE DES RISQUES

Au regard des divers constats, la mission de revue à établir une typologie des principales déviations susceptibles de survenir au cours des différentes étapes de la passation, d'exécution au niveau du MAEP.

A cet effet, elle a recensé les principaux risques liés aux différents constats observés dans le tableau décrit infra :

Tableau 9 : Analyse des risques

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Qualité du DAC	La période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ; la période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis	Violation du principe de la transparence des candidats qui conduit à la limitation de la concurrence, contentieux sur la qualité ou les délais de réalisation du marché.	moyen	- Annulation du marché	PRMP
Mise en place du COE	Mise en place des COE par la PRMP en lieu et place de l'ordonnateur du budget de l'autorité contractante.	Mauvaise qualité des évaluations Absence des membres Non signature des membres du COE Violation de l'art 10 du décret 2020-596	significatif	- Non-respect des spécifications techniques demandées	PRMP

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Publication des DAC ; des PV d'ouverture ; des PV d'attribution provisoire et des avis d'attribution définitive	Insuffisance de canaux de publication des DAC ; des PV d'ouverture ; des procès-verbaux d'attribution provisoire et/ou définitive.	Violation du principe fondamental de transparence des procédures Restriction volontaire de la consultation.	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> - Annulation de la procédure - Recours à l'encontre de la procédure ; - Révocation de la PRMP 	PRMP
La qualité des rapports, des offres et propositions	Insuffisance de paragraphe des offres et procès-verbaux d'ouverture des plis ; Non harmonisation des signatures et des paragraphes sur les PV et rapports d'évaluation ;	Violation des bonnes pratiques de la commande publique	moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du rapport ; 	PRMP ; COE

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Délais de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics	Non-respect du délai réglementaire de notification du marché approuvé au titulaire ; Non-respect du délai de signature réglementaire ; Non-respect du délai d'évaluation des offres, des propositions techniques et financières par la COE ; Non-respect du délai légal pour le visa et authentification du contrat par la CCMP	Désistement du soumissionnaire ou de l'attributaire, caducité de l'offre financière au désavantage de l'autorité contractante.	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> - Rallongement des délais de passation - Perte de financement ; - Non consommation du crédit alloué 	PRMP ; COE ; CCMP ; Autorité approbatrice.

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Notification de l'attribution provisoire	Absence des lettres de notifications des résultats d'attribution provisoire pour certains marchés ; Absence des motifs de rejet des offres dans certains marchés	Réclamations des soumissionnaires évincés ; privation du soumissionnaire évincé d'exercer son droit de recours dans le délai légal d'attente ; violation du principe fondamental de transparence des procédures.	Significatif	- Plainte des soumissionnaires non retenus ; - Retard de procédure	PRMP

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Garantie de soumission	Défaut de restitution de la garantie de soumission aux soumissionnaires non retenus.	<p>Non-respect des dispositions du code des marchés publics.</p> <p>En l'absence de restitution de la caution de soumission aux soumissionnaires non retenus (immédiatement après la signature du projet de contrat par l'attributaire), l'autorité contractante pourrait dans certains cas, faire l'objet d'une plainte et devrait donc réparer le préjudice causé au soumissionnaire évincé (la trésorerie de ce dernier étant bloquée sur une durée plus longue que celle requise).</p>	Significatif	Plainte à l'encontre de l'Autorité Contractante	PRMP ;

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Règles spécifiques au gré à gré	Absence de contrôle de prix spécifiques pour les marchés de gré à gré. Absence de preuve de soumission des entrepreneurs à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations ; la non précision dans les clauses contractuelles des obligations comptables auxquelles seront soumises le titulaire ;	Non-respect du principe fondamental de l'économie et de l'efficacité du processus d'acquisition.	Moyen	- Inefficacité de la PRMP	PRMP ; COE

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Exécution des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Marché enregistré en cours d'exécution</i> ; - Absence de preuve de paiement dans certains marchés - Défaut d'application des pénalités de retard d'exécution des marchés ; - Absence des PV de réception des prestations/travaux 	<p>Résiliation du marché pour dépassement du plafond des pénalités de retard ou pour cas de force majeure ; non-respect des obligations contractuelles par les deux parties (par exemple, en cas de retard significatif de paiement pouvant causer le retard d'exécution) ; absence ou insuffisance de contrôle de l'exécution du marché ; utilisation en retard des biens ou services objet du marché.</p>	Moyen	Manque de transparence dans la réception des prestations/travaux	PRMP ; Direction Administrative et Financière et la Direction des Services Technique
Notification du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de preuves de notification du contrat au titulaire pour certains marchés ; 	Marché non enregistré	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'exécution des marchés ; Application de pénalité de retards 	PRMP

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Impact (gravité) : - Faible - Moyen - Significatif	Conséquences	Responsabilité
Organisation et fonctionnement des organes	Défaut de communication ou d'élaboration des rapports périodiques et du rapport annuel d'activités de la Cellule de contrôle des marchés publics.	Faute lourde au regard de la loi ; absence de synthèse des activités de contrôle sur la période concernée ; défaut d'analyse des niveaux de réalisation des indicateurs.	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> - Violation du principe de transparence - Perte de crédibilité pour la PRMP et la CCMP 	CCMP et PRMP

8. RECOMMANDATIONS

La mission a formulé des recommandations pour une bonne application des textes régissant les marchés publics en République du Bénin notamment la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses onze (11) décrets d'application. Ces différentes recommandations sont renseignées suivant chaque constat fait dans le tableau suivant :

Tableau 10: Principales recommandations.

N°	Etapes de contrôle	Constats faits	Recommandations
1.	Qualité du DAC	La période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ; la période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis	Insérer toutes les mentions devant figurer dans les dossiers d'Appel à concurrence conformément aux articles 46 ; 48 ; 49 et 50 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin
2.	Mise en place du COE	Mise en place des COE par la PRMP en lieu et place de l'ordonnateur du budget de l'autorité contractante.	Veiller au respect des règles de mise en place de la COE conformément à l'article 10 alinéa 1 du décret n° 2020-596 du 23 décembre 2020 portant AOF de la PRMP et la COE et l'article 10 alinéa 2 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix
3.	Publication de l'avis d'Appel à concurrence	Absence de publication des avis d'appel à concurrence	Veiller à l'obligation de publicité des avis d'appel à concurrence conformément à l'article 53 du code des marchés publics et l'article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix
4.	La qualité du PV d'ouverture des offres et propositions	Insuffisance de paraphe des offres et procès-verbaux d'ouverture des plis ; Non harmonisation des signatures et des paragraphes sur les PV et	Veiller à l'élaboration et au respect des bonnes pratiques de la Commande Publique en paraphant et en signant les PV d'ouverture des offres ou propositions

		rapports d'évaluation ;	
5.	Délais de passation et de contrôle des marchés	Le non-respect des délais de passation et de contrôle des marchés.	Respecter les dispositions du décret n° 2020-600 du 23 décembre 2020 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics.
6.	Notification de l'attribution provisoire et de rejet	Absence des lettres de notifications des résultats d'attribution provisoire pour certains marchés ; Absence des motifs de rejet des offres dans certains marchés.	Notifier par écrit ou par tout moyen électronique officiel à tous les soumissionnaires, les résultats de l'évaluation en précisant les motifs de rejet des offres n'ayant pas été retenues.
7.	La qualité du PV d'attribution provisoire et sa publication	Le défaut de publication des procès-verbaux d'attribution provisoire.	Respecter les mesures de publicité prévues par le code des marchés publics.
8.	Approbation du contrat de marché	Approbation des contrats hors délai de validité des offres.	veiller à l'approbation des marchés (ou à la signature des marchés ne nécessitant pas d'approbation) dans le délai de validité des offres
9.	Garantie de soumission	Le défaut de restitution de la garantie de soumission aux soumissionnaires non retenus.	Libérer sans délai, la garantie de soumission en cas de rejet de l'offre, après la signature du projet de contrat par l'attributaire.
10.	Procès-verbal d'attribution définitive	Défaut de publication des avis d'attribution définitive.	Respecter les règles de publication des avis d'attribution définitive des marchés conformément à l'article 86 alinéa 2 du code des marchés publics Béninois, la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et l'article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix.

11.	Règles spécifiques au gré à gré	Absence de contrôle de prix spécifiques pour les marchés de gré à gré. Absence de preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations ; la non précision dans les clauses contractuelles des obligations comptables auxquelles seront soumises le titulaire ;	Conditionner la passation du marché de gré à gré à l'acceptation des entrepreneurs/fournisseurs/prestataires concernés, de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations, et procéder effectivement au contrôle des prix des biens ou services à acquérir, en vue de s'assurer du respect du principe fondamental de l'économie et de l'efficacité du processus d'acquisition.
12.	Règlement des marchés publics (pénalités de retard)	Le retard d'exécution des marchés sans application de pénalités de retard.	Sauf pour les cas où le retard d'exécution est imputable à l'autorité contractante pour non-respect des modalités de paiement prévues au contrat ou autre raison valable, procéder au prélèvement des pénalités de retard après mise en demeure préalable du titulaire de marché, en cas de dépassement du délai contractuel d'exécution. Envisager également la possibilité de résiliation du contrat, lorsque le montant des pénalités atteint la limite fixée dans le cahier des clauses administratives générales.
13.	Notification du marché	Absence de preuves de notification du contrat au titulaire pour certains marchés ;	Veiller à la notification du marché à l'attributaire dans les délais réglementaires
14.	Exécution des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Marché enregistré en cours d'exécution ;</i> - Absence de preuve de paiement dans certains marchés ; - Absence des PV de réception des prestations/travaux 	Mettre en place des moyens matériels et humains pour le suivi rigoureux de l'exécution des marchés publics.
15.	Organisation et	Le défaut de communication ou	Etablir à l'attention de l'autorité contractante, dans un délai maximum

	fonctionnement des organes	d'élaboration des rapports périodiques et du rapport annuel d'activités.	d'un mois suivant la fin de chaque trimestre, un rapport comportant une synthèse des activités de passation, d'exécution et de contrôle, une analyse des niveaux de réalisation des indicateurs et le cas échéant, des suggestions de mesures à prendre pour rationaliser et améliorer le fonctionnement du système de passation des marchés publics de l'Autorité contractante.
--	-----------------------------------	--	--

9. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CORRECTIVES DES CONSTATS D'AUDIT

Tableau 11: Plan d'action de suivi des recommandations

La mission établit un plan d'actions afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations à travers un chronogramme intégrant des indicateurs de réalisation et les responsabilités conformément aux termes de référence.

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
1.	Qualité du DAC	La période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis ; la période de validité des offres n'est pas précisée et il n'est pas demandé la version numérique des soumissions dans l'avis	Insérer toutes les mentions devant figurer dans les dossiers d'Appel à concurrence conformément aux articles 46 ; 48 ; 49 et 50 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin	Immédiat		Pourcentage des dossiers d'Appel à Concurrence contenant toutes les mentions obligatoires	PRMP et CCMP
2.	Mise en place du COE	Mise en place des COE par la PRMP en lieu et place de l'ordonnateur du budget de l'autorité contractante.	Veiller au respect des règles de mise en place de la COE conformément à l'article 10 alinéa 1 du décret n° 2020-596 du 23 décembre 2020 portant AOF de la PRMP et la COE et l'article 10	Immédiat		Pourcentage des actes de mise en place de la COE ou le COE pris par les Responsables des structures	PRMP

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
			alinéa 2 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix				
3.	Publication de l'avis d'Appel à concurrence	Absence de publication des avis d'appel à concurrence	Veiller à l'obligation de publicité des avis d'appel à concurrence conformément à l'article 53 du code des marchés publics et l'article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix	Immédiat		Pourcentage des marchés passés avec une publication préalable des avis d'appel à concurrence	PRMP et CCMP
4.	La qualité du rapport de l'évaluation des offres	Absence des paraphes de tous les membres de la COE ou du COE, de signature, de la date de signature et présence des coquilles dans les	Veiller à l'élaboration et au respect des bonnes pratiques de la Commande Publique en paraphant, en signant et en datant les rapports	Immédiat		Pourcentage de rapports d'évaluation élaborés sans coquilles, paraphés, non	COE et CCMP

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
		rapports d'évaluation	d'évaluation des offres ou propositions			signés et datés	
5.	Délais de passation et de contrôle des marchés	Le non-respect des délais de passation et de contrôle des marchés.	Respecter les dispositions du décret n° 2020-600 du 23 décembre 2020 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics.	Immédiat		Respect des délais par chaque acteur de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics.	PRMP ; COE ; CCMP ; Autorité approbatrice
6.	Notification de l'attribution provisoire et de rejet	Le défaut de communication des preuves de notification des résultats d'attribution aux soumissionnaires/candidats non retenus.	Notifier par écrit ou par tout moyen électronique officiel à tous les soumissionnaires, les résultats de l'évaluation en précisant les motifs de rejet des offres n'ayant pas été retenues.	Immédiat		Pourcentage des marchés ayant fait l'objet de notification d'attribution provisoire.	PRMP
7.							
8.	La qualité du PV d'attribution provisoire et sa	Le défaut de publication des procès-verbaux d'attribution provisoire.	Respecter les mesures de publicité prévues par le code des marchés publics.	Immédiat		Pourcentage de marchés publics dont les avis d'attribution	PRMP

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
	publication					provisoire et/ou définitive ont été publiés.	
9.	Approbation du contrat de marché	Approbation des contrats hors délai de validité des offres.	Procéder de préférence, à l'approbation des marchés (ou à la signature des marchés ne nécessitant pas d'approbation) dans le délai de validité des offres, afin de réduire le risque de désistement du soumissionnaire ou de l'attributaire, ou d'éviter le risque de caducité de l'offre financière au désavantage de l'autorité contractante. Solliciter à titre exceptionnel, des soumissionnaires, quand les conditions l'exigent, la prorogation du délai de validité de leurs offres conformément à	Immédiat		Pourcentage de marchés approuvés ou signés dans le délai de validité des offres.	PRMP et Autorité Approbatrice

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
			la réglementation.				
10.	Garantie de soumission	Le défaut de restitution de la garantie de soumission aux soumissionnaires non retenus.	Libérer sans délai, la garantie de soumission en cas de rejet de l'offre, après la signature du projet de contrat par l'attributaire.	Immédiat		Taux de restitution des cautions de soumission.	PRMP ; Coordonnateur des marchés
11.	Procès-verbal d'attribution définitive	Défaut de publication des avis d'attribution définitive.	Respecter les règles de publication des avis d'attribution définitive des marchés conformément à l'article 86 alinéa 2 du code des marchés publics Béninois, la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et l'article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de	Immédiat		Taux d'avis d'attribution définitive ayant fait objet de publication conformément aux textes en vigueur.	PRMP

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
			sollicitation de prix.				
12.	Règles spécifiques au gré à gré	L'absence de contrôle de prix spécifiques pour les marchés de gré à gré.	Conditionner la passation du marché de gré à gré à l'acceptation des entrepreneurs/fournisseurs/prestataires concernés, de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations, et procéder effectivement au contrôle des prix des biens ou services à acquérir, en vue de s'assurer du respect du principe fondamental de l'économie et de l'efficacité du processus d'acquisition.	Immédiat		Pourcentage des marchés de gré à gré soumis au contrôle des prix spécifiques.	PRMP ; COE
		Non communication à l'ARMP à titre informatif les marchés passés par la procédure de gré à gré.	Respecter les formalités de communication des marchés passés par la procédure d'entente directe autorisées en		Moyen terme	Pourcentage de marchés d'entente directe communiqués à la DNCMP et	PRMP

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
			Conseil des Ministres à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et tous les marchés passés par cette procédure à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) à titre informatif conformément à l'article 35 alinéa 5 et 6 du code des marchés publics en vigueur au Bénin, la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020.			l'ARMP à titre informatif.	
13.	Règlement des marchés publics (pénalités de retard)	Le retard d'exécution des marchés sans application de pénalités de retard.	Sauf pour les cas où le retard d'exécution est imputable à l'autorité contractante pour non-respect des modalités de paiement prévues au contrat ou autre raison valable, procéder au prélèvement des pénalités de retard après mise en demeure		Moyen terme	Prélèvement des pénalités de retard après mise en demeure préalable du titulaire.	PRMP ; Directeur Administratif et Financier

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
			<p>préalable du titulaire de marché, en cas de dépassement du délai contractuel d'exécution.</p> <p>Envisager également la possibilité de résiliation du contrat, lorsque le montant des pénalités atteint la limite fixée dans le cahier des clauses administratives générales.</p>			<p>Pourcentage de marchés résiliés pour limite ou dépassement du montant des pénalités de retard.</p>	
14.	Organisation et fonctionnement des organes	Défaut de séparation des fonctions.	<p>Veiller au respect des principes de séparation des fonctions conformément à l'article 9 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.</p>	Immédiat		<p>L'effectivité des principes de séparation des fonctions au niveau des Autorités Contractante.</p>	Responsables des structures
		Le défaut de communication ou d'élaboration des	Etablir à l'attention de l'autorité contractante, dans un délai maximum		Moyen terme	<p>Disponibilité des rapports trimestriels et du</p>	PRMP et CCMP

N°	Points de contrôle	Constats généraux	Actions à entreprendre	Dans l'immédiat	A moyen terme	Indicateurs de réalisation	Responsables de mise en œuvre (RMO)
		rapports périodiques et du rapport annuel d'activités.	d'un mois suivant la fin de chaque trimestre, un rapport comportant une synthèse des activités de passation, d'exécution et de contrôle, une analyse des niveaux de réalisation des indicateurs et le cas échéant, des suggestions de mesures à prendre pour rationaliser et améliorer le fonctionnement du système de passation des marchés publics de l'Autorité contractante.			rapport annuel de la PRMP et la CCMP.	

10. CONCLUSION GENERALE

En vertu des dispositions du code des marchés publics du Bénin, la mission d'audit des marchés publics est commanditée par l'ARMP garant du respect des principes fondamentaux de la commande publique (principes d'économie et d'efficacité du processus d'acquisition, de la liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et soumissionnaires, de transparence des procédures et de la reconnaissance mutuelle) par les acteurs concernés.

En effet, la mission d'audit vise à assurer le contrôle à posteriori de la régularité des procédures de passation, de l'exécution et du contrôle des marchés passés en 2021 en vue d'identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer les mesures appropriées pour y remédier.

Les résultats du contrôle de conformité des documents administratifs, juridiques et financiers mis à la disposition de la mission d'audit indiquent que plusieurs efforts ont été consentis par les acteurs de la chaîne des dépenses publiques du **Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)** pour conduire les procédures de passation des publics dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Toutefois, certaines non-conformités à la loi et défaillances méritent d'être corrigées à savoir :

- ✓ **Insuffisance des preuves de publication des avis ;**
- ✓ **- Absence de preuves d'acceptation de soumission des entrepreneurs à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations (Article 35 alinéa 1 et 2 du CMP 2020) ;**
- ✓ **Non-respect du délai d'étude des dossiers d'appel à candidature par les organes de contrôle ;**
- ✓ **Non paraphe des offres par les membres de la COE ;**
- ✓ **Non harmonisation des signatures et des paraphes sur les PV et rapports d'évaluation ;**
- ✓ **L'enregistrement des contrats après réception des ordres de service de démarrage ;**
- ✓ **Absence de preuves d'émission des ordres de service de démarrage aux titulaires des contrats ;**

Vivement, nous espérons que les recommandations de la mission suite aux observations relevées soient prises en compte dans leur ensemble pour une plus grande performance, efficacité et transparence dans les procédures de passation, exécution, règlement et contrôle des marchés publics au niveau **Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)**.

11. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées :

- 1- Monsieur HOUNYO Florent, PRMP- MAEP
- 2- Monsieur ALADJODJO THIERY, SP/PRMP- MAEP
- 3- SERO Y. Soulémane, REPT/DPAF-MAEP
- 4- CONDE D. Patrice, REPT/DCMP-MAEP

Annexe 2 : Liste des marchés sélectionnés :

N°	Référence SIGMAF du Marché	Libellé des Marchés	Méthode de passation de marchés DC:DRP:A00/AMI	Montant des Marchés en FCFA TTC	Nom et nationalité de l'attributaire
1.	T_DE_774161	Réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs par la société HYDRO BIO CONSULTING SARL	Marché par Entente Directe	30 000 000	Société HYDRO BIO CONSULTING SARL Béninoise
2.	T_DE_772090	Réalisation de dix (10) forages à usages multiples avec abreuvoirs par la société HYDRO ENGEERING JOB SARL	Marché par Entente Directe	30 000 000	Société HYDRO ENGEERING JOB SARL
3.	T_DANA_774182	Travaux de construction de la clôture, de la Guérite, du Parking véhicule et de la réfection des bâtiments à usage de Bureaux de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA)'à Porto-	DRP	64 651 957	ETS LA MONADE Béninoise

		Novo. DRP			
4.	T_PAIAVO_771898	Travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zagnanado/PPEA lot Kétou	Appel d'Offres National	196 567 796	Sté H & J Group Sarl
5.	T_PAIAVO_771898	Travaux de construction d'infrastructures de viabilisation (dortoirs) dans les centres de Kétou et de Zagnanado/PPEA Lot Zagnanado	Appel d'Offres National	108 212 250	LA VOLONTE/Béninoise
6.	T_DAF_774185	Travaux de construction du rez-de-chaussée d'un bâtiment de type R+1 devant abriter les archives de la DAF et la réfection d'un magasin devant abriter les archives de la PRMP à l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), pole 7 à Calavi. DRP	DRP	73 462 767	ETS CADUCE PLUS Béninoise
7.	T_DDAEP-COLLINES_765102	Travaux de construction d'un centre de traitement à la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) Collines (DRP)	DRP	41 217 211	ETS AFOLAC/Béninoise
8.	T_DAF_774184	Travaux de réfection de bâtiments administratifs (bâtiment du Ministre, bâtiment DAF, bâtiment DCF, Salle Bleue, clôture et Pose des équipements sanitaires du bâtiment bleu de type R+2) au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche à Cotonou. DRP	DRP	81 576 582	ZICK SERVICE Béninoise

9.	T_DAF_779615	Travaux de réfection des bureaux du Programme PROFI ANARCADE/Enabel dans le Département de l'Atacora à Natitingou (DRP)	DRP	68 294 081	RCB
10.	T_DLOROPEA_770228	Travaux de réfection des locaux de la DLROPEA (DRP)	DRP	41 417 104	LE VERDOYER/Béninoise
11.	T_DAF_772088	Travaux d'extension de câblage pour la mise en service du SIGFIP dans les bureaux des agents DAF	Demande de Cotation	5 987 709	ETS AIR CONDITIONNE/Béninoise
12.	T_PADAAM_781985	Etudes partielles & travaux d'aménagement pour 2500 ha de bas-fonds rizicoles pour le compte du PADAAM	Marché par Entente Directe	5 261 482 889	AGETUR SA/Béninoise
13.	T_PADAAM_781986	Etudes et réhabilitation de 250 kilomètres de pistes, terrassement et traitement de points critiques relatif à 250 kilomètres	Marché par Entente Directe	6 922 843 438	AGETIP-BENIN SA/ Béninoise
14.	T_PAPVIRE-ABC_771877	Sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 50 ha de périmètres irrigués à Komkpani dans l'Arrondissement de Kompa, Commune de Karimama dans le département de l'Alibori.	Appel d'Offres National	116 651 850	ETRACO/Béninoise
15.	S_PAPVIRE-ABC_771916	Conception et impression de fiches techniques sur les filières riz, maïs et cultures maraîchères	Demande de Cotation	10 796 000	Imprimerie Gutenberg/Béninoise

16.	S_CNAB_779564	Impression de divers documents au profit de la CNAB	Demande de Cotation	6 531 900	Code Tech/Béninoise	Barre
17.	S_DAF_769322	Recrutement de société pour le désensablement des caniveaux et le ramassage du sable ordurier du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	Demande de Cotation	9 000 000	Ets Breakthrough	
18.	S_MAEP_772139	Recrutement de prestataires pour l'entretien et la maintenance des photocopieurs, des ordinateurs et des imprimantes des structures du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (lots 1 DAF	DRP	1 345 200	ETS CTMG/Béninoise	
19.	S_MAEP_772152	Recrutement d'une structure pour le gardiennage et la surveillance des locaux du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour l'année 2021 (Lots 1) CABINET	DRP	12 744 000	Sistern Sécurité/Béninoise	
20.	S_MAEP_772155	Archivage physique et numérique des pièces comptables (2018, 2019 et 2020) de la DAF	DRP	11 652 500	Group Afrique International	Espoir
21.	PI_RNA_771478	Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production animale	Appel à Manifestation d'Intérêt	11 469 600	Service d'Afrique	Général
22.	PI_RNA_771465	Réalisation d'une étude thématique sur l'analyse de la résilience au niveau des ménages agricoles pratiquant la production végétale	Appel à Manifestation d'Intérêt	11 210 000	IT Accent	

23.	PI_PADMAR_764757	Recrutement de cabinets/groupement de cabinets pour réaliser les études technico-économiques, sociales, environnementales et le contrôle des travaux de 120 Km de pistes rurales dans la zone d'intervention du PADMAR avec l'appui de 2 bureaux/cabinets d'études et de contrôle (Lot 1: Abomey-Calavi, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Bonou, Adjohoun, Dangbo, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et Aguégoués)	Appel à Manifestation d'Intérêt	110 115 000	Groupement SAED/BETIA
24.	PI_MAEP_779855	Recrutement de Cabinets/Groupements de Cabinets pour la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro-agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé Lot 1	Marché par Entente Directe	437 523 374	Groupement Tunisie/ACEP SCET-
25.	PI_MAEP_779855	Recrutement de Cabinets/Groupements de Cabinets pour la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro-agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé Lot 3	Marché par Entente Directe	569 130 520	Groupement BETICO/BETIGA

26.	PI_MAEP_779855	Recrutement de Cabinets/Groupements de Cabinets pour la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro-agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé Lot 5	Marché par Entente Directe	454 192 081	NOVEC
27.	PI_MAEP_779855	Recrutement de Cabinets/Groupements de Cabinets pour la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro-agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé Lot 2	Marché par Entente Directe	438 413 513	Groupement CINTECH-ODT-DPACTING
28.	PI_MAEP_779855	Recrutement de Cabinets/Groupements de Cabinets pour la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro-agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé Lot 4	Marché par Entente Directe	432 373 157	Group SAFI-TECHNIKART INGENIEURS-CONSEILS
29.	PI_MAEP_779855	Recrutement de Cabinets/Groupements de Cabinets pour la maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de l'aménagement hydro-agricole de 12 000 hectares de terre dans les vallées du Niger, du Mono et de l'Ouémé Lot 6	Marché par Entente Directe	403 253 407	Cabinet CIRA SAS

30.	PI_PSAAB_770803	Recrutement d'un cabinet pour l'Élaboration du plan de développement et de renforcement institutionnel des Associations de Développement Villageoises et ou des Organisations Paysannes des zones d'intervention du PSAAB. (Marché en cours).	Appel à Manifestation d'Intérêt	6 885 593	Consortium PISOL-BEID Consulting
31.	PI_PADAC_773266	Recrutement d'un consultant national/international pour la réalisation de l'audit technique du PADAC (procédure en cours)	Appel à Manifestation d'Intérêt	20 882 000	International Building and Trade (IBT)
32.	PI_PADAC_773268	Recrutement d'un consultant pour la revue à mi-parcours du PADAC	Appel à Manifestation d'Intérêt	21 118 475	IRAM/Béninoise
33.	PI_PAPVIRE-ABC_771826	Réalisation d'une étude spécifique pour le renforcement du dispositif de collecte et de traitement des données du PAPVIRE-ABC	Appel à Manifestation d'Intérêt	9 170 000	TAHIHO A. Karime
34.	PI_PAPVIRE-ABC_780468	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du guide et des outils de capitalisation des interventions du projet	Appel à Manifestation d'Intérêt	7 482 500	SAKKA Abass
35.	PI_MAEP_780874	Réalisation de l'étude de faisabilité économique et financière du Programme National de Développement des Plantations et des Grandes cultures	Marché par Entente Directe	211 658 400	SOFRECO/Française

36.	PI_ProSer_778095	Maîtrise d'œuvre partielle dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sédentarisaiton des Troupeaux de Ruminants au Bénin	Marché par Entente Directe	284 783 000	COSINUS CONSEILS
37.	PI_DAF_782457	Recrutement de cabinet pour l'élaboration des manuels de procédures administratives, financières et comptables des Directions Centrales, Techniques et Déconcentrées du MAEP	Appel à Manifestation d'Intérêt	9 999 910	L'œil du bon pasteur
38.	F_DE_774159	Acquisition de cent soixante-trois (163) tonnes d'aliments de bétails auprès de GVS SA	Marché par Entente Directe	9 739 250	Grpe veto sce (e/se béninoise)
39.	F_DE_770303	Acquisition de deux cents quatre-vingt-huit (288) tonnes d'aliments de bétails auprès de SHB	Marché par Entente Directe	12 960 000	SHB (e/se béninoise)
40.	F_DE_764823	Acquisition de deux (02) véhicules de type 4x4 Pick up double cabine au profit de la Direction de l'Elevage (DRP)	Demande de Cotation	40 337 288	SONAEC (E/se Béninoise)
41.	F_RNA_770855	Acquisition de divers équipements pour l'aménagement salle de réunion (écran de vidéoconférence, table U avec 30 fauteuils, sonorisation, rideau, 4 tableaux d'embellissement, écran lumineux, encadrement photos directeurs, écran) du RNA (DRP)	DRP	35 587 710	ZICK service (e/se béninoise)
42.	F_PAPAPE_772912	Acquisition de matériel poste récolte au profit du PAPAPE	Appel d'Offres Ouvert	505 980 000	BISOMAC international sarl (e/se béninoise)

43.	F_PAPVIRE-ABC_771776	Acquisition de 100 plaques de panneaux de renseignement pour les UD et CEP du PAPVIRE-ABC. (DRP)	DRP	22 971 000	MACEM Sarl (e/se béninoise)
44.	F_DE_764815	Acquisition de motocyclettes et accessoires au profit du Projet de Lutte contre le Charbon Bactérien au Bénin (PLCB-Bénin) (DRP)	Demande de Cotation	14 448 840	HORUS BUSINESS
45.	F_ProAgri_770503	Acquisition de moteurs diesel à adapter aux équipements au profit du ProAgri	Demande de Cotation	5 145 000	*sté Pablo et fils (e/se béninoise)
46.	F_ProAgri_770501	Acquisition de tricycles au profit du ProAgri	Demande de Cotation	10 850 000	*sté Pablo et fils (e/se béninoise)
47.	F_PROVAC_771574	Acquisition de 5 pirogues monoxyle au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles	Demande de Cotation	9 999 750	Ets ASSOCIES ET CIE
48.	F_PROVAC_771576	Acquisition de moteurs hors-bord de 25 CV au profit des pisciculteurs exploitant les cages piscicoles	Demande de Cotation	8 970 000	Ets Deroph sces (e/se béninoise)
49.	F_PADAC_773260	Acquisition de plaques d'indication des sites des projets financés par le PADAC (procédure en cours) (DRP)	DRP	21 624 000	E/se Bulding sces (e/se bnnoise)
50.	F_PAVPHA_771784	Acquisition de fourniture d'équipements de micro irrigation (procédure en cours) au profit du PAVPHA (DRP)	Demande de Cotation	63 879 070	MARCHE CENTRAL
51.	F_PAVPHA_771781	Acquisition d'intrants (semences, engrais et alimentations) au profit du PAVPHA (DRP)	Demande de Cotation	24 967 620	SEFODI SARL
52.	F_PAPVIRE-ABC_771794	Acquisition d'un groupe électrogène de 50 KVA au profit de l'UGP.(DRP)	Demande de Cotation	29 497 000	Sefodi sarl (e/se béninoise)

53.	F_DPP_768795	Acquisition d'un (01) véhicule de type 4x4 Pick up double cabine au profit du Projet d'Appui à la Structuration de la Filière Riz au Bénin (PASFRB) (DRP)	Demande de Cotation	20 168 644	SONAEC Béninoise) (E/se
54.	F_PAPVIR E-ABC_780469	Acquisition d'équipements de collecte de données et d'archivage au profit du PAPVIRE-ABC	Demande de Cotation	11 499 000	Ets GRACE of GOD

Annexe 3 : Contre-observations (avis) de l'autorité contractante sur l'avant-projet du rapport provisoire

Suite à la transmission des constats de la mission à l'Autorité Contractante par voie électronique en date du 18 juillet 2023 après la séance de restitution des observations d'ordre générale, elle a envoyé des contre observations qui ont été prise en compte dans la rédaction du rapport.

Fiches des observations de la mission d'audit ARMP 2021. Boîte de réception x

R Robert OROU BOUM <meroberto.b.spmnimaden@gmail.com>
À prmpmaep2019, nimadenexpertises22, thieryaladjodjo, hforent ▾ mar. 18 juil. 2023 08:29 ☆ (

Bonjour Madame / Monsieur
Veuillez recevoir les fiches d'observations de la mission d'audit ARMP 2021.
NB: L'AC dispose d'un délai de 72h dès réception de ces observations pour apporter ses contres observations.
Tout en vous souhaitant bonne réception,nous vous prions d'accuser réception .
Cordialement.

2 pièces jointes • Analyse effectuée par Gmail ⓘ

  

p prmpmaep2019@yahoo.com <prmpmaep2019@yahoo.com>
À moi, nimadenexpertises22@yahoo.com, thieryaladjodjo@gmail.fr, hforent@gmail.com ▾ 21 juil. 2023 19:39 ☆ 😊 ↶

Bonsoir
Je vous prie de trouver ci-joint le point des contre-observations sur les fiches d'observation de la mission d'audit ARMP 2021 au MAEP réalisé par NIMADEN Expertise.
Je vous en souhaite bonne réception et reste à l'écoute et à votre disposition pour toutes préoccupations et documents complémentaires à apporter.

1 pièce jointe • Analyse effectuée par Gmail ⓘ



R Robert OROU BOUM <meroberto.b.spmnimaden@gmail.com> 24 juil. 2023 10:45 ☆ ☺ ↶
À prmpmaep2019, nimadenexpertises22@yahoo.com, thieryaladjodjo@gmail.fr, hforent@gmail.com ▼

Bonjour Madame / Monsieur .
J'espère que vous allez bien.
J'aimerais vous informer que je ne suis pas habilité à recevoir dans mon propre e-mail vos contres observations . Comme je l'ai souligné le jour de la restitution ,
veuillez les renvoyer dans l'e-mail du cabinet : nimadenexpertises22@yahoo.com.
Mettez-moi juste en copie.

Cordialement.

P prmpmaep2019@yahoo.com <prmpmaep2019@yahoo.com> 25 juil. 2023 04:17 ☆ ☺ ↶
À nimadenexpertises22@yahoo.com, thieryaladjodjo@gmail.fr, hforent@gmail.com, moi ▼

Bonjour Mr Robert
Nous avons répondu en renvoyant les contre-observations à celui qui l'a envoyé en mettant en copie le cabinet donc le cabinet a également reçu le document.
Nous vous renvoyons les pièces complémentaires relatives aux éléments de contre-observations
Toutefois certains documents ne pourront être renvoyés ici parce qu'ils sont lourds.
Nous pourrions vous les faire parvenir en fichier à votre demande.
Cordialement.

...

Annexe 4 : Outils de mission

Outil n° 1 : Liste des pièces nécessaires à la mission

Liste des pièces à fournir

- Plan prévisionnel de passation des marchés publics et le budget au titre de gestion budgétaire concerné ;
- Avis général de passation des marchés publics publié ;
- La liste des agents en fonction dans les différents organes au cours de la période ;
- Notes de services de mise en place de la COE ;
- Lettres d'invitation à soumissionner (au moins 3 soumissionnaires à consulter) pour les dossiers de demande de cotation et de seuil de dispense ;
- Les originaux des différents dossiers d'appel à concurrence validés (DAO, DRP, DC, DP)
- Avis d'appels d'offres / Avis à manifestation d'intérêt ;
- Preuve de publication des avis, PV d'ouverture des offres, PV d'attribution provisoire, PV d'attribution définitive, Addendum et autres ;
- Rapport spécial de la PRMP justificatif du recours à l'entente directe ;
- Avis de non objection de la DNCMP sur l'utilisation de la procédure ;
- Preuve d'information à l'ARMP des marchés passés par entente directe ;
- Lettre justificative des motifs de recours à un avenant ;
- Les différents bordereaux de transmission et de réception des courriers entre les organes ;
- Rapport d'ouverture et de dépouillement des offres ;
- Rapport d'évaluation des offres ;
- Avis de non objection dans le cadre des financements extérieurs BM, BAD, etc.
- Avis d'attribution provisoire ;
- Lettres d'information aux soumissionnaires retenus et non retenus ;
- Avis conforme de la DNCMP et/ou Avis de non objection du bailleur ;

- Avis d'attribution définitive et copie de sa preuve de publication ;
- Contrat de marché signé, approuvé, enregistré et ordre de service ;
- Avances, décomptes, caution de bonne exécution, caution de retenue de garantie et caution de garantie d'avance de démarrage ;
- Preuve de restitution des garanties de soumission
- Plan d'exécution et plan de récolement ;
- Notes et mémoires des titulaires des marchés ;
- Lettres de recours adressées par les soumissionnaires à la personne responsable des marchés suivi des réponses de la PRMP ;
- Offres et propositions des soumissionnaires (originaux) ;
- PV de négociation pour les marchés de prestations intellectuelles ;
- PV de réception provisoire, PV de réception définitive pour les marchés de fournitures et de travaux ;
- Rapports livrés pour les prestations intellectuelles et PV de séance de restitution ;
- Rapports des bureaux d'études et de contrôle pour les marchés de travaux
- Répertoire des prix ;
- Preuve des avis formulés par la Direction Nationale de contrôle des marchés publics sur les DAO, les PV, les avis d'attribution et les avis de non objection pour les ententes directes ;
- Copie des actes de nomination, CV et diplômes des responsables et des membres de la PRMP, COE et CCMP ;
- Les différents rapports d'activités de la PRMP et de la CCMP ;
- Preuve d'exercice de contrôle à posteriori pour la CCMP ;
- Décrets et / ou arrêtés portant Attribution Organisation et Fonctionnement de la PRMP, COE et CCMP ;
- Arrêté portant fonctionnement du secrétariat permanent de la PRMP
- Registre infalsifiable de la PRMP ;
- Contrat/bon de commande dûment signer et enregistré ;
- Bordereau de livraison/PV de réception/Attestation de service fait ;
- Facture ;
- Preuve de paiement ;
- Preuve de constitution de la garantie de bonne exécution dans les 30 jours suivant la notification du marché et avant le premier paiement

Pour une prise de connaissance approfondie de l'autorité contractante, les pièces ci-après pourront être collectées :

- Les textes juridiques de base indiquant la forme juridique, les missions, le fonctionnement de l'autorité de tutelle ;
- Rapports d'exécution de reddition des comptes ;
- Etats financiers, balances auxiliaires des comptes d'achats et de services, fournisseurs et immobilisations (pour apprécier l'exhaustivité de la liste des marchés communiqués par l'autorité contractante) ;
- Personnel (effectifs et dossiers du personnel des membres des organes de passation et de contrôle des marchés) ;

NB : La liste des pièces demandées est non exhaustive

**Outil n° 2 : Le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des
organes de passation et de contrôle**

Capacité institutionnelle et organisationnelle de la PRMP

EVALUATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA PRMP

INTITULE DU MARCHE (Règlement et objet)	Nature (Travaux-Fourniture-Service-Prestations intellectuelles)	Procédure (AO/DRP/DC/SD/ED)	Nombre de personnes ayant requis au secrétariat permanent (art8 décret 2020-10-9 et 10-décret 2020-596 du 23/12/2023)	Planification du marché	Publication de l'avis général du marché (à titre indicatif)	Réservation du crédit (voir la fiche d'engagement)	Receuil de l'ANO du CCMP/DNCMP sur le dossier d'appel à concurrence si requis	Respect des canaux de Publication des DAC/AMI adéquat si requis	Publication du PV d'ouverture des offres ou proposition	Elaboration d'un rapport d'évaluation des offres	Publication du PV attribution	Notification des résultats aux soumissionnaires avec motifs de rejet	Observance de la période d'attente	Elaboration du projet de contrat	Restitution de la caution de soumission	Enregistrement du contrat avant mis en exécution	Notification Du marché approuvé au titulaire	Publication de l'avis d'attribution définitive	Suivi de l'exécution du marché (lettre de mise demeure, pénalité de retard ect)	Mise en place d'un comité de réception des prestations	passation et exécution du marché dans le délai requis (4 rapports trimestriels et un archivage des documents de passation des marchés suivant les méthodes	TAUX MOYEN	OBSERVATIONS		
1																									
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10																									

11																				
12																				
13																				

Outil n° 3 : les fiches d'audit par mode de passation

➤ **EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES OUVERT**

Date de la revue :	
Nom de l'Autorité contractante :	
Référence et objet du contrat :	
Date de signature du Contrat (Approbation) :	
Nature du Marché :	
Montant du Contrat TTC :	ET HT :
Mode :DAO	
Financement :	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :	



Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché :		
Qualité du DAC		
PUBLICATION DU DAO		
Mise en place de la COE		
Réception des plis		
Ouverture des offres		

Qualité du PV d'ouverture des offres			
Cas d'Infructuosité			
Evaluation des offres			
Qualité du rapport d'évaluation :			
PV d'attribution provisoire			
Publication des résultats de l'évaluation des offres			
Respect du délai légal d'attente			
Projet de marché			
Signature du contrat			
Approbation du contrat de marché			
Qualité du contrat			
Enregistrement du contrat de marché et ordre de service de démarrage			
Publication des résultats d'attribution définitive			
Restitution des garanties			
Existence d'avenant, le cas échéant			

Exécution du marché :			
Existence d'une commission de réception du marché			
Paielement			
Gestion des plaintes			
Existence de violations éventuelles à la réglementation			
Qualité de l'archivage			
Appréciation globale du processus (procédure conforme ou non conforme)			

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ **EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT**

¹ **Notes de 1 à 3** : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ **EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE COTATION**

Date de la revue :	
Nom de l'Autorité contractante :	
Référence et objet du contrat :	
Date de signature du Contrat (Approbation) :	
Nature du Marché :	
Montant du Contrat TTC :	ET HT :
Mode : DC	
Financement :	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :	

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure audité	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché :		
Qualité du dossier de demande de cotation		
Existence de répertoire des fournisseurs agréés (Dossiers type de demande de cotation)		

Consultation ou publication de la DC			
Ouverture des offres			
Qualité du PV d'ouverture			
Evaluation des offres			
<i>Qualité du rapport d'évaluation</i>			
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché			
Signature, approbation et enregistrement du marché			
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus			
Qualité du contrat			
Notification du marché			
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations			
Existence d'un comité de réception des prestations			
Exécution du marché			
Qualité de l'avenant			
Paiement			
Qualité de l'archivage			
Existence de violations éventuelles à la réglementation			
Gestion des plaintes			
Appréciation globale du processus (procédure conforme ou non conforme)			

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ **EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX**

Date de la revue :	
Nom de l'Autorité contractante :	
Référence et objet du contrat :	
Date de signature du Contrat (Approbation) :	
Nature du Marché :	
Montant du Contrat TTC :	ET HT :
Mode : DRP	
Financement :	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :	

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audit
Qualité de la planification du marché :		
Qualité du dossier de DRP		
PUBLICATION DE LA DRP		

Mise en place du COE			
Réception des plis			
Ouverture des offres			
Qualité du PV d'ouverture des offres			
Cas d'Infructuosité			
Evaluation des offres			
Qualité du rapport d'évaluation :			
PV d'attribution provisoire			
Publication des résultats de l'évaluation des offres			
Respect du délai légal d'attente			
Projet de marché			
Signature du contrat			
Approbation du contrat de marché			
Qualité du contrat			
Enregistrement du contrat de marché et			

ordre de service de démarrage			
Publication des résultats d'attribution définitive			
Restitution des garanties			
Existence d'avenant, le cas échéant			
Exécution du marché :			
Existence d'une commission de réception du marché			
Paiement			
Gestion des plaintes			
Existence de violations éventuelles à la réglementation			
Qualité de l'archivage			
Appréciation globale du processus (procédure conforme ou non conforme)			

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ **EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR ENTENTE DIRECTE**

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante :
Référence et objet du contrat :

Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché :
Montant du Contrat TTC : ET HT :
Mode : ED
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Motifs de recours à la procédure d'Entente Directe :		
PV de négociation		
Autorisation préalable de l'organe compétent		
Existence d'une preuve d'acceptation de soumission des entrepreneurs, fournisseurs ou des prestataires de services à des contrôles spécifiques de prix durant l'exécution des prestations.		
Avis juridique et technique de l'organe de contrôle sur le Projet de contrat		
Qualité du contrat		
Signature, visa, approbation et		

enregistrement du marché			
Respect des formalités de communication			
Notification du marché			
Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus			
Ordre de service (OS) de démarrage des travaux/prestations			
Exécution du marché			
Qualité de l'avenant			
Existence d'un comité de réception des prestations			
Exécution du marché			
Qualité de l'avenant			
Existence d'un comité de réception des prestations			
Paiement			
Qualité de l'archivage			
Existence de violations éventuelles à la réglementation			
Exhaustivité de la procédure (nombre d'étape respectée sur les 11 étapes)			
Appréciation globale du processus (procédure conforme ou non conforme)			

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ **EXAMEN DES MARCHES DE PRESTATION INTELLECTUELLE**

Date de revue :	
Nom de l'autorité contractante :	
Référence et objet du Contrat : N°	
Date d'approbation du marché :	
Montant TTC du Contrat :	Montant HT :
Mode de Passation du marché :	
Financement :	
Nom et Adresse du Consultant :	
TEL :	

Observations de l'auditeur	Contre-observations de la structure auditée	Commentaires de l'auditeur sur les contre-observations de l'audité
Qualité de la planification du marché		
Qualité de l'AMI		

PUBLICATION DE L'AMI			
Mise en place du COE			
Réception des plis			
Ouverture des Manifestations d'Intérêt			
Qualité du PV d'ouverture			
Evaluation des Manifestations d'Intérêt			
Qualité du rapport d'évaluation			
Validation du rapport d'évaluation de l'AMI par l'organe de contrôle compétent			
Notifications des résultats d'évaluation de l'AMI			
Qualité de la DP			
Soumission des propositions (Techniques et financières)			
Réception des plis			
Ouverture des propositions			
Qualité du PV d'ouverture			
Evaluation des propositions			

Evaluation des PT (Dossier type de DP ARMP)			
Evaluation des PF (Dossier type de DP ARMP)			
Etude du rapport d'évaluation par la CCMP et transmission de l'avis à la PRMP			
PV de négociation			
Etude du projet de marché par l'organe de contrôle			
Notifications d'attribution et de non attribution provisoire du marché			
Qualité du PV d'attribution provisoire			
Signature, approbation et enregistrement du marché	-		
Qualité du contrat			
Notification du marché			
Publication des résultats d'attribution définitive			
Qualité de l'avenant s'il y lieu			
Existence d'un comité de réception des livrables			
Exécution du marché			
Paiement			

Gestion des plaintes			
Qualité de l'archivage			
Indiquer les réserves Éventuelles émises sur la procédure de Passation et l'exécution du marché			
Exhaustivité de la procédure (nombre d'étape respectée sur les 26 étapes)			
Appréciation globale du processus (procédure conforme ou non conforme)			

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

Outil n° 4 : Le guide d'audit des marchés publics

Voir le guide d'audit élaboré et édité dans le cadre du devis-programme de croisière 2019-2020 de l'Unité de Gestion et de la Réforme du système de gestion des finances publiques (UGR) financé par l'Union Européenne et mise à disposition par l'ARMP.

Outil n° 5 : Le guide de contrôle de la matérialité physique

Outil n° 6 : Le modèle de fiche de restitution



REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----@-----

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS
DE DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES AU
TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D` AUDIT

Commanditaire de la mission : [Autorité de Régulation des marchés Publics \(ARMP\)](#)

Référence du contrat de marché :

Consultant : [Cabinet NIMADEN L EXPERTISES SARL](#)

Autorité Contractante Concernée :

JUIN 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D` AUDIT

MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE DIFFERENTES AUTORITES CONTRATANTES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2021

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Consultant : Cabinet NIMADEN L EXPERTISES SARL

Autorité Contractante concernée :

L'an deux mil vingt et trois et le, a eu lieu dans la *salle*....., la séance de restitution de la mission d'audit de conformité des marchés publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2021 au niveau de l'Autorité contractante susmentionnée.

Cette séance de restitution qui est une exigence des Termes de Référence de la mission d'audit commanditée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au consultant indépendant a pour objectif non seulement de partager avec les responsables concernés de l'Autorité Contractante, le point des constats faits au cours de la revue des documents de passation par la mission, mais aussi de recueillir de la part de l'autorité contractante les contres observations.

Présidée par, la séance a connu la participation effective des acteurs de la chaîne des dépenses publiques de l'autorité contractante à savoir :et l'équipe des auditeurs.

La liste de présence de la séance ainsi que la fiche de synthèse sont jointes au présent procès-verbal.

Après les civilités d'usage et la présentation de toutes les personnes participantes à la séance, le président de la séance donne la parole au consultant pour sa restitution. Le point de cette restitution se présente comme suit :

Présentation du niveau général d'accessibilité de l'échantillon et mis en avant des points faibles et des points forts

Explicitation des non-conformités

Il s'en est suivi à cette présentation du consultant une discussion entre l'autorité contractante et le consultant. Le point de cette phase de discussion se présente comme suit :

Discussion des contestations émises par l'autorité contractante au regard de certaines non-conformités

Présentation des éléments d'appréciation ayant guidés la revue (éventuelle, le cas échéant)

Démarrée à 10 heures, la séance a pris fin à 11h 45 min.

Ont signé :